

Le service de l'eau

doléa

Rapport annuel du délégataire 2016

(conforme au décret 2005-236 du 14 mars 2005)

DOLE - DOLEA



Sommaire

1	 Synthèse de l'année	5
1.1	Les chiffres clés.....	7
1.2	Les indicateurs de performance	8
1.2.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007.....	9
1.2.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL.....	9
1.2.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E.....	10
1.3	Les évolutions réglementaires	11
1.4	Les faits marquants	12
2	 Présentation du service	19
2.1	Le contrat	21
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	22
2.2.1	L'organisation spécifique pour votre contrat	25
2.2.2	La gestion de crise.....	25
2.2.3	La relation clientèle.....	25
2.3	L'inventaire du patrimoine	27
2.3.1	Les biens de retour.....	27
3	 Qualité du service.....	33
3.1	Le bilan hydraulique	35
3.1.1	Les volumes prélevés	35
3.1.2	Les volumes d'eau potable produits	35
3.1.3	Les volumes d'eau potable importés et exportés.....	35
3.1.4	Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relève.....	36
3.1.5	Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relève	36
3.1.6	La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)....	37
3.1.7	L'ILC et rendement grenelle 2	38
3.2	La qualité de l'eau	39
3.2.1	Le contrôle de la qualité de l'eau.....	39
3.2.2	Le plan vigipirate	39
3.2.3	La ressource.....	40
3.2.4	La production.....	41
3.2.5	La distribution	42
3.2.6	Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007.....	43
3.3	Le bilan d'exploitation	44
3.3.1	La consommation électrique	44
3.3.2	La consommation de produits de traitement.....	44
3.3.3	Les contrôles réglementaires	44
3.3.4	Le nettoyage des réservoirs.....	45
3.3.5	Les autres interventions sur les installations	45
3.3.6	Les interventions sur le réseau de distribution	46
3.3.7	Les interventions en astreinte	47
3.4	Le bilan clientèle.....	48
3.4.1	ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle	48
3.4.2	Le nombre de clients	48
3.4.3	Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros	48
3.4.4	Le nombre d'abonnements	49
3.4.5	La typologie des contacts clients	49
3.4.6	Les principaux motifs de dossiers clients	49
3.4.7	L'activité de gestion clients	50
3.4.8	La relation clients.....	50
3.4.9	L'encaissement et le recouvrement.....	51
3.4.10	Le fonds de solidarité.....	51
3.4.11	Les dégrèvements	52
3.4.12	Le prix du service de l'eau potable.....	52
4	 Comptes de la délégation	57
4.1	Le CARE.....	59
4.1.1	Le CARE	59
4.1.2	Le détail des produits.....	61
4.1.3	La présentation des méthodes d'élaboration	62
	I. ORGANISATION DE LA SOCIETE.....	62
o	L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société	62
o	L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement	62

	II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION	63
	III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES.....	63
o	Charges relatives aux renouvellements	63
o	Charges relatives aux investissements contractuels.....	64
o	Charges domaine privé.....	64
o	Rémunération du besoin en fonds de roulement	65
	IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS	65
	V. IMPÔT SUR LES SOCIETES	65
4.2	Les reversements	66
4.2.1	Les reversements à la collectivité	66
4.3	La situation des biens et des immobilisations	67
4.3.1	La situation sur les installations	67
4.3.2	La situation sur les canalisations	68
4.3.3	La situation sur les branchements.....	68
4.3.4	La situation sur les compteurs	69
4.3.5	La situation sur les équipements de télérelève.....	70
4.4	Les investissements contractuels	71
4.4.1	Le renouvellement	71
4.4.2	Les travaux neufs du domaine concédé.....	72
5	 Votre délégataire	75
5.1	L'organisation de Eau France	78
5.1.1	L'entreprise régionale	78
5.1.2	Nos implantations	79
6	 Glossaire	81
7	 Annexes	93
7.1	Synthèse réglementaire	95
7.2	Assurances.....	112
7.3	Les Principales Interventions sur le Réseau et les Installations	117
7.4	Synoptique	171
7.5	Coefficient d'actualisation.....	172

1 | Synthèse de l'année



1.1 Les chiffres clés

	74,67 % de rendement du réseau de distribution	
155,1 km de réseau de distribution d'eau potable		
	1 888 997 m³ d'eau produit dans l'année	
8,23 m³/km/j de pertes en réseau		
	11 841 clients desservis	
1,61108 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m ³		
	0.7 % d'impayés	
98,4 % de conformité sur les analyses bactériologiques		

1.2 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le décret du 2 mai 2007.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
 - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
 - La nature des ressources utilisées est répertoriée dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les ressources"
 - Les différents volumes prélevés, achetés ou vendus à d'autres services publics d'eau potable sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ le bilan hydraulique"
 - Le nombre d'abonnements ainsi que le détail des volumes vendus aux différents types d'abonnés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Le linéaire du réseau est présenté dans la partie "L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour \ Les canalisations"
- La tarification de l'eau et recettes du service :
 - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m³ sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
 - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
 - Les taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées sont présentés dans la partie "La qualité du service \ La qualité de l'eau"
 - Le rendement de réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés et l'indice linéaire de pertes en réseau sont détaillés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan hydraulique"
 - Le délai et le taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'ONEMA, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en septembre.

Pour chaque donnée et indicateur nous avons évalué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008. A défaut d'indication, le degré de fiabilité doit être considéré comme étant de qualité A pour "très fiable".

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire>.

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

1.2.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité (signalés par un signet numéroté (1)) dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007				
Thème	Indicateur	2016	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D101.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis (1)	24 409	Nombre	B
Caractéristique technique	Nombre d'abonnements	11 841	Nombre	A
Caractéristique technique	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) (1)	155,1	km	A
Tarifcation	D102.0 - Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	1,6111	€ TTC/m ³	A
Indicateur de performance	P101.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (2)	98,4	%	A
Indicateur de performance	P102.1 - Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (2)	100	%	A
Indicateur de performance	P104.3 - Rendement du réseau de distribution	74,67	%	A
Indicateur de performance	P103.2B - Indice de connaissance de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P107.2 - Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (1)	0,53	%	B
Indicateur de performance	P108.3 - Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (1)	80	%	A
Indicateur de performance	P105.3 - Indice linéaire des volumes non comptés	9,13	m ³ /km/j	A
Indicateur de performance	P106.3 - Indice linéaire de pertes en réseau	8,23	m ³ /km/j	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	1	Nombre	A
Actions de solidarité et de coopération	P109.0 - Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité (1)	0	Euros par m ³ facturés	A

1.2.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2016	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P151.1 - Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	0,7	Nombre / 1000 abonnés	B
Indicateur de performance	D151.0 - Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini au service	1	jour	A
Indicateur de performance	P152.1 - Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100	%	A

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 pour les rapports soumis à examen de la CCSPL				
Thème	Indicateur	2016	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P155.1 - Taux de réclamations	11,65	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui / Non	A

1.2.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs complémentaires proposés par la FP2E				
Thème	Indicateur	2016	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur FP2E	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 9001 version 2008	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Obtention de la certification ISO 14001 version 2004	Non	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A

1.3 Les évolutions réglementaires

ACTUALITE MARQUANTE

Droit national :

- Transposition de la directive européenne « concessions » : ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession
- Application de l'ordonnance « marchés publics » : décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« loi Sapin II »)
- Ouverture des données numériques dans les délégations de service public : loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Réforme de l'évaluation environnementale : ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes
- Obligation de faire figurer le prix du litre d'eau sur la facture à compter du 1^{er} janvier 2017 : arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

1.4 Les faits marquants

BILAN ET FAITS MARQUANTS

> L'année 2016 aura été marquée par le début des activités des 2 premières SEMOP :



Un vaste programme d'accompagnement fut programmé pour favoriser le lancement de Doléa et ancrer la nouvelle marque dans le quotidien et les habitudes des Dolois. C'est ainsi Doléa a participé aux événements de la vie Doloise tout au long de l'année 2016, en mettant en avant les spécificités et innovations de la Société, dans le cadre du budget alloué à cet effet.

Dates clefs :

Janvier 2016 :

- Ouverture du site Doléa.fr
- Dernière facture Lyonnaise des Eaux pour la période août à décembre 2015, message de remerciement
- Information du changement depuis le 1er janvier 2016 et présentation Doléa avec l'installation d'un bar à eau lors des vœux du Maire à la Commanderie, distribution d'écocups aux couleurs de Doléa et lancement de la carafe Doléa



- Mars – avril 2016 : Parution dans DOLE MAG de 3 articles portant sur le retour du bar à eau lors des vœux du Maire, les travaux de chemisage rue du Vieux Château et les travaux de renouvellement de la conduite d'eau et d'assainissement avenue du Maréchal Juin
- Mai 2016 : Envoi de la 1ère facture Doléa avec livret d'accueil et règlement de service

- 15 juin 2016 : Participation RH SUEZ à « un après-midi pour un job » de la CCI et Pôle emploi
- Juin / août 2016 : Début de l'installation de la télérelève
- 25-26 juin 2016 : week end Fête de l'Eau avec l'installation du bar à eau et distribution d'écocups (2000 ecocups)



- 1^{er} juillet 2016 : Dans le cadre du partenariat avec SUEZ, Doléa s'implique dans la formation au GRETA de Dole avec le recrutement d'1 apprenti et de formateurs. La presse fut invitée pour la remise de diplômes de la session 2015-2016
- 9 Septembre 2016 : Inauguration des nouveaux locaux avec un accueil clients modernisé



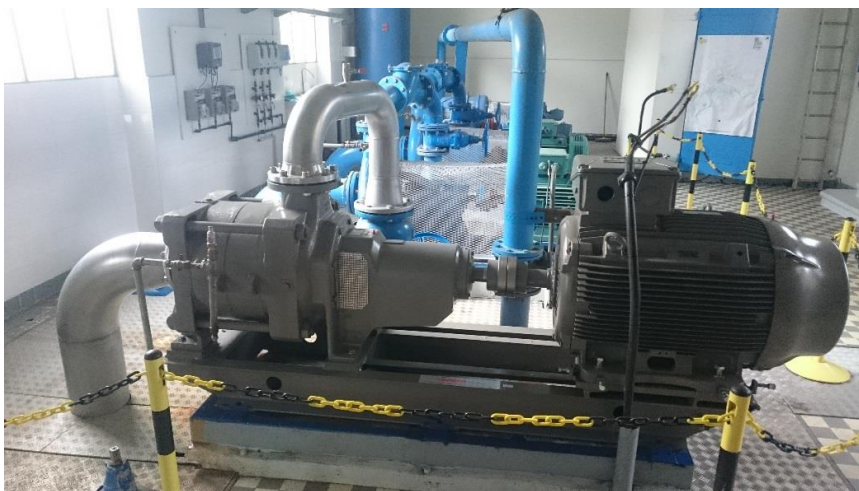


- 16 septembre 2016 : Journée des Entreprises Publiques Locales (EPL) à la Mairie de Dole
- 23-24-25 septembre 2016 : Week end Gourmand du Chat Perché, lancement de la carafe Doléa pour les restaurateurs et Bar à eau avec carafe à gagner (3000 écocups – 500 carafes distribués)
- 13-16 octobre 2016 : Dégustation de l'eau sur stand au Salon Made in jura
- Fin octobre 2016 : 1^{ère} relève des compteurs Doléa et facturation

> Premier bilan du contrat de DSP Doléa : Fonds de travaux

Fonds de renouvellement électromécanique

- Renouvellement groupe électropompe Landon n°1 – pompage Prairie d'Assaut



- Renouvellement de la chloration à la station de pompage

Fonds de renouvellement réseaux

- Renouvellement conduite d'eau – Avenue Maréchal Juin
Renouvellement de la conduite d'eau en fonte DN200mm sur 400ml.
- Tubage conduite d'eau – Rue du Vieux Château
Doléa a renouvelé une conduite d'eau de 200 mètres Rue du Vieux Château à Dole. La conduite, d'un diamètre 300mm permet l'alimentation du réservoir des Guenières, sa réhabilitation permettra de sécuriser l'alimentation en eau potable du centre-ville. La technique de travaux innovante et sans ouverture de tranchée utilisée est le tubage sans espace annulaire.

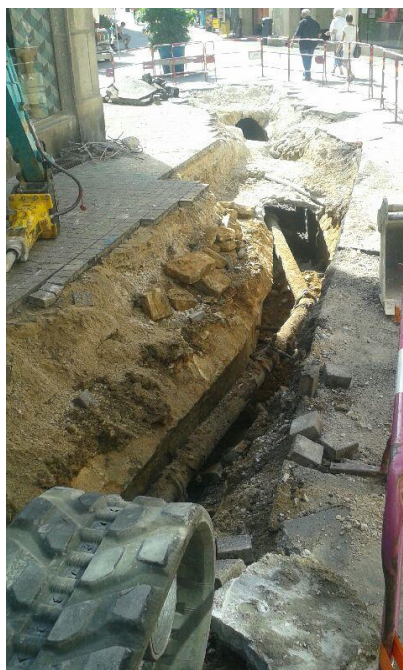


Cette technique innovante du tubage protège le cadre de vie des riverains et offre de nombreux avantages :

- réduire la durée des travaux : 2 semaines au lieu de 4
- minimiser les nuisances (accès, bruits...)
- ne pas détériorer la voirie
- préserver l'environnement (moins d'engins de chantier), bilan carbone



- Renouvellement conduite et reprise des branchements d'eau – centre-ville (Sous-Préfecture, Besançon piétonne, Grande rue)



Fonds de renouvellement réseaux

➤ Déploiement de la télérelève

12 138 compteurs sont à équiper à Dole. Courant juin 2016, l'installation de ces têtes émettrices a débuté. La fin du déploiement est prévue avant la fin avril 2017.



La télérelève présente 4 avantages pour les Dolois :

- Un suivi au quotidien de la consommation d'eau sur l'espace client www.dolea.fr
- Une facturation basée sur la consommation réelle et non plus sur une estimation
- Le compteur d'eau est relevé automatiquement, sans dérangement pour les particuliers
- En cas de présomption de fuite, une alerte est envoyée pour avertir le client.

Une fois la phase d'installation terminée, tous les clients équipés pourront ainsi accéder aux services en ligne, notamment pour paramétrer leurs alertes sur www.dolea.fr

Doléa, en partenariat avec SUEZ Eau France sur cette opération, mobilise dix agents de Eau France pour l'installation d'une centaine de dispositifs de télérelève par jour, avec un déploiement qui se fait rue par rue.

La technologie du relevé à distance utilise la voie hertzienne pour communiquer le relevé de compteur à un système informatique central. Un émetteur fixé sur le compteur envoie l'information vers des récepteurs placés sur les toits qui la relaient jusqu'au système informatique central.

- Sécurisation des sites

Pose de clôture et portail sur les réservoirs de Plumont, Landon et Bizard.
Renouvellement des portes d'accès aux réservoirs de Landon et Plumont.

PERSPECTIVES ET AMELIORATIONS DU SERVICE

- Dans le cadre du contrat de DSP entre Doléa et la Ville de Dole, l'ensemble des travaux de renouvellement et/ou d'extension sur le réseau d'eau potable sont à la charge de Doléa. Les améliorations du service sont présentées et validées lors des conseils d'administration de Doléa.

2 | Présentation du service



2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	01/01/2016	31/12/2028	Affermage

2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

DOLÉA, UNE AVANCÉE CAPITALE POUR L'EAU A DOLE

1^{ERES} SEMOP DE FRANCE

6 OCTOBRE 2015 : CREATION DE DOLEA EAU ET DOLEA ASSAINISSEMENT, PREMIERES SEMOP DE FRANCE

1^{ER} JANVIER 2016 : MISE EN ACTIVITE DE DOLEA

15 COLLABORATEURS DOLEA

25 000 CLIENTS

5 000 000 € D'INVESTISSEMENT SUR LE RESEAU EAU POTABLE

980 000 € CAPITAL SOCIAL DE DOLEA



Depuis le 1er janvier 2016, Doléa est le nouveau service public de l'eau potable. Avec Doléa, Dole innove pour l'eau avec les 1^{eres} SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération Unique) de France. Ce mode de gouvernance inédit réunit la ville de Dole et SUEZ sous forme de comité de direction et de conseil d'administration pour piloter conjointement ces services. Dans le cadre des 2 SEMOP, Doléa eau et Doléa Assainissement, la ville de Dole et SUEZ détiennent chacun la moitié des sièges du conseil d'administration, dont la présidence par le Député Maire M. Jean Marie SERMIER. Les 2 SEMOP sont financées par la facturation de l'eau et de l'assainissement ainsi que le capital social des entreprises. Les capitaux des 2 SEMOP sont détenus à 51% par Suez Eau France et 49% par la ville de Dole soit un capital de Doléa Eau de 408 000 Euros (208 080 euros de Suez Eau France et 199 920 euros de la Ville de Dole) et un capital de Doléa Assainissement de 572 000 euros (291 720 euros de Suez Eau France et 280 280 euros de la ville de Dole)

Doléa, c'est une entreprise Doloise au service des Dolois, qui emploie 15 collaborateurs et assume ainsi son statut d'employeur local. Avec tout ce que cela implique au niveau de l'investissement de l'entreprise dans les tissus économique, associatif et culturel, pour participer pleinement à la vie de la cité et jouer son rôle d'acteur local. C'est également une agence rénovée et modernisée, inaugurée en septembre 2016, pour mieux accueillir les clients sur des horaires élargis, du lundi au vendredi.

Les chiffres-clés de Doléa en 2016

- **UN EMPLOYEUR LOCAL**
 - **15 salariés**, dont 1 alternant
 - **38 jours de formation**
 - **1 alternant formé**
- **UN ACTEUR IMPLIQUÉ DANS LA VIE DE LA CITE**
 - **Partenaire du GRETA depuis 2004** :
 - **Création en 2004 de la formation Agent de Réseau en eau et assainissement pour adultes, avec une salle de formation pratique dédiée sur site**

2 | Présentation du service

- **14 salariés tuteurs et 6 salariés enseignants**
 - **94 personnes formées depuis 2004**, dont 75% en contrat de professionnalisation chez SUEZ
 - **78% des alternants** trouvent un emploi à l'issue de la formation, dont près de la moitié chez SUEZ
 - **+ 70 000 €** subvention depuis 2009
- **UNE ENTREPRISE SOLIDAIRE**
 - **2 500€ de taxe apprentissage** à des établissements dolois
 - **34 000 € d'aide au secteur protégé**
 - Convention de partenariat avec le **Pôle Emploi**
 - Un engagement dès 2006 pour créer puis mettre à disposition de ses clients **la technologie ACCEO d'une entreprise jurassienne**, qui offre une solution de communication universelle pour les personnes sourdes et malentendantes
 - Partenariats avec le **l'Atelier Pasteur** pour des sensibilisations d'élèves à l'eau, **et avec Dole Environnement** pour des actions en faveur de la biodiversité
 - 4 000 personnes sensibilisées à l'eau en 2016 : avec des bars à eaux et dégustations à l'occasion des grands événements de la vie doloise : Vœux du Maire, Fête de l'Eau, Week-end gourmand du Chat Perché, Made in Jura...



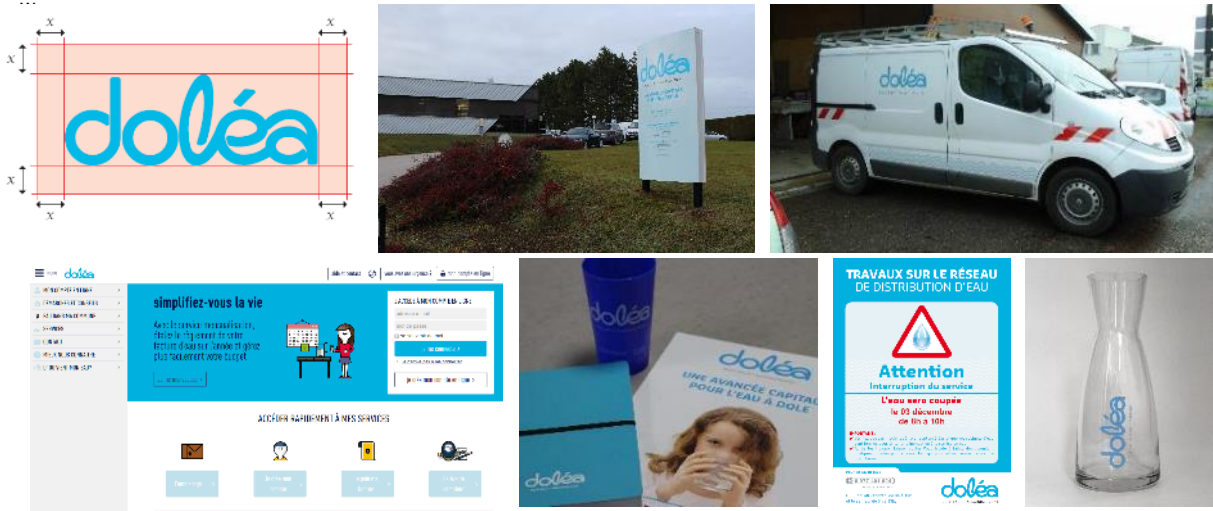
**Avec 30 articles,
couverture médiatique exceptionnelle**

une

DATE	PARUTION	TITRE ARTICLE
01/01/16	Pays Dolois	Doléa est entrée en activité
01/01/16	Magazine de Dole	SEMOP : Dole fait des émules
06/01/16	EPL	Les SemOp font leur entrée à la Fédération
15/01/16	Facebook	Vœux du Maire : sous le signe de l'eau et de la gastronomie
17/01/16	Progrès	Je vous souhaite une année gourmande"
26/01/16	Voix du Jura	Jean-Marie SERMIER promet une année à savourer avec "tranquillité"
26/01/16	VRD n°223	SUEZ et DOLE créent les 1eres SEMOP de France
12/02/16	EPLenligne.com	Les intercommunalités observent les 1eres SEMOP
13/04/16	Facebook	Travaux rue du vieux-château
15/04/16	Bien public	Dole Le réseau d'eau se modernise
15/04/16	Le Progrès	Dole Le réseau d'eau se modernise
22/04/16	Le Progrès	Les factures d'eau arriveront en retard
22/04/16	La voix du Jura	Un tubage innovant a évité de creuser la rue du Vieux Château
26/06/16	Facebook	Fête de l'eau bar à eau Doléa
05/07/16	Le Progrès	Les alternants agents de réseau en eau reçoivent leur diplôme
09/07/16	Le Progrès	12 000 nouveaux compteurs installés d'ici 2017
17/07/16	Journal du palais	Bien gérer l'eau et les énergies renouvelables
26/07/16	Btwin	La télérelève s'installe à Dole
09/08/16	Le Progrès	Le centre privé d'eau quelques heures
24/08/16	Le Progrès	BEDUGUE : la fin des travaux sur l'avenue Maréchal-Juin
01/09/16	La voix du Jura	Les dolois découvrent le nouveau visage de l'avenue Maréchal Juin
09/09/16	Facebook	Jean-Marie SERMIER inaugure Doléa
14/09/16	Voix du Jura	Grand coup de fraîcheur pour les locaux de Doléa
15/09/16	Traces écrites	La société économie mixte à opération unique
23/09/16	EPLenligne.com	Dole, ville de colloque, ville d'epl
09/10/16	Le Progrès	Où vont nos eaux usées une fois arrivées à la station d'épuration
17/10/16	Hebdo39	Doléa entreprend des travaux d'envergure sur la station d'épuration
20/10/16	Le moniteur	SEMOP : de l'aménagement de l'eau à l'aménagement urbain
26/12/16	Le Progrès	Doléa met en garde contre l'effet du gel sur les compteurs d'eau

Une identité forte...

Doléa est une nouvelle société, qui s'implante à Dole avec ses locaux, son équipe dédiée, doit se doter d'un univers de marque puissant pour construire une relation forte et durable avec les usagers. Avec la création d'une identité graphique originale, Doléa s'incarne et devient concret dans le quotidien des Dolois. Le nom et le logo symbolise une marque forte, facilement reconnaissable, qui valorise l'innovation que caractérise Doléa et sa proximité avec les dolois



...et des temps forts pour renforcer l'ancrage local

Pour renforcer son ancrage local et sa visibilité, Doléa a multiplié pour sa 1^{ère} année d'existence les rendez-vous avec les Dolois et les media : Vœux du Maire, Fête de l'Eau, visite de presse pour les travaux de chemisage de la rue du Vieux Château, encarts factures, lancement du déploiement de la télérelève, Week-end gourmand du Chat Perché, Visites grand public de la station d'épuration de Choisy et des champs captant de la Prairie d'Assaut, Made in Jura, lancement de la carafe Doléa auprès des restaurateurs, ...



15.01.2016
Bar à Eau Doléa pour les Vœux du Maire



13.04.2016
Travaux sans tranchées rue du Vieux Château



26.06.2016
Bar à Eau Doléa pour la Fête de l'Eau



01.07.2016
Remise des diplômes pour les alternants « métiers de l'eau » du GRETA



09.07.2016
Lancement de l'installation de la télérelève



09.09.2016
Inauguration des locaux rénovés de Doléa avec le lancement de la Carafe Doléa



12.09.2016
Visite de la Prairie d'Assaut DOLE - DOLEA - 2016

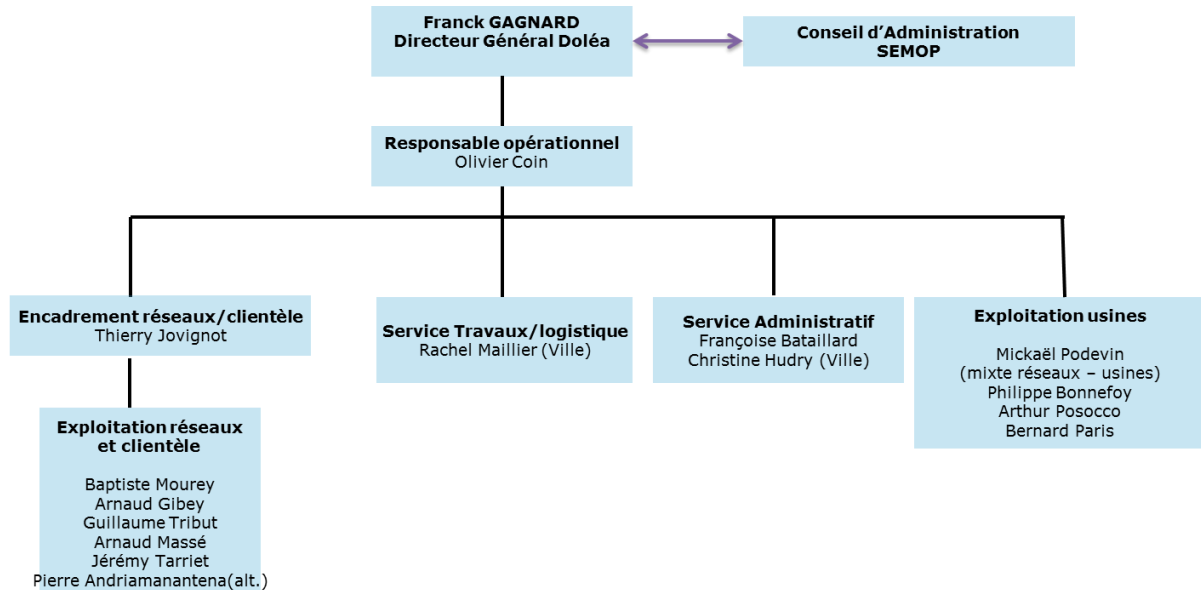


09.10.2016
Visite de la station d'épuration des eaux usées de Choisy à l'occasion du renouvellement des diffuseurs



24-25.09.2016 et 13-16.10.2016
Bar à Eau et dégustation d'eau à l'occasion du week-end gourmand du Chat Perché et du salon Made in Jura

2.2.1 L'organisation spécifique pour votre contrat



2.2.2 La gestion de crise

Afin de limiter les conséquences d'événements significatifs (tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, ...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, et pour revenir le plus rapidement possible à la normale, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Unités mobiles de traitement,
- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone.

Le système de gestion de crise s'appuie sur :

- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Une organisation préétablie du management de la crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques,
- Une formation des acteurs principaux,
- Une détection et une alerte rapides.

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

2.2.3 La relation clientèle

• L'ACCUEIL TELEPHONIQUE DES CLIENTS

Au service des clients, 60 heures par semaine, du lundi au vendredi, sans interruption de 8 heures à 19 heures, et le samedi matin de 8 heures à 13 heures, **le Centre de Relation Clientèle basé à Dijon** permet aux clients d'avoir une réponse en ligne à toutes leurs questions administratives ou techniques. La formation permanente de nos téléconseillers permet d'assurer à nos clients un service de qualité.

Le Centre de Relation Clientèle est joignable aux numéros suivants :



Pour toute demande ou réclamation : 0 977 401 904 (appel non surtaxé)

Pour toutes les urgences techniques : 0 977 401 123 (appel non surtaxé)

- **L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS**

**Agence de DOLE
5 Rue Emmanuel Jodelet
39100 DOLE**

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00_et de 14h00 à 16h00

- **LE SERVICE D'URGENCE 24H/24**

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes.

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

2.3 L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de desserte, et notamment les canalisations et accessoires de réseau acheminant l'eau potable jusqu'aux points de raccordement des branchements ou des appareils publics (bornes d'incendie, d'arrosage ou de nettoyage). Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué :

- > Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- > Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

2.3.1 Les biens de retour

Les biens de retour sont ceux dont le contrat prévoit qu'ils feront obligatoirement et automatiquement retour à la collectivité au terme de la Délégation de Service Public, en principe de manière gratuite. Ils se caractérisent par le fait qu'ils sont nécessaires à l'exploitation du service. Ils sont considérés comme étant la propriété de la collectivité dès l'origine, même s'ils ont été financés et réalisés par l'exploitant.

• LES INSTALLATIONS DE PRODUCTION / TRAITEMENT

Les installations de production et traitement disponibles au cours l'année d'exercice en vue de la potabilisation de l'eau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des installations de production/traitement				
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de production	Unité
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	1932	18 000	m ³ /j

• LES CHATEAUX D'EAU ET RESERVOIRS

Les châteaux d'eau et réservoir disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des réservoirs				
Commune	Site	Année de mise en service	Volume utile	Unité
DOLE	Réservoir le Bizard	1932	600	m ³
DOLE	Réservoir le Guenières	1932	1 800	m ³
DOLE	Réservoir le Landon	1961	2 000	m ³
DOLE	Réservoir le Plumont	1974	3 000	m ³

• LES STATIONS DE POMPAGE / RELEVAGE

Les stations de pompage / relevage disponibles au cours de l'année d'exercice pour la distribution de l'eau sur l'ensemble du réseau dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Il existe un surpresseur à Landon qui alimente une maison.

• **LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
Fonte ductile	151	7 116	11 317	7 885	1 646	3 802	-	113	32 030
Fonte grise	26	1 685	488	537	304	-	-	32	3 071
Fonte indéterminée	224	34 278	24 164	8 122	7 749	138	-	73	74 748
PE bandes bleues	32	881	21	-	-	146	-	-	1 079
PE noir	-	-	2	-	-	-	-	-	2
PE indéterminé	113	3 283	571	-	-	-	-	-	3 966
Amiante ciment	-	38	-	-	-	-	-	-	38
PVC mono-orienté	-	394	-	-	-	-	-	-	394
PVC indéterminé	108	7 714	29 994	1 724	-	-	-	-	39 540
Acier	-	77	-	23	-	-	-	-	100
Autre	127	-	-	-	-	-	-	-	127
Inconnu	-	14	10	-	-	-	-	3	27
Total	781	55 479	66 567	18 291	9 699	4 085	-	221	155 123

• **LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS**

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations. En ce qui concerne le motif « Renouvellements », la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Les variations sur les canalisations	
Motif	ml
Linéaire total de canalisation de l'année précédente	155 482
Travaux neufs contractuels (extensions, renforcements)	232
Renouvellements dépose	969
Renouvellements pose	592
Régularisations de plans	- 216
Situation actuelle	155 123

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Inventaire des principaux accessoires du réseau	
Désignation	2016
Débitmètres achat / vente d'eau et sectorisation	21
Détendeurs / Stabilisateurs	1
Equipements de mesure (Prélocalisateur)	12
Equipements de mesure de type pression	1
Hydrants (bouches et poteaux incendies)	258
Régulateurs débit	2
Vannes	1 061
Vidanges, purges, ventouses	191
Total	1 547

- **LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille au 31 décembre de l'année d'exercice la répartition des branchements :

Les branchements	
Matériau branchement avant compteur	2016
Acier fer noir galvanisé	1 854
Amiante ciment	1
Cuivre	252
Fonte	86
Inconnu	3 690
PE bandes bleues	3 652
PE noir ou autres	2 251
Plomb réhabilité	24
PVC	34
Visités mais indétectables	72
Total	11 926

• LES COMPTEURS

Le tableau suivant détaille le parc compteur par code usage, tranches de diamètres et tranches d'âge. Le parc présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice :

Répartition du parc compteurs par date de fabrication et par diamètre						
Usage	Tranche d'âge	Inconnu	12 à 15 mm	20 à 40 mm	>40 mm	Total
Eau froide	A 0 - 4 ans	-	7 372	102	19	7 493
Eau froide	B 5 - 9 ans	-	2 005	112	30	2 147
Eau froide	C 10 - 14 ans	0	779	27	21	827
Eau froide	D 15 - 19 ans	-	595	25	6	626
Eau froide	E 20 - 25 ans	0	1 410	4	0	1 414
Eau froide	F > 25 ans	0	370	3	-	373
Eau froide	Inconnu	0	0	-	-	0
Incendie	A 0 - 4 ans	-	-	1	2	3
Incendie	B 5 - 9 ans	-	-	-	7	7
Incendie	C 10 - 14 ans	-	-	-	5	5
Incendie	D 15 - 19 ans	-	-	-	4	4
Incendie	E 20 - 25 ans	-	-	-	1	1
Total		0	12 531	274	95	12 900

• L'ANALYSE DU PATRIMOINE

Le Décret n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement impose de nouvelles obligations en matière de description des réseaux d'eaux usées à travers l'Indice de connaissance de gestion patrimoniale du réseau.

Cet indice de connaissance doit atteindre la note minimale de 40/45. La cotation minimale repose avant tout sur le descriptif détaillé de 50% du linéaire, d'une part pour le diamètre et le matériau et, d'autre part, sur l'âge ou la date de pose des canalisations (cf. Arrêté du 2 déc. 2013).

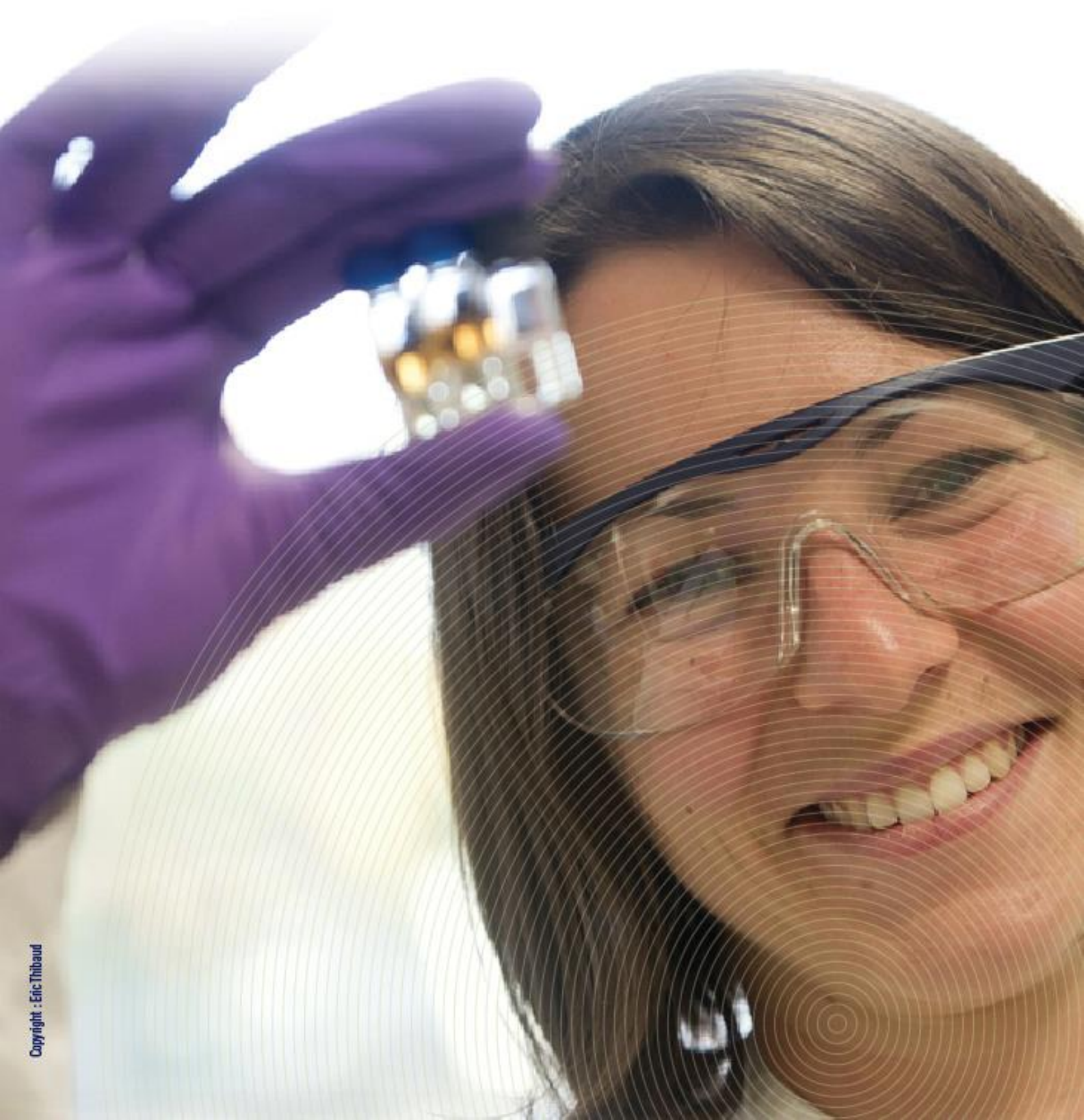
Le détail de la notation de l'indice de connaissance de gestion patrimoniale du contrat est donné ci-après.

Si votre indice de connaissance patrimoniale est inférieur à 40, un plan d'actions doit être établi pour enrichir la connaissance du patrimoine sur la nature, le diamètre et la date de pose ou l'âge des collecteurs. Votre plan d'action doit vous amener à obtenir un taux de connaissance de 80% sur chacun des critères. Pour améliorer la connaissance des dates de pose, nous conseillons de procéder à l'analyse des archives, ou réaliser un travail de mémoire avec d'anciens élus ou habitants des communes. La nature des matériaux s'améliorera avec nos investigations sur les réseaux, dans le cadre de l'exploitation.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2016
Partie A : Plan des réseaux	VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée) (5 points)	5

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable		
Partie	Descriptif	2016
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.238 et VP.240 avec VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.240 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.238, VP.239 et VP.240)	10
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	30
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.248 - Existence et mise en oeuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	10
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.249 - Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)	5
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	65
TOTAL (indicateur P103.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable	110

3 | Qualité du service



3.1 Le bilan hydraulique

Cette partie présente de façon détaillée le bilan hydraulique explicitant les différents volumes prélevés et éventuellement achetés ou vendus, mais également les volumes produits et distribués. Les notions de rendement et d'indice linéaire de perte sont également abordées.

3.1.1 Les volumes prélevés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes prélevés ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau brute prélevés (m ³)		
Commune	Site	2016
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	1 888 997
Total des volumes prélevés		1 888 997

3.1.2 Les volumes d'eau potable produits

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable produits (issus des installations de production / traitement exploitées dans le cadre du présent contrat) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes eau potable produits (m ³)		
Commune	Site	2016
DOLE	Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	1 888 997
Total des volumes produits		1 888 997

3.1.3 Les volumes d'eau potable importés et exportés

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) ces dernières années. Les volumes indiqués sont des volumes relatifs à l'année civile ramenés à 365 jours :

Volumes d'eau potable importés et exportés (m ³)		
Site	Désignation	2016
AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Volume d'eau potable exporté	0
AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	Volume d'eau potable importé	7 930
	Total volumes eau potable importés (B)	7 930
	Total volumes eau potable exportés (C)	0

3.1.4 Les volumes mis en distribution calculés sur une période de relèvement

Comme expliqué dans le paragraphe précédent, et de façon à pouvoir calculer le rendement de réseau et l'indice linéaire de pertes avec la meilleure précision possible, les volumes mis en distribution ont également été calculés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période entre deux relevés ramenée à 365 jours. Ces données diffèrent donc des données présentées ci-avant sur l'année civile.

Volumes mis en distribution sur période de relèvement (m ³)	
Désignation	2016
Total volumes eau potable produits (A) = (A') - (A'')	1 888 997
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 888 997
dont volumes de service production (A'')	0
Total volumes eau potable importés (B)	7 930
Total volumes eau potable exportés (C)	0
Total volumes mis en distribution (A+B-C) = (D)	1 896 927

3.1.5 Les volumes consommés autorisés calculés sur une période de relèvement

La relève des compteurs des abonnés est effectuée sur des périodes susceptibles de varier et qui ne sont pas nécessairement positionnées en début ou en fin d'année civile. Conformément à la réglementation, et de façon à minimiser les erreurs d'estimations ou d'extrapolation lors du calcul du rendement de réseau et de l'indice linéaire de pertes, il a été décidé de calculer les volumes consommés autorisés à partir d'informations réelles, comptabilisées sur la période comprise entre deux relevés ramenée à 365 jours.

Les volumes consommés autorisés correspondent à la somme des :

- **Volumes comptabilisés** : ils résultent des relevés des appareils de comptage des abonnés. Ces volumes relevés correspondent aux volumes facturés (incluant les volumes exonérés) et aux volumes dégrévés.
- **Volumes consommés sans comptage** : ces volumes estimés sont ceux consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Cela peut notamment concerner les volumes liés aux essais incendie (poteaux et bornes), aux manœuvres des pompiers, à l'arrosage de certains espaces verts, à certaines fontaines, aux lavages de voiries ou bien encore aux chasses d'eau sur le réseau d'assainissement.
- **Volumes de service du réseau** : ces volumes estimés sont ceux liés à l'exploitation du réseau de distribution d'eau. Cela peut notamment concerner les volumes liés au nettoyage des réservoirs, aux purges / lavage / désinfection de canalisation ou de branchements ou bien encore à la présence d'analyseurs de chlore.

Les estimations concernant les volumes consommés sans comptage et les volumes de service du réseau ont été effectués conformément aux préconisations officielles selon la méthodologie proposée par l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement).

Volumes consommés autorisés (m ³)	
Désignation	2016
Volumes comptabilisés (E = E' + E'')	1 363 459
- dont Volumes facturés (E')	1 329 854
- dont volume eau potable livré gratuitement avec compteur (volumes dégrévés, gestes commerciaux, irrécouvrables...) (E'')	33 605
Volumes consommés sans comptage (F)	18 807
Volumes de service du réseau (G)	34 240
Total des volumes consommés autorisés (E+F+G) = (H)	1 416 506

Les volumes facturés E' (hors VEG) sont pris entre deux dates médianes de relèvement et ramenés à 365 jours.

3.1.6 La performance réseau calculée sur une période de relève (décret 2 mai 2007)

L'indice linéaire de pertes en réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, représente par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés avec autorisation sur le périmètre du service. Il s'exprime en m³/km/jour et est calculé en divisant les pertes journalières d'eau potable en réseau par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- de la politique volontariste de recherche et de réparation de fuites
- de la politique de renouvellement du réseau
- d'actions pour lutter contre les détournements d'eau

Contrairement à l'indice linéaire de pertes en réseau, l'indice linéaire des volumes non comptés, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègre les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Il s'exprime également en m³/km/jour et est calculé en divisant les volumes journaliers non comptés par le linéaire de réseau de distribution. Sa valeur et son évolution sont le reflet :

- du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés,
- de l'efficacité de gestion du réseau.

Les pertes d'eau potable en réseau, ici comptabilisées sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, sont calculées sur la même période de temps par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Ces pertes en réseau se décomposent en :

- Pertes réelles : elles correspondent aux différentes fuites sur le réseau de distribution et sur les branchements contre lesquelles nous luttons au quotidien par une politique volontariste de recherche et réparation de fuite,
- Pertes apparentes : elles sont difficilement évaluables mais correspondent principalement aux vols d'eau potentiels, aux différents petits défauts de comptage et aux sous-estimations liées à l'évaluation des volumes consommés autorisés.

Contrairement aux pertes d'eau potables en réseau, les volumes non comptés, ici comptabilisés sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, intègrent les volumes de service du réseau de distribution ainsi que les volumes estimés consommés par des usagers connus disposant d'une autorisation d'usage. Ils sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes comptabilisés.

Le rendement de réseau, ici comptabilisé sur la période entre deux relèves ramenée à 365 jours, est le ratio entre, d'une part, les volumes consommés autorisés augmentés des volumes d'eau potable exportés (cédés ou vendus à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion) et, d'autre part, les volumes d'eau potable produits augmentés des volumes d'eau potable importés (reçus ou achetés à d'autres services d'eau potable, publics ou privés, par l'intermédiaire d'une interconnexion). Cet indicateur permet de connaître la part des volumes d'eau potable introduits dans le réseau de distribution qui est consommée avec autorisation sur le périmètre du service ou vendue en gros à un autre service d'eau potable. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Indice linéaire de pertes (m ³ /km/j) - Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	
Désignation	2016
Volumes mis en distribution (D)	1 896 927
Volumes comptabilisés (E)	1 363 459
Volumes consommés autorisés (H)	1 416 506
Pertes en réseau (D-H) = (J)	480 421
Volumes non comptés (D-E) = (K)	533 468
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	160
Période d'extraction des données (jours) (M)	365
Indice linéaire de pertes (J)/(MxL)	8,23
Indice linéaire des volumes non comptés (K)/(MxL)	9,13

Rendement de réseau (%)	
Désignation	2016
Volumes consommés autorisés (H)	1 416 506
Volumes eau potable exportés (C)	0
Volumes eau potable produits (A)=(A') - (A'')	1 888 997
dont volumes eau brute prélevés (A')	1 888 997
dont volumes de service production (A'')	0
Volumes eau potable importés (B)	7 930
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	74,67

Rendement : Niveau de fuites important sur 2016.

3.1.7 L'ILC et rendement grenelle 2

Performance rendement de réseau	
Désignation	2016
Volumes consommés autorisés (H)	1 416 506
Linéaire du réseau de distribution (km) (L)	160
Indice Linéaire de Consommation $(H+C)/(365 \times L)$	25,25
Obligation contractuelle rendement de réseau (%)	75
Obligation de performance Grenelle 2 rendement de réseau = $65 + 0,2 \text{ ILC} (\%)$	70,05
Rendement de réseau (%) = $100 * (H+C) / (A'-A''+B)$	74,67

3.2 La qualité de l'eau

Cette partie décrit les principes du contrôle de la qualité de l'eau ainsi que les résultats obtenus sur l'ensemble du processus de production et de distribution de l'eau potable.

3.2.1 Le contrôle de la qualité de l'eau

"L'Eau consommée doit être propre à la consommation".

(extrait du Code de la Santé Publique)

Pour satisfaire à cette exigence, la qualité de l'eau est appréciée par le suivi de différents éléments :

- La qualité microbiologique
- La qualité physico-chimique dont les pesticides et les métabolites
- La qualité organoleptique

Deux niveaux de qualité sont à respecter pour l'eau potable :

- **Les limites de qualité**, correspondent à la **conformité réglementaire**: pour différents paramètres bactériologiques (Entérocoques et Escherichia Coli,) ou physico-chimiques (arsenic, nitrates, nickel, plomb, ...), le Code de la Santé Publique fixe une valeur maximale. Un dépassement peut impliquer des restrictions de consommations et doit conduire à des solutions de mise en conformité de l'eau distribuée.
- **Les références de qualité**, correspondent à des **indicateurs établies à des fins de suivi des installations** de production, de distribution et d'évaluation des risques pour la santé des personnes : il n'est pas obligatoire de respecter ces valeurs du Code de la Santé Publique pour un certain nombre de paramètres bactériologiques (coliformes,...) ou physico-chimiques (turbidité, cuivre, fer total, ...). Toutefois un dépassement récurrent pouvant porter atteinte à la santé des personnes, doit conduire à proposer des solutions permettant d'éliminer le problème ainsi mis en évidence.

La maîtrise de la qualité de l'eau est assurée par un double contrôle :

- **Le contrôle sanitaire, officiel et légal** exercé par le Préfet via l'ARS (Agence Régionale de Santé). Des prélèvements sont effectués sur tous les sites de production et en plusieurs points du réseau de distribution. Leurs analyses permettent de vérifier les qualités physique, chimique, organoleptique et bactériologique de l'eau, ainsi que la conformité des installations de production, de stockage et de distribution. Les données de ce contrôle permettent à l'administration d'établir le bilan annuel de la qualité de l'eau produite et distribuée. Celui-ci est adressé, associé à une facture, à tous les clients du service. La fréquence du contrôle sanitaire ainsi que les paramètres à analyser sont fixés par les arrêtés du 11 janvier 2007 et du 21 janvier 2010.
- **La surveillance de l'exploitant permet** de s'assurer de respecter à tout moment les exigences de qualité de l'eau produite et distribuée. Les contrôles sont effectués à la sortie des usines mais aussi sur le parcours de l'eau jusqu'au compteur de l'abonné.

3.2.2 Le plan vigipirate

Sur l'ensemble des systèmes d'alimentation en eau potable délégués, l'exploitant a mis en application les mesures gouvernementales exigées par le plan Vigipirate ; parmi les plus significatives :

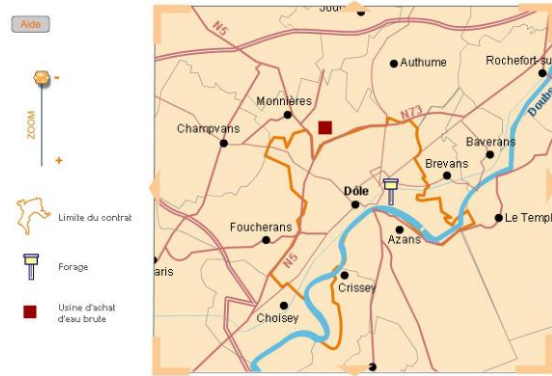
- un dispositif de sur-chloration peut être activé garantissant une concentration de 0,3 mg/l de chlore libre au point de mise en distribution et 0,1 mg/l de chlore libre en tout point du réseau de distribution,
- la sécurisation et la surveillance des sites industriels,
- la sensibilisation du personnel à la Vigilance.

La révision des dispositifs anti-intrusion et des dispositifs de chloration a été lancée et conduira potentiellement l'exploitant à faire des propositions d'améliorations.

3.2.3 La ressource

- **LA NATURE DES RESSOURCES UTILISEES**

L'eau potable distribuée sur la ville de Dole provient en majeure partie d'une ressource naturelle : l'eau est pompée dans la nappe alluviale du Doubs au niveau du lieu-dit Prairie d'Assaut, où elle subit un traitement au chlore.



Le quartier Nord de Landon est cependant alimenté par un achat d'eau au SIE de la Région de DOLE.

DURETE de l'eau (le calcaire) :

Teneur en calcium et magnésium présents naturellement dans l'eau, la dureté de l'eau n'a pas d'effet sur la santé. Une dureté supérieure à 20 °F peut entraîner des dépôts de tartre, surtout si l'eau est chauffée à plus de 60 °C.

Remarque :

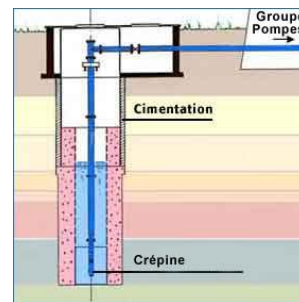
L'eau produite depuis la prairie d'Assaut a une dureté de 22°F et génère de nombreux désagréments, notamment pour les usagers dolois. En effet, 30 % des abonnés sont équipés d'installation individuelle dans le but d'adoucir leur eau de consommation.

La mise en place d'une usine de décarbonatation permettrait d'offrir une eau adoucie à l'ensemble des Dolois.

Les Puits de la Prairie d'Assaut :



Puits 2 de la Prairie d'Assaut

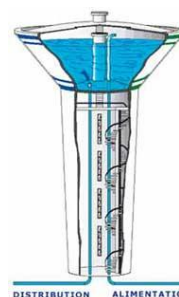


Fonctionnement

Station de pompage de la Prairie d'Assaut :

L'usine de la Prairie d'Assaut assure la désinfection de l'eau et son pompage vers les sites de stockage. Elle est alimentée par les cinq puits forés dans la nappe alluviale du Doubs. Le dispositif de chloration permet une désinfection de l'eau en continu, elle est contrôlée en permanence par des analyseurs de chlore, avant la mise en distribution (stockage et consommation).

Réservoirs de la ville de Dole :



ex: Réservoir de Plumont

Parmi les 4 réservoirs de la ville, le réservoir de Plumont est le dernier réservoir construit. Il alimente le Haut Service, constitué par la partie Sud-Ouest de la ville et la rive gauche du Doubs.

• **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique de la ressource sont les suivants :

Statistiques sur la conformité en ressource							
Contrôle	Analyse	Bulletin			Paramètre		
		Global	Non conforme	% Conformité	Global	Non conforme	% Conformité
Contrôle sanitaire	Microbiologique	4	0	100,0%	9	0	100,0%
Contrôle sanitaire	Physico-chimique	7	0	100,0%	2 574	0	100,0%

• **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la ressource en contrôle sanitaire sont les suivants :

Aucune analyse non conforme pour l'année 2016.

3.2.4 La production

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en production sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en production						
Type	Analyses	Contrôle sanitaire				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	16	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	23	3	87,0%	0	100,0%
Paramètre	Microbiologique	96	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	3 489	3	99,9%	0	100,0%

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la production en contrôle sanitaire sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DOLE	Contrôle sanitaire	Hors référence	23/02/2016	SORTIE STATION LANDON	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
DOLE	Contrôle sanitaire	Hors référence	24/05/2016	SORTIE STATION LANDON	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1
DOLE	Contrôle sanitaire	Hors référence	07/12/2016	SORTIE STATION LANDON	EQUI. CALCO-CARBONIQUE	4	sans objet	<=2	>=1

3.2.5 La distribution

- **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : STATISTIQUES SUR LA CONFORMITE ET SUR LES REFERENCES DE QUALITE**

Les statistiques sur la conformité des prélèvements réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel sur les parties physico-chimique et microbiologique en distribution sont les suivants :

Statistiques sur les références de qualité et la conformité en distribution											
Type	Analyses	Contrôle sanitaire					Surveillance				
		Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité	Nbr.	Nbr. HR	% Référence	Nbr. NC	% Conformité
Bulletin	Microbiologique	48	2	95,8%	1	97,9%	4	0	100,0%	0	100,0%
Bulletin	Physico-chimique	48	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%
Paramètre	Microbiologique	245	2	99,2%	1	99,6%	24	0	100,0%	0	100,0%
Paramètre	Physico-chimique	556	0	100,0%	0	100,0%	-	-	0,0%	-	0,0%

• **LE CONTROLE SANITAIRE - SURVEILLANCE DE L'EXPLOITANT : DETAIL DES PARAMETRES NON CONFORMES ET HORS REFERENCES**

Les paramètres ne respectant pas les limites de qualité définies dans le Code de la Santé Publique sur l'année civile pour la distribution en contrôle sanitaire sont les suivants :

Détail des paramètres non conformes et hors références									
Commune	Type de contrôle	Type	Date prélèvement	Libellé PSV	Libellé Paramètre	Valeur	Unité	Seuil Bas	Seuil Haut
DOLE	Contrôle sanitaire	Hors référence	18/07/2016	CENTRE VILLE PAR LANDON	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	2	nombre/100 ml	=0	
DOLE	Contrôle sanitaire	Hors référence	18/08/2016	CENTRE VILLE PAR LANDON	COLIFORMES "TOTAUX" à 36°	1	nombre/100 ml	=0	
DOLE	Contrôle sanitaire	Non conforme	18/08/2016	CENTRE VILLE PAR LANDON	ESCHERICHIA COLI	1	nombre/100 ml	=0	

La non-conformité porte sur un prélèvement fait à l'agence immobilière ORPI en août 2016. Doléa a réalisé immédiatement une contre analyse, qui s'est avéré négative. Un dossier a été établi pour contester cette non-conformité qui nous semble dûe aux conditions de prélèvement.

3.2.6 Les indicateurs de performance sur la qualité d'eau du décret du 2 mai 2007

Ces deux indicateurs représentent les taux de conformité des prélèvements d'eau potable en production et en distribution d'eau vis-à-vis des limites de qualité d'eau imposées par le Code de la Santé Publique sur la physico-chimie et la microbiologie. Le calcul de ces indicateurs ne fait intervenir que des prélèvements incluant au moins un paramètre disposant d'une limite de qualité dans le Code de la Santé Publique. De plus, les prélèvements pris en compte sont uniquement ceux réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire officiel réalisés par les Agences Régionales de Santé.

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	64	1	98,4%
Physico-chimique	25	0	100,0%

3.3 Le bilan d'exploitation

Cette partie détaille des aspects tels que les consommations électriques et de réactifs, le nettoyage de réservoirs, les contrôles réglementaires effectués ainsi que différents aspects liés aux interventions réalisées au cours de l'année écoulée.

3.3.1 La consommation électrique

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation d'énergie électrique (kWh)	
Site	2016
Réservoir le Bizard	818
Réservoir le Guenières	345
Réservoir le Landon	383
Réservoir le Plumont	877
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	870 800
Total	873 223

3.3.2 La consommation de produits de traitement

Les consommations en produits de traitement des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation de produits de traitement		
Site	Réactifs	2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Chlore (kg)	980

3.3.3 Les contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des équipements soumis à vérification périodique ont été effectués conformément à la réglementation en vigueur (modalités et fréquence). La liste des contrôles effectués au cours de l'exercice est :

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
Réservoir le Bizard	Equipement électrique	armoie électrique	15/06/2016
Réservoir le Bizard	Extincteur	extincteur	03/05/2016
Réservoir le Guenières	Extincteur		03/05/2016
Réservoir le Landon	Equipement électrique	armoie générale BT	13/06/2016

Les contrôles réglementaires			
Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
Réservoir le Landon	Extincteur		03/05/2016
Réservoir le Plumont	Extincteur	armoie électrique	03/05/2016
Réservoir le Plumont	Moyen de levage	ligne de vie	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G6	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G7	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de commande G1	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G8	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G2	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Equipement électrique	Armoire de puissance G3	15/06/2016
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	Extincteur		03/05/2016

Tous les contrôles réglementaires du type Anti bélier, potence et conformité électrique ont été effectués sur 2016.

3.3.4 Le nettoyage des réservoirs

La réglementation impose au responsable de la distribution de l'eau de procéder annuellement, sauf accord explicite des autorités sanitaires, à la vidange, au nettoyage et à la désinfection des ouvrages de stockage d'eau potable. La liste des réservoirs ou bâches qui ont ainsi été nettoyés au cours de l'exercice est :

Nettoyage des réservoirs	
Site	Date intervention
Réservoir le Bizard Cuve 1	01/06/2016
Réservoir le Bizard Cuve 2	01/06/2016
Réservoir le Guenières Cuve 1	30/05/2016
Réservoir le Guenières Cuve 2	03/06/2016
Réservoir le Landon Cuve 1	31/05/2016
Réservoir le Landon Cuve 2	02/06/2016
Réservoir le Plumont Cuve 1	31/05/2016
Réservoir le Plumont Cuve 2	02/06/2016

3.3.5 Les autres interventions sur les installations

Mis à part les nettoyages de réservoirs et les contrôles réglementaires qui ont été détaillés ci-avant, de nombreuses autres tâches d'exploitation ou de maintenance ont été effectués au cours de l'exercice sur les sites ou installations. La synthèse est la suivante :

Les autres interventions sur les installations				
Site	Tâches d'exploitation	Tâches de maintenance préventive	Tâches de maintenance corrective	Total
AEG Sogedo Dole (rue du Lierre)	12	-	-	12
Réservoir le Bizard	12	10	12	25
Réservoir le Guenières	12	6	12	21
Réservoir le Landon	12	7	7	17
Réservoir le Plumont	12	6	4	12
Sectorisation Dole	1 par mois sur chaque secto	-	1	1
Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)	385	24	65	474
VEG Sogedo Dole (plateforme industrielle)	20	-	-	20
VEG Sogedo Dole (rue Alsace Lorraine)	21	-	-	21

3.3.6 Les interventions sur le réseau de distribution

• LES INTERVENTIONS SUR LE RESEAU DE DISTRIBUTION

Le tableau ci-après détaille par grande famille les interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution :

Les interventions sur le réseau de distribution		
Indicateur	Type d'intervention	2016
Accessoires	créés	3
Accessoires	renouvelés	5
Accessoires	réparés	7
Appareils de fontainerie	renouvelés	2
Appareils de fontainerie	réparés	1
Appareils de fontainerie	supprimés	-
Appareils de fontainerie	vérifiés	6
Arrêts d'eau réalisés sur le réseau d'eau potable	dans le cadre du service	22
Branchements	créés	36
Branchements	modifiés	13
Branchements	renouvelés	103
Branchements	supprimés	2
Compteurs	déposés	38
Compteurs	étalonnés ou normalisés	1

Les interventions sur le réseau de distribution		
Indicateur	Type d'intervention	2016
Compteurs	posés	250
Compteurs	remplacés	4974
Devis métrés	réalisés	65
Enquêtes	Clientèle	776
Fermetures d'eau	à la demande du client	12
Eléments de réseau	mis à niveau	8
Remise en eau	sur le réseau	44
Réparations	fuite sur branchement	29
Réparations	fuite sur réseau de distribution	39

3.3.7 Les interventions en astreinte

Parmi les nombreuses interventions réalisées au cours de l'exercice sur le réseau de distribution ou sur les installations, certaines sont effectuées en dehors des heures ouvrées habituelles. Les tableaux ci-après détaillent les interventions réalisées en astreinte :

Les interventions en astreinte	
Désignation	2016
Les interventions sur le réseau	41
Les interventions sur les usines	5

3.4 Le bilan clientèle

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

3.4.1 ODYSSEE : notre nouveau système d'information Clientèle



Eau France

Fin décembre 2016, le dernier transfert des données des contrats de nos clients a eu lieu, marquant la fin du déploiement du nouvel outil de gestion clientèle de l'activité Eau France de SUEZ. Ce dernier permet aux services client de SUEZ :

- de répondre aux attentes croissantes des consommateurs et des collectivités en termes de services aux clients et de communication multi-canal (courrier, sms, mail, ...)
- de disposer d'un outil performant et moderne, utilisé par toutes les filières « métier » Eau France de SUEZ en relation avec les clients (Centre de Relation Clientèle, ordonnancement, comptabilité,...), permettant ainsi un meilleur partage de l'information et une meilleure maîtrise des données nécessaires à la satisfaction client ;
- de vous faire bénéficier d'un système modulaire et évolutif capable d'intégrer les évolutions futures des services publics d'eau et d'assainissement.

Le passage à notre nouveau Système d'Information Clientèle a permis de faire évoluer la présentation de certains tableaux d'information et/ou d'indicateurs dans ce RAD. Dans le cas où certaines évolutions apporteraient des modifications sensibles des résultats, des explications vous seront fournies.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous apporter toutes les informations complémentaires relatives à l'évolution de notre nouveau Système d'Information Clientèle.

3.4.2 Le nombre de clients

Le nombre de clients	
Désignation	2016
Particuliers	11 029
Collectivités	214
Professionnels	598
Total	11 841

3.4.3 Le nombre de clients gros consommateurs hors vente d'eau en gros

Nombre de clients gros consommateur hors VEG	
Désignation	2016
Clients compris entre 3 000 et 6 000 m ³ /an	23
Clients de plus de 6 000 m ³ /an	19
Total	42

3.4.4 Le nombre d'abonnements

Le nombre d'abonnement, décomposé par famille de consommateurs, est le suivant :

Nombre d'abonnements	
Désignation	2016
Abonnés domestiques et assimilés	11 720
Autres abonnements	121
Total	11 841

La donnée « autres abonnements » comptabilise les clients qui ne payent pas de pollution alors qu'auparavant il s'agissait des clients qui payaient directement à l'agence de l'eau. Par conséquent le nombre d'abonnés autres inclus les jardins, les cimetières, les poteaux incendies etc..

3.4.5 La typologie des contacts clients

La décomposition des modes de contacts avec les clients consommateurs s'établit de la façon suivante :

Typologie des contacts		
Désignation	Nombre de contacts	dont réclamations
Téléphone	11 463	-
Courrier	4 012	-
Internet	240	-
Visite en agence	2 972	-
Total	18 687	-

3.4.6 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	12 535	1
Facturation	911	873
Règlement/Encaissement	2 214	309
Prestation et travaux	380	-

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Information	8 729	-
Dépose d'index	251	-
Technique eau	258	257
Total	25 278	1 440

3.4.7 L'activité de gestion clients

Les clients consommateurs ont la possibilité de fractionner le paiement de leurs factures d'eau tous les mois en optant pour la mensualisation.

Nos efforts se poursuivent pour faciliter aux clients l'accès au paiement mensualisé ou au prélèvement automatique de leurs factures, à travers les messages, feuillets informatifs joints à la facture, mailings personnalisés, accueil téléphonique...

Ces moyens de paiement permettent à nos clients de gérer leur budget « eau » plus efficacement et plus facilement. L'accès à ce service, optionnel et gratuit, répond à une attente forte des clients et peut être mis en place lors d'un appel au Centre de Relation Clientèle, ou via notre site internet

Activité de gestion	
Désignation	2016
Nombre de relevés de compteurs	12 089
Nombre d'abonnés mensualisés	4 192
Nombre d'abonnés prélevés	988
Nombre d'échéanciers	636
Nombre de factures comptabilisées pour les clients particuliers	23 801
Nombre de factures comptabilisées pour les clients professionnels	1 277
Nombre de factures comptabilisées pour les clients collectivité	436
Nombre total de factures comptabilisées	25 514

Au démarrage de Doléa, les clients qui le souhaitent, ont été dans l'obligation de se remensualiser. Le transfert de numéro de compte bancaire d'une société à une autre étant juridiquement impossible.

3.4.8 La relation clients

La relation clients	
Désignation	2016
Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés, défini par le service (jour)	2
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui
Nombre de réclamations écrites FP2E	138

La relation clients	
Désignation	2016
Nombre de dossiers arrivée client traités dans les délais sans pose compteur	1 232
Nombre d'arrivées clients dans la période	1 411
Taux de respect du délai d'ouverture maximal	100
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	11,7

3.4.9 L'encaissement et le recouvrement

Composée d'un service administratif et de professionnels du recouvrement, cette entité interne à SUEZ Eau France travaille en étroite relation avec les services sociaux des communes et des départements

Le taux global des créances (eau, assainissement) supérieures à 6 mois est calculé en prenant le ratio de l'intégralité des créances jugées comme recouvrables, rapportées au chiffre d'affaires de l'année écoulée.

Pour une collectivité, ce taux est un indicateur à caractère social. Il donne une mesure de la difficulté de paiement des habitants, même si les causes sont multiples. Ce taux est régulièrement mesuré et constitue un objectif important pour l'Entreprise Régionale.

SUEZ Eau France agit au plan local comme au plan national pour améliorer son dispositif de solidarité et remplir au mieux ses missions de service public. Outre les partenariats développés localement avec les services sociaux, un dispositif d'aide aux clients démunis de SUEZ Eau France a été initié en 2001 dans le cadre de chartes « Fonds Solidarité Logement », signées avec les conseils départementaux partenaires.

L'encaissement et le recouvrement	
Désignation	2016
Délai Paiement client (j)	22,35

3.4.10 Le fonds de solidarité

Les données ci-dessous représentent l'activité du Fonds de Solidarité Logement sur les communes du département gérées par SUEZ Eau France.

Ce fonds est destiné à aider les familles démunies à régler leurs dépenses d'eau, mais aussi d'énergie, téléphone, loyer...

Les critères d'éligibilité sont définis par le Conseil Départemental.

Le fonds de solidarité	
Désignation	2016
Nombre de dossiers FSL	119
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	100
Montant des abandons de créance (TTC) au titre du FSL	1 755
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	1 664
Montant part fermière HT des abandons FSL sur la période	1272
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT)	NC

Le fonds de solidarité	
Désignation	2016
Montant du dégrèvement social (€ HT)	NC
Montant Total HT "solidarité"	NC
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m ³ facturé)	NC

3.4.11 Les dégrèvements

Les dégrèvements	
Désignation	2016
Nombre de demandes acceptées	17
Nombres de demandes de dégrèvement	17
Volumes dégrévés (m ³)	27 615

3.4.12 Le prix du service de l'eau potable

- LE TARIF**

Le tarif			
Détail prix eau	01/01/2016	01/01/2017	N/N-1 (%)
Montant HT part fixe (€/an/abonné)	28,6	28,43	-0,6%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m ³) – tranche 1 (0-100m ³)	0,8935	0,8880	-0,6%
Montant HT part proportionnelle (€/an/m ³) – tranche 2 (>100m ³)	1,1616	1,1546	-0,6%
Taux de la partie fixe du service (%)	20,26%	20,26%	-0,6%
Prix TTC au m ³ pour 120 m ³	1,61108	1,6014	-0,6%
Prix HT au m ³ pour 120 m ³	1,52717	1,5180	-0,6%

- **LES COMPOSANTES DU TARIF DE L'EAU**

Les composantes du prix de l'eau				
Dénomination	Détail prix eau	01/01/2016	01/01/2017	N/N-1 (%)
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	28,6	28,43	-0,6%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable tranche 1 (consommation) Contrat	0,8935	0,8881	-0,6%
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable tranche 2 (consommation) Contrat	1,1616	1,1546	-0,6%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (lutte contre la pollution) Contrat	0,29	0,29	0,0%
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (préservation de la ressource) Contrat	0,0607	0,0607	0,0%
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,0839	0,0839	0,0%

- **L'EVOLUTION DU TARIF DE L'EAU**

Evolution des révisions de la tarification			
DOLE	01/01/2016	01/01/2017	N/N-1 (%)
Coefficient d'indexation	1	0,9940	- 0,6%

- **LA FACTURE TYPE 120 M3**



DOLE EAU ET ASSAINISSEMENT

réf. client : 98-6497165624
 identifiant * : 9840
 facture n° : F120-0022807

contacts

www.dolea.fr
 accessible depuis votre smartphone

Service client

0977 401 904
 APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24

0977 401 905
 APPEL NON SURTAXE

Dolea - service client

TSA 70001

54528 Laxou cedex

www.dolea.fr/acceo

message personnel

En hiver, nous vous recommandons de calfeutrer votre compteur d'eau avec des blocs de polystyrène expansé. Ne pas utiliser, en revanche, de la laine de verre, de la paille ou du tissu qui risqueraient de capter l'humidité.

e-facture

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.dolea.fr

* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



COMMUNE DOLE EAU 120 M3 RAD
 RUE SPECIMEN RAD
 39100 DOLE

Service des Eaux de la commune de Dole

SPECIMEN 120 M3

21 Mars 2017

	m ³	prix m ³ **	montant TTC
Votre abonnement			30,17 €
Votre consommation	0 m ³		163,16 €

Net à payer

193,33 €

Merci de régler cette facture au plus tard le 22 mars 2017
 Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage.
 ** Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :
 COMMUNE DOLE EAU 120 M3 RAD

RUE SPECIMEN RAD
 39100 DOLE

Date et Lieu

Signature

COMMUNE DOLE EAU 120 M3
 RAD
 RUE SPECIMEN RAD
 39100 DOLE

IBAN : JOIGNEZ UN RIB
 ICS : FR44ZZZ806C9B
 RUM : TIP19150798F120-002280710000000000

Montant : 193,33 €

TIPSEPA

DOLEA EAU
 BP 30147
 69147 RILLIEUX CEDEX

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Doléa Eau à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Doléa Eau. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. **Votre signature vaut autorisation pour débiter, à réception, votre compte pour le montant indiqué.**

150794985230

191507000574 7198 F120-00228071000000000942108 19333

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du brossage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Évaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur : www.dolea.fr

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
DISTRIBUTION DE L'EAU			148,46		156,62
ABONNEMENT					
Part Dolea du 01/01/2017 au 01/01/2018	1	28,60	28,60	5,5	
CONSOMMATION					
Part Variable Dolea				0,0	
T1 de 0 M3 à 100 M3 du 01/01/2017 au 01/01/2018	100 m ³	0,8935	89,35	5,5	
T2 de 100 M3 à 999999999 M3 du 01/01/2017 au 01/01/2018	20 m ³	1,1616	23,23	5,5	
Préservation des ressources du 01/01/2017 au 01/01/2018	120 m ³	0,0607	7,28	5,5	
ORGANISMES PUBLICS			34,80		36,71
AGENCE RHONE MEDITERRANEE CORSE					
Lutte contre la pollution du 01/01/2017 au 01/01/2018	120 m ³	0,29	34,80	5,5	
TOTAL HT			183,26		
MONTANT TVA (5.5 %)			10,07		
Total TTC TVA acquittée sur les débits					193,33
Net à payer					193,33 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

ABONNEMENT : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

DISTRIBUTION DE L'EAU : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu

naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

AGENCE DE L'EAU : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent de même qu'un droit d'opposition que vous pouvez exercer en adressant un courrier à Service droit d'accès, Dolea Eau, Dolea - service client TSA 70001 54528 Laxou cedex



TREM498F00F120-0022807000193334N

Comment régler votre facture ?

Par TIP SEPA : Détachez, datez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Épargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de Dolea Eau dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

Par carte bancaire : Effectuez votre paiement sur www.dolea.fr ou au 0977401904 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

En espèces : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

Par virement : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR5520041000015757938J02015 en indiquant votre référence client (98- 6497165624).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

. Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;

. Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur www.dolea.fr la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

4 | Comptes de la délégation



4.1 Le CARE

Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.

Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.

Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.

Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : "Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure."

4.1.1 Le CARE

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en €uros	2016
PRODUITS	2 255 806
Exploitation du service	1 686 591
Collectivités et autres organismes publics	291 813
Travaux attribués à titre exclusif	131 813
Produits accessoires	145 589
CHARGES	2 246 649
Personnel	269 587
Energie électrique	76 815
Achats d'eau	1 970
Produits de traitement	2 368
Analyses	8 505
Sous-traitance, matières et fournitures	708 494
Impôts locaux et taxes	23 955
Autres dépenses d'exploitation, dont :	320 569
• télécommunication, postes et télégestion	17 815
• engins et véhicules	22 577
• informatique	171 033
• assurance	2 302
• locaux	33 264
Frais de contrôle	40 000
Ristournes et redevances contractuelles	30 250
Contribution des services centraux et recherche	31 200
Collectivités et autres organismes publics	291 813
Charges relatives aux renouvellements	
• fonds contractuel	246 474
Charges relatives aux investissements	
• programme contractuel	157 047
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement	34 264
Rémunération du besoin en fonds de roulement	3 338
Résultat avant impôt	9 157
Impôt sur les sociétés (calcul normatif)	3 052
RESULTAT	6 105

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.2 Le détail des produits

Compte annuel de résultat de l'exploitation 2016

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

Détail des produits

en Euros	2016
TOTAL	2 255 806
Exploitation du service	1 686 591
• Partie fixe	406 597
• Partie proportionnelle	1 279 994
Collectivités et autres organismes publics	291 813
• Redevance prélèvement	55 206
• Redevance pour pollution d'origine domestique	236 607
Travaux attribués à titre exclusif	131 813
• Branchements	60 161
• Autres travaux	71 652
Produits accessoires	145 589
• Facturation et recouvrement de la redevance assainissement	57 700
• Facturation et recouvrement autres comptes de tiers	5 500
• Autres produits accessoires	82 389

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

4.1.3 La présentation des méthodes d'élaboration

PRESENTATION DES METHODES D'ELABORATION DES COMPTES ANNUELS DE RESULTAT D'EXPLOITATION 2016

- Le présent Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) est établi en application de la loi 95-127 du 8 Février 1995 et du décret 2005-236 du 14 mars 2005.
- Il se conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 mise à jour le 31 janvier 2006 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) visant à créer un référentiel partagé qui stabilise les règles et harmonise les pratiques.
- Il regroupe par nature l'ensemble des produits et charges imputables au contrat, de manière à en refléter le plus fidèlement possible les conditions économiques.
- Le présent CARE est établi sous la responsabilité de la Société délégataire dans les termes qui sont les siens.
- La présente note a pour objet d'exposer les principales caractéristiques de la méthode utilisée pour son élaboration.

Sommaire

- I. ORGANISATION DE LA SOCIETE
- II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION
- III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES
- IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS
- V. IMPÔT SUR LES SOCIETES

I. ORGANISATION DE LA SOCIETE

Les ressources de toute nature dont le délégataire dispose sont positionnées dans son organisation centrale, régionale ou locale selon leur coût, leur rareté, et leur efficacité (ex. laboratoire d'analyses, centrale d'achats, centre de relations clients, services comptables, etc.).

L'organisation de **SUEZ Eau France** en 2016 s'appuie sur l'Entreprise Régionale qui est l'unité de base.

o L'Entreprise Régionale est l'unité de base de l'organisation de la société

- C'est une unité opérationnelle, qui bénéficie du soutien et des services apportés par le Siège Social. Il se subdivise à son tour en unités plus petites, jusqu'au secteur, qui ont en charge la gestion d'un ensemble de contrats proches géographiquement.
- Cette organisation permet à chaque contrat, quelle que soit sa taille, de bénéficier à tout moment des compétences et services attachés aux différents échelons de l'organisation (expertise technique, laboratoires, équipes d'intervention, services de garde, ...), ainsi que des moyens financiers et juridiques nécessaires. La décentralisation et la mutualisation de l'activité aux niveaux adaptés représentent un des principes majeurs d'organisation de **SUEZ Eau France**.

o L'Entreprise Régionale dispose de sa propre comptabilité d'établissement

- Son compte de résultat enregistre l'ensemble des recettes et dépenses d'exploitation courante, directes et indirectes.
- La quote-part de frais de fonctionnement du siège social est répartie et inscrite dans la comptabilité des entreprises régionales.
- Les impôts et taxes, à l'exception de l'impôt sur les sociétés, sont également enregistrés localement.

II. LES PRODUITS ET LES CHARGES D'EXPLOITATION

L'ensemble des produits et des charges d'exploitation est issu de la comptabilité générale de la société d'économie mixte à opération unique DOLEA. Cette comptabilité fait l'objet tous les ans d'un audit mené par le Commissaire aux Comptes dûment nommé et d'un rapport général présenté lors du Conseil d'Administration de ladite société.

III. LES CHARGES ECONOMIQUES CALCULEES

Les charges économiques calculées correspondent à des investissements réalisés par le délégataire, tant pour son compte propre (domaine privé), que pour le service délégué (domaine concédé) dans le cadre de ses engagements contractuels (programmes de travaux, fonds contractuels, annuités d'emprunt lorsqu'elles n'apparaissent pas en charges d'exploitation), ainsi qu'aux obligations de renouvellement.

Ces charges économiques permettent d'affecter à chaque investissement, concédé ou privé, le coût de financement correspondant, non intégré dans la comptabilité des entreprises régionales.

o Charges relatives aux renouvellements

Les contrats peuvent prévoir que le délégataire assure la charge de renouvellement visant à garantir le bon fonctionnement du service et le maintien du potentiel des ouvrages.

Les charges relatives aux renouvellements sont distinguées, dans le CARE, suivant l'obligation existant au contrat :

- a. garantie pour continuité du service,
- b. programme contractuel,
- c. fonds contractuel,

a. « **Garantie pour continuité du service** » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit « fonctionnel ») dans laquelle le délégataire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le délégataire se doit de les assumer à ses frais, sans que cela puisse donner lieu à ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle.

La garantie de continuité du service doit, dans tous les cas, être évaluée en fonction d'un plan technique de renouvellement. Celui-ci est élaboré en fonction des dispositions contractuelles et du risque de renouvellement.

- Pour les anciens contrats (sans programme contractuel ou avec une obligation de renouvellement des branchements plomb inclus dans la garantie):

La **traduction économique** de la garantie pour continuité de service est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement de référence.

- Si le plan technique de renouvellement révèle une dépense régulière sur la durée, la méthode de représentation est une moyenne arithmétique.

- Pour les contrats dont le Produit d'exploitation (hors Compte de Tiers, travaux exclusifs et produits accessoires) est inférieur à 100k€, les charges relatives au renouvellement à afficher dans les CARE doivent correspondre aux dépenses réelles de l'année, sauf dans le cas des garanties de renouvellement qui couvrent le renouvellement des branchements plomb.

- Pour les contrats signés à partir de 2011 (sans programme contractuel) :

Compte tenu du faible poids du renouvellement fonctionnel, la charge à inscrire dans le CARE est égale à la dépense réelle de l'année.

b. « **Programme contractuel de renouvellement** » : cette rubrique correspond au programme prédéterminé de travaux de renouvellements que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement (renouvellement dit « patrimonial »).

La **traduction économique** du programme contractuel de renouvellement est le lissage économique des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants des dépenses prévisionnelles sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement.

Pour les nouveaux contrats dont le chiffre d'affaires annuel est au moins supérieur à 500 K€ (signés à partir de 2011), la charge inscrite dans le CARE sera **révisée tous les 3 à 5 ans pour tenir compte de la variation entre les montants nets effectivement engagés et les montants prévisionnels**. La nouvelle charge à inscrire, progressant comme la prévisionnelle au même taux de progressivité, sera déterminée pour assurer l'équilibre actuariel au taux de financement

fixé contractuellement entre, d'une part les charges déjà inscrites dans les CARE et la nouvelle charge à inscrire sur la durée résiduelle du contrat, et d'autre part les montants nets effectivement engagés et à engager.

c. « **Fonds contractuels de renouvellement** » : cette rubrique correspond au cas où, par dérogation au principe des risques et périls caractérisant une DSP, le délégataire n'est contractuellement tenu que de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la « dotation » au fonds contractuel, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

o Charges relatives aux investissements contractuels

Les charges relatives aux investissements du domaine concédé sont distinguées, dans le CARE, entre les principaux types d'obligations existant au contrat :

- a. programme contractuel,
- b. fonds contractuel,
- c. annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire,
- d. investissements incorporels.

a. « **Programme contractuel** » : cette rubrique correspond au programme de travaux neufs que le délégataire s'engage à réaliser contractuellement. Il s'agit des anciennes « redevances de domaine concédé ». A la fin du programme de travaux neufs, une comparaison est effectuée entre les montants prévisionnels déterminés en début de contrat, et les montants réellement engagés. La charge calculée du CARE peut alors être révisée en fonction de cette variation. Sont également repris dans cette ligne les investissements de 1er établissement ou travaux neufs non programmés dans le contrat initial ou ses avenants mais réalisés par le délégataire pour différents motifs (urgence, sécurité, productivité...). Le rachat du parc compteur en début du contrat et la remise gratuite à la Collectivité en fin de contrat, comme un bien de retour, figure aussi sur cette ligne.

b. « **Fonds contractuels** » : cette rubrique est à renseigner lorsque le délégataire est contractuellement tenu de prélever tous les ans sur ses produits un certain montant (forfait annuel, montant par m3 vendu...) et de le consacrer aux investissements du domaine concédé dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans le CARE figure le montant de la dotation contractuelle, qu'il ait donné lieu à décaissement ou non.

c. « **Annuités d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire** » : cette rubrique est utilisée pour représenter les annuités d'emprunts de la collectivité que le délégataire prend en charge dans le cadre du contrat de délégation.

d. « **Investissements incorporels** » : sont représentés sur cette rubrique les droits d'usage et les participations financières aux travaux.

Mis à part le « fonds contractuel », la traduction économique de ces investissements doit être assurée par des charges économiques calculées. Les valeurs, figurant au CARE, sont le résultat d'un calcul actuariel des montants investis sur la durée du contrat à partir d'un taux de financement dont la valeur est définie en annexe A4.

La méthode consiste à calculer l'annuité progressive d'un emprunt destiné à financer la totalité des investissements réalisés sur la durée du contrat.

o Charges domaine privé

Cette charge a pour objectif de retrouver, au terme de la durée de vie du bien une somme suffisante pour en assurer le renouvellement, et de rémunérer le capital utilisé pour l'achat. La méthode est applicable à tous les contrats.

1. Dans les installations du Domaine privé, on isole les compteurs, pour lesquels :

- soit on constate une charge calculée en fonction d'un barème interne établi chaque année par la Direction Administration et Finances. Ce barème est basé sur le coût d'achat réel des compteurs au cours de l'exercice, majoré de frais de magasinage et de pose, et incorporant une quote-part de frais généraux.

4 | Comptes de la délégation

La charge relative aux compteurs est ainsi égale à l'annuité de remboursement du capital immobilisé, à un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) défini en annexe A5.

La durée retenue est basée sur une durée de vie moyenne des compteurs. Celle-ci est définie en annexe A5.

- soit le barème interne n'est pas adapté (cas de rachat du parc des compteurs en début du contrat ou de renouvellement des compteurs pour non compatibilité dans le cas de mise en place de la télérelève). Dans ce cas, une annuité progressive au taux de financement externe OAT (selon durée du contrat) + spread doit être calculée sur la base des flux prévisionnels (valeur de rachat de parc en début du contrat, dépenses du PRC, vente du parc en fin contrat). Cette annuité calculée pour le CEP est reprise dans le CARE.

2. Autres éléments corporels et incorporels ('charges relatives aux investissements du domaine privé') :

Ce sont des biens du domaine privé corporel de SUEZ Eau France, tel que bureaux, véhicules, mobilier, ...ainsi que les biens du domaine privé incorporel.

Dorénavant l'ensemble des charges informatiques se retrouve sur la ligne Informatique dans les Autres dépenses d'exploitation.

La charge relative aux autres éléments corporels et incorporels est constituée par la somme de deux termes :

- la dotation aux amortissements industriels du bien non inflatée,
- le coût des capitaux investis, assis sur la valeur nette comptable du bien multiplié par un taux de financement externe (OAT 10 ans + spread) égal à 2,48%.

La charge ainsi calculée, sera répartie aux différentes activités et aux contrats en fonction de leur valeur ajoutée respective.

o Rémunération du besoin en fonds de roulement

L'évaluation du besoin en fonds de roulement prend en compte la fréquence de facturation des clients, les délais d'encaissement des factures, et de reversement des redevances et surtaxes, la vitesse de rotation des stocks et les délais de paiement des fournisseurs. Sa rémunération est basée sur les taux court terme du marché égal à -0,32% (0,18% en position emprunteur (BFR positif) et 0% en position prêteur (BFR négatif)).

IV. APUREMENT DES DEFICITS ANTERIEURS

Lorsqu'un contrat déficitaire les premières années, devient bénéficiaire, on constate l'apurement du déficit accumulé.

V. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Un impôt théorique est calculé, au taux en vigueur, dès lors que le résultat du contrat est bénéficiaire, après report des déficits éventuels.

Le calcul normatif de l'IS ne tient pas compte de la contribution additionnelle qui représente + 1,1 %.

Le taux applicable est de 33,33%.

4.2 Les reversements

Cette partie présente les différents reversements à destination de la collectivité et des administrations.

4.2.1 Les reversements à la collectivité

Les reversements au profit de la collectivité intervenus au cours de l'exercice sont :

Les reversements à la collectivité		
Période	Date du reversement	Montant (€)
RODP	30/06/2016	30 250
Frais de contrôle	30/06/2016	40 000
Total		70 250

4.3 La situation des biens et des immobilisations

Le présent chapitre se rapporte aux biens inventoriés au chapitre « L'inventaire du patrimoine ».

Il détaille la politique de gestion du patrimoine menée par le Délégué et la Collectivité conformément au contrat de délégation pour veiller au bon état des biens et leur adéquation à remplir leur fonction.

Il détaille en particulier les programmes de renouvellement et d'amélioration effectués par le Délégué, en indiquant la dépense constatée, qui correspond aux coûts comptables (factures, coûts internes immobilisés, frais généraux) constatés sur l'année.

Il répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégué : un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité.

4.3.1 La situation sur les installations

• LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Sans-commune-Réservoir le Bizard-RVT-Fonds de RVT électroméca Réserv Biz Vanne vidange	976
DOLE-Réservoir le Bizard-RVT-Fds RVT électro - Débitmètre S2	6 579,09
DOLE-Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)-RVT-Fds RVT électro-Vanne inversion bouteille Chlore	1 231,64
Sans-commune-Réservoir le Landon-RVT-Fonds de RVT électroméca Vanne équilibrage	342,47
DOLE-Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)-RVT-FDS RVT électro - Landon Groupe électropompe n°1	30 128,25
DOLE-Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)-RVT-Fds RVT électro - Chloromètre 1	1 576,48
Sans-commune-Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)-RVT-Fds RVT électro - Chloromètre 2	1 600,24
DOLE-Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)-RVT-Fds RVT électro - Panneau eau motrice	2 783,6
Sans-commune-Réservoir le Landon-RVT-Fonds électro - Surpresseur alim Pernin	444,14
DOLE-Réservoir le Bizard-RVT-Fonds électroméca - Stabilisateur	1 460,02
-	47 121,93

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les installations	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Mono-commune-Station de pompage prairie d'assaut (Pasquier)-TN-Sécurisation des sites-lave oeil - local chlore	1 866,08
Mono-commune-Réservoir le Plumont-TN-Sécurisation des sites - Clôtures	7 848,5
Mono-commune-Réservoir le Landon-TN-Sécurisation des sites - Portes métalliques	1 771,2
Mono-commune-Réservoir le Landon-TN-Sécurisation des sites - Clôtures	7 639,02
Mono-commune-Station de pompage Prairie d'Assaut (Pasquier)-TN-Sécurisation des sites-Réalisation étude foudre	1 782
Mono-commune-Réservoir le Bizard-TN-Sécurisation des sites - Clôtures	6 112,01
Mono-commune-Station de pompage prairie d'assaut (Pasquier)-TN-Sécurisation des sites-Caméra de surveillance	1 447,27
Mono-commune-Réservoir le Plumont-TN-Sécurisation des sites - Porte métallique	1 069,2
-	29 535,28

4.3.2 La situation sur les canalisations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Renouvellement et réhabilitation des réseaux	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Mono-commune--RVT-Travaux centrale EDF-Chemisage Rue Vieux Château	90 704,2
Mono-commune--RVT-Fonds réseaux - canalisation Eau du Centre Ville	128 599,37
Mono-commune--RVT-Eau Canalisation av. Maréchal JUIN	162 877,7
DOLE--RVT-Fds RVT réseaux -Canalisation Eau Rue Val d Amour	17 033,76
Sans-commune--RVT-Accessoires réseaux eau	6 990,89
Total	406 205,92

4.3.3 La situation sur les branchements

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Le tableau suivant présente le programme de renouvellement et de réhabilitation réalisé sur l'année :

Renouvellement des branchements	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Branchements	40 619,18
Branchements plomb	111 844,46
Total	152 463,64

- LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Les travaux neufs effectués sur les branchements par le Délégué cette année sont les suivants :

Travaux neufs effectués sur les branchements	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Branchements	30 925,8
Total	30 925,8

4.3.4 La situation sur les compteurs

- LES COMPTEURS REMPLACES ET RENOUVELES**

L'arrêté du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service définit les règles à respecter pour le contrôle de la qualité du parc compteur.

Cette année, nous avons procédé aux contrôles statistiques prévus par cet arrêté. Ce processus a été géré au travers de l'application CONSTAT pour la gestion des Lots, le tirage au sort, la constitution des carnets métrologiques, la restitution des résultats de laboratoire et la mise à jour automatique des carnets métrologiques. Les résultats obtenus confirment la conformité du parc géré vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

Le remplacement des compteurs effectué cette année est récapitulé sur le tableau suivant :

Plan de remplacement sur les compteurs (nombre)	
Diamètre	2016
12 à 15 mm et inconnu remplacés (%)	39,2%
- 12 à 15 mm et inconnu remplacés	4916
- 12 à 15 mm et Inconnu Total	12531
20 à 40 mm remplacés (%)	16,1%
- 20 à 40 mm remplacés	44
- 20 à 40 mm Total	274
> 40 mm remplacés (%)	3,2%
- > 40 mm remplacés	3
- > 40 mm Total	95

- **LES COUTS COMPTABILISES**

Les dépenses constatées concernant le plan de renouvellement des compteurs effectués par le Délégué cette année sont les suivants :

Coût comptabilisé pour le remplacement et le renouvellement des compteurs	
Désignation	Dépense constatée ou en cours (€)
Dépense constatée ou en cours Renouvellement Compteurs	774,71
Total	774,71

4.3.5 La situation sur les équipements de télérelève

- **LES TRAVAUX NEUFS EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Travaux neufs effectués sur les équipements de télérelève	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Télérelève	250 739,28

4.4 Les investissements contractuels

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Déléguataire :

- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué
- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles.

La présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation figure ci-avant.

Le présent chapitre distingue les investissements de renouvellement, les travaux neufs du domaine concédé et les investissements du domaine privé :

- Le renouvellement se définit comme le remplacement, à fonction identique, d'un bien du domaine concédé. Ce nouveau bien peut être d'une conception strictement identique, améliorée, ou d'une technologie différente. Ce qui importe est sa finalité,
- Les travaux neufs sont représentés par les opérations de création d'installations neuves ou le remplacement de biens qui donnent lieu à une extension, soit lorsque le volume traité est augmenté (aspect, quantitatif), soit lorsque la qualité du service rendu est sensiblement améliorée (aspect qualitatif),
- Les investissements du domaine privé sont des biens du domaine privé de Lyonnaise des Eaux France, tels que les compteurs et les équipements de télérelève, ainsi que l'outillage et équipements, bureaux, véhicules, mobilier, informatique, etc., ...

4.4.1 Le renouvellement

• LES OPERATIONS REALISEES

Les opérations de renouvellement réalisées sur l'année d'exercice ont été décrites au chapitre « La situation des biens et des immobilisations ». Le tableau suivant récapitule ces opérations.

Renouvellement de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	47 121,93
Réseaux	406 205,92
Branchements	152 463,64
Compteurs	774,71
Total	606 566,2

• LA COMPTABILISATION DU RENOUELEMENT DANS LE CARE

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Garantie de continuité de service	4 479,3
Programme contractuel de renouvellement	5 216,8
Fonds contractuel de renouvellement	596 870,1
Total	606 566,2

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DU RENOUVELLEMENT**

Les dépenses constatées de renouvellement au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel du renouvellement : dépenses comptabilisées (€)	
Opération	2016
Renouvellement	606 566,2

4.4.2 Les travaux neufs du domaine concédé

- **LES OPERATIONS REALISEES**

Les travaux neufs réalisés ont été décrits ci-avant. Le tableau suivant récapitule ces opérations et leur traduction dans le CARE:

Les travaux neufs de l'année	
Opération	Dépenses comptabilisées (€)
Installations	29 535,28
Réseaux	0
Branchements	0
Compteurs	0
Télérelève	250 739,28
Autres	0
Total	280 274,56

- **LA COMPTABILISATION DES TRAVAUX NEUFS DANS LE CARE**

La traduction dans le CARE de ces dépenses est la suivante :

Dépenses comptabilisées dans l'année par type d'obligation contractuelle	
Désignation	Dépenses comptabilisées (€)
Programme contractuel de travaux	0
Fonds contractuel de travaux	280 274,56
Investissement incorporel	0
Total	280 274,56

- **LE SUIVI PLURIANNUEL DES TRAVAUX NEUFS**

Les dépenses constatées sur les travaux neufs au cours des 5 dernières années d'exercice sont les suivantes :

Suivi pluriannuel des travaux neufs : dépenses comptabilisées (€)	
Opération	2016
Travaux neufs	280 274,6

5 | Votre délégataire



SUEZ Eau France détient 51 % des parts de DOLEA.

Actionnaire majoritaire, DOLEA EAU bénéficie des moyens tant humains que matériels de SUEZ.

SUEZ : une marque unique mondiale pour accélérer son développement et accompagner les enjeux de la ressource.

Le 12 mars 2015, les 40 marques du groupe SUEZ (SITA, Degrémont, Lyonnaise des Eaux, SAFEGE...) se sont fédérées sous la marque unique **SUEZ**. La marque **Lyonnaise des Eaux** est ainsi devenue **SUEZ**. Elle correspond à l'activité **Eau** et au périmètre géographique **France**. La marque SUEZ est déployée sur les supports clients particuliers depuis septembre 2016.

Le 10 octobre 2016, Lyonnaise des Eaux France SAS est devenue SUEZ Eau France SAS, les autres mentions légales (RCS...) restant inchangées.

Le site internet toutsumoneau.fr a également fait peau neuve et son ergonomie a été optimisée pour mieux répondre aux attentes de nos clients.



Cette partie décrit notre organisation ainsi que les moyens humains et matériels que nous mettons en œuvre dans le cadre de l'exécution du contrat.

5.1 L'organisation de Eau France

5.1.1 L'entreprise régionale

SUEZ BOURGOGNE CHAMPAGNE JURA, UN ACTEUR LOCAL, IMPLIQUÉ ET SOLIDAIRE

Anciennement Lyonnaise des Eaux, SUEZ allie la dimension d'un groupe expert qui innove pour la santé de l'eau, protecteur de la ressource, et la proximité d'une entreprise locale qui contribue à l'activité économique et à l'emploi.

Au service des usagers de l'eau, délégataire et partenaire des collectivités locales et des industriels, SUEZ est un employeur qui compte sur votre territoire 514 collaborateurs qui embauchent chaque jour sur 5 départements (Aube, Côte d'Or, Haute-Marne, Jura et Saône-et-Loire) et 24 sites.

Acteur économique et local majeur, SUEZ est présent dans les tissus économique, associatif et culturel, et participe pleinement à la vie de la cité, que ce soit en zone urbaine ou rurale.

L'Entreprise Régionale est organisée autour de

- **une Direction des Opérations** regroupant 6 agences territoriales : agence Côte d'Or, agence Chalon Paray, agence Champagne Sud, agence Grand Dijon, agence Saône Bresse et agence Saône Jura.
- **une Direction Technique** regroupant un service Gestion du Patrimoine, un service Support Technique, une Agence Visio, un laboratoire d'analyses spécialisé en assainissement
- **une Direction Administrative et Financière** regroupant un service finance, contrôle de gestion et appui contractuel, un service achats et une plateforme approvisionnement
- **une Direction Commerciale** pilotant et animant la politique commerciale sur le territoire
- **une Agence Régionale Clients**
- **un service Ressources Humaines**
- **un service Qualité Sécurité Environnement**
- **un service Communication**

Une entreprise locale et responsable au service des territoires :

SUEZ Bourgogne Champagne Jura considère que sa mission va au-delà de celle d'un bon exploitant. Elle doit être un acteur du territoire à l'écoute de toutes les parties prenantes, apporter des solutions innovantes et contribuer au dialogue autour de la santé de l'eau :

- **16 600 personnes sensibilisées** en 2016 aux enjeux de l'eau au travers de visites d'installations, de dégustations d'eau du robinet, etc.
- **1 filière de formation unique en France** sur les métiers de l'eau au GRETA de Dole : 80 personnes diplômées depuis 2004, grâce à 6 salariés enseignants. Plus d'un diplômé sur trois a trouvé un emploi chez SUEZ.
- **20 000 € de taxe d'apprentissage** versés aux établissements de la région
- Un engagement dès 2006 pour créer puis mettre à disposition de ses clients la technologie ACCEO qui offre une solution de communication universelle pour les personnes sourdes et malentendantes



► un employeur local responsable

SUEZ en Bourgogne Champagne Jura contribue au développement humain de ses collaborateurs, tient pleinement son rôle d'employeur local responsable et agit en faveur de l'insertion, de l'égalité des chances, de la diversité et de l'absence de discrimination.

100 % D'EMPLOIS LOCAUX

514 COLLABORATEURS

24 LIEUX
D'EMBAUCHE



29 JEUNES EN ALTERNANCE

12 EMPLOIS HANDICAP

7 800 HEURES de formation,
environ 3 fois supérieur à l'obligation légale

8 PARTENARIATS pour l'emploi et l'insertion (GRETA de Dole, les Pôles Emploi de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne, Missions locales, PIMM's à Dijon, FACE à Chalon-sur-Saône, 100 chances 100 emplois)

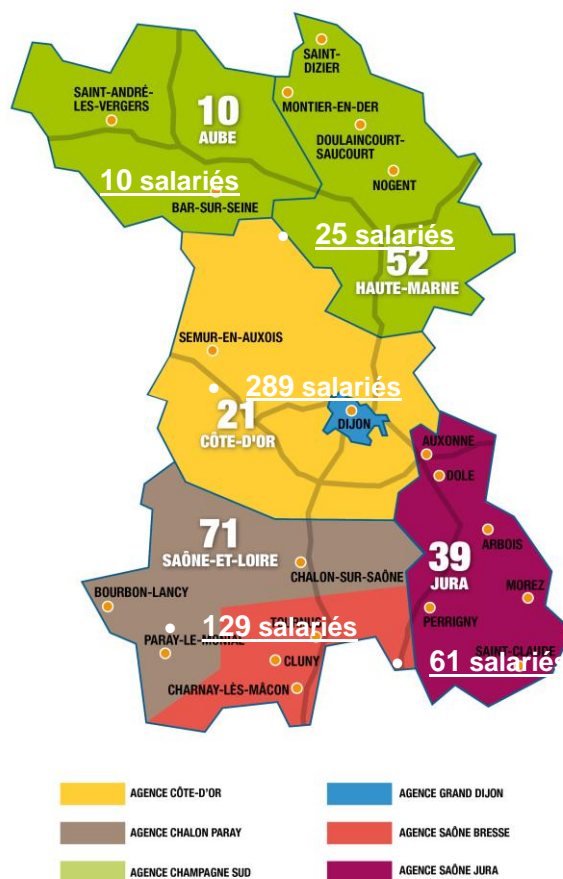
- 130 contrats avec les industriels
- 638 633 habitants desservis en eau potable*
- 44,7 millions de m³ d'eau potable produits
- 116 usines d'eau potable
- 422 réservoirs d'eau potable
- 7 447 km de réseaux eau
- 461 022 habitants desservis en assainissement*
- 36 millions de m³ d'eaux usées traitées
- 88 stations d'épuration
- 3 544 km de réseaux d'assainissement

* données 2014

© SUEZ / WILLIAM DANIELS

5.1.2 Nos implantations

Les **514 salariés** de SUEZ Bourgogne Champagne Jura sont regroupés dans 24 lieux d'embauche, eux-mêmes implantés au plus près des contrats grâce à nos 6 agences territoriales.



6 | Glossaire



PRINCIPALES DÉFINITIONS

A

- **Abandon de créance**
Réduction de sommes dues au fournisseur d'eau dans le cadre d'une mesure de Fond de Solidarité Logement.
- **Abonné (ou client)**
Personne physique ou morale ayant souscrit un abonnement auprès de l'opérateur du service public de l'eau ou de l'assainissement. L'abonné est par définition desservi par l'opérateur. Il peut être titulaire de plusieurs abonnements, sur le même service, en des lieux géographiques distincts. Les abonnés peuvent être des particuliers, des syndicats de copropriété, des collectivités pour les besoins municipaux, des entreprises (services, industries), des agriculteurs (irrigation). L'abonné perd sa qualité d'abonné lorsque le service est stoppé, quelle que soit sa situation vis-à-vis de la facturation (il n'est plus desservi, mais son compte peut ne pas encore être soldé).
- **Abonné domestique ou assimilé**
Les abonnés domestiques ou assimilés sont les abonnés qui sont redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution domestique. Pour ces abonnés, les redevances sont perçues par l'organisme chargé de l'encaissement des factures émises pour la fourniture du service puis reversées à l'agence de l'eau.
- **Abonnement**
L'abonnement désigne le contrat qui lie l'abonné à l'opérateur pour la gestion du service de l'eau ou de l'assainissement conformément au règlement du service. Il y a un abonnement pour chaque point d'accès au service (point de livraison d'eau potable ou de collecte des effluents qui dessert l'abonné, ou installation d'assainissement autonome).
- **Accessoires**
Organe connecté au réseau eau : purge, ventouse, vanne, clapet.
- **Appareil de fontainerie**
Organe de distribution d'eau de type : poteau d'incendie, fontaine, borne de puisage, bouche d'incendie, bouche de lavage, bouche d'arrosage.
- **Autorité organisatrice**
Personne publique (commune, EPCI, syndicat mixte) ayant la responsabilité de l'organisation du service public d'eau ou d'assainissement, qui désigne et contrôle son opérateur.

B

- **Branchement eau**
Tuyau connecté à la canalisation publique et permettant la distribution d'eau. Il est caractérisé par son diamètre et son matériau.

C

- **Certification ISO 9001**
Certification relative aux systèmes de gestion de la qualité de service et de la satisfaction client. Elle donne les exigences organisationnelles requises pour l'existence d'un système de gestion de la qualité.
- **Certification ISO 14001**
Certification prescrivant les exigences relatives à un système de management environnemental (S.M.E.). Elle permet à un organisme de formuler une politique et des objectifs prenant en compte les exigences législatives et les informations relatives aux impacts environnementaux significatifs.

- **Clapet anti-retour**
Équipement ne permettant la circulation de l'eau que dans un sens.
- **Conduite d'adduction**
Conduite qui relie les ressources et les usines de traitement aux réservoirs et/ou zones de consommation, normalement sans branchements directs pour les consommateurs.
- **Conduite principale**
Conduite maîtresse assurant le transport de l'eau dans une zone à alimenter (normalement sans branchements directs pour les consommateurs).
- **Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**
Commission ayant vocation de permettre aux usagers des services publics d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation et émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires. Les compétences de ces CCSPL sont l'examen des rapports (RAD, RPQS, ...) et les consultations obligatoires. Les communes de plus de 10 000 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comportant au moins une commune de plus de 10 000 habitants doivent prévoir la création d'une CCSPL.
- **Commission départementale Solidarité Eau**
Commission qui octroie les aides financières (aides Fonds de Solidarité Logement) aux administrés.
- **Compteur**
Compteur d'eau froide ou d'eau chaude, en comptage de tête ou en divisionnaire : c'est un dispositif de comptage qui est précédé d'un robinet et peut être équipé d'un clapet anti-retour. Il constitue la limite de responsabilité de l'entreprise et est caractérisé par son diamètre.

D

- **Débitmètre**
Appareil destiné à mesurer le débit d'un fluide, liquide ou gazeux. Le débitmètre peut être utilisé soit pour faire de la sectorisation de réseau d'eau potable, soit pour mesurer précisément la consommation de gros abonnés (usines, hôpitaux).
- **Détendeur**
Appareil qui, monté sur une installation de vapeur, d'eau ou de gaz, a pour rôle de maintenir constante la pression en aval, pour toute valeur supérieure de la pression en amont.
- **Disconnecteur**
Appareil qui empêche les retours d'eau des parties privatives vers le réseau public de distribution d'eau potable. C'est un dispositif de sécurité pour protéger le réseau d'alimentation d'eau.

E

- **Échantillon**
Un échantillon est la fraction d'un prélèvement qui est envoyé à un laboratoire afin d'effectuer des analyses. Il peut être constitué de plusieurs flacons (1 échantillon = n flacons pour faire p analyses sur q paramètres).
- **Émetteur**
Système électronique connecté au compteur permettant la télérelève ou la radiorelève de son index.

H

- **Habitant**
Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire (habitant saisonnier) sur le territoire d'une collectivité.

- **Habitant desservi**

Personne domiciliée de manière permanente ou temporaire sur le territoire d'une collectivité dans une zone où elle est soit raccordée soit raccordable aux installations du service public d'eau ou d'assainissement collectif, soit non raccordée avec dérogation. Dans le cas de l'assainissement non collectif, il s'agit d'une personne domiciliée sur une zone délimitée comme étant une zone couverte par un service d'assainissement non collectif.

I

- **Indice linéaire de perte (ILP)**

$ILP = (\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ jours}$.
L'unité est en m³/km/j

- **Indice linéaire de volumes non comptés (ILVNC)**

$ILVNC = (\text{volume MED} - \text{volume comptabilisé}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$
ou $(\text{volume MED} - \text{volume consommé avec compteur "facturé ou gratuit"}) / \text{longueur du réseau} / 365 \text{ ou } 366$. Il est différent de l'Indice Linéaire de Perte (ILP), car il intègre, en tant que pertes, les volumes sans comptage et les volumes de service du réseau, alors que l'ILP les décompte. Il est peu utilisé actuellement dans les contrats L'unité est en m³/km/j).

L

- **Linéaire de réseau de desserte**

Longueur des canalisations de desserte en eau potable du périmètre affermé excluant le réseau de transport, mesurée depuis le point de sortie des unités de potabilisation, jusqu'aux points de raccordement des branchements ou points de livraison à d'autres services.

M

- **Montant des impayés au 31 Décembre de l'année N**

Somme due et non recouvrée au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1.

N

- **Nombre d'abonnements**

Nombre d'abonnés desservis en eau c'est à dire les abonnés domestiques et assimilés et les autres abonnés (industriels, ...).

- **Nombre d'habitants**

Population INSEE desservie sur la base de la population des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

P

- **Perte apparente**

Volume d'eau non facturé pour les raisons suivantes : vol d'eau, compteur bloqué ou à l'envers, pertes clientèle (fichier client pas à jour, gestion des inactifs, branchement neuf non créé en clientèle, ...).

- **Perte réelle**

Volume d'eau perdu sur conduite de transfert, de distribution, sur branchement et réservoir.

- **Poteau incendie**

Il permet aux services de lutte contre l'incendie (pompiers) de puiser l'eau du réseau. On parle aussi de bouche incendie.

- **Prélèvement**

Un prélèvement correspond à l'opération permettant de constituer un ou plusieurs échantillons cohérents (un échantillon par laboratoire) à un instant donné (ou durant une période donnée) et à un endroit donné (1 prélèvement = n échantillons).

- **Prélocalisation**

Après avoir sectorisé un réseau de distribution d'eau potable, la prélocalisation des fuites d'eau permet de repérer avec plus de précisions la zone du réseau où se situe la fuite. Généralement exécutée la nuit, la prélocalisation consiste à fermer successivement et à intervalle régulier les vannes de sectionnement du secteur d'étude et de vérifier au compteur situé à l'entrée de la zone de sectorisation le débit de nuit.

- **Purge**

Placée au point bas du réseau de distribution d'eau potable elle permet la vidange des conduites.

R

- **Réclamation**

Toute expression de mécontentement adressée à un organisme, concernant ses produits ou le processus même de traitement des réclamations, à laquelle une réponse ou une solution est explicitement ou implicitement attendue. L'ensemble des réclamations reçues par courrier, par téléphone, par internet, par fax ou lors d'une visite en agence.

- **Regard**

Ouvrage compact permettant de loger le dispositif de comptage et d'y avoir accès.

- **Régulateur de débit**

Soupape placée sur une conduite sous pression dont l'ouverture est limitée par un dispositif réglable, de manière à limiter le débit à une certaine valeur.

- **Rendement**

Rendement = (volume consommé autorisé+volume vendu en gros)/(volume produit+volume acheté en gros)

Ou = (volume consommé avec compteur (facturé ou gratuit)+volume consommateur sans comptage+volume de service réseau+volume vendu en gros)/(volume MED+volume vendu en gros)
L'unité est en %.

Remarque : ce rendement, dit "IDM", peut être calculé soit en année civile, soit sur la période de relève, rapportée à 365 jours.

- **Réseau de desserte**

Ensemble des équipements publics (canalisations et ouvrages annexes) acheminant de manière gravitaire ou sous pression l'eau potable issue des unités de potabilisation ou branchements.

- **Réseau de distribution**

Le réseau de distribution est constitué du réseau de desserte défini ci-dessus et des conduites de branchements.

S

- **Stabilisateur d'écoulement**

Le stabilisateur d'écoulement permet d'atténuer les perturbations hydrauliques liées à la présence d'un accident de canalisation (coude, vanne, réduction) en amont d'un compteur d'eau.

- **Stabilisateur de pression**

Le régulateur de pression va maintenir une pression d'eau en aval constante suivant la valeur que l'on aura réglée. Cette pression ne variera pas quelque soit la consommation des abonnés. En revanche, la pression en amont du régulateur de pression va quant à elle varier.

V

- **Vanne**
Une vanne est un dispositif qui sert à arrêter ou modifier le débit d'un fluide liquide en milieu libre (canal) ou en milieu fermé (canalisation).
- **Vidange**
Action de vider un réservoir ou une canalisation de son contenu.
- **Ventouse**
Accessoire de robinetterie que l'on retrouve sur les réseaux de distribution d'eau potable et qui permet, placée sur les point haut du réseau, de faire sortir ou entrer l'eau dans les canalisations lorsque celles-ci se vident ou se remplissent.
- **Volume comptabilisé**
Le volume comptabilisé résulte des relevés des appareils de comptage des abonnés et des autres usagers (services municipaux, fontaines avec compteurs, bornes incendie avec compteurs, ...), qu'ils soient facturés ou non.
- **Volume consommé sans comptage (ou consommateurs sans comptage)**
Le volume consommé sans comptage est l'estimation du volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation (essai de poteaux incendie, lavage voirie, espaces verts, fontaines sans compteur, chasse d'eau vers l'assainissement, manœuvre incendie).
- **Volume consommé autorisé**
Le volume consommé autorisé est, sur le périmètre du service, la somme du volume consommé par les clients, du volume consommateurs sans comptage et du volume des eaux de service du réseau.
- **Volume exporté**
Le volume exporté est le volume d'eau potable envoyé vers un service d'eau extérieur : vente d'eau en gros, export gratuit (vers contrat LDEF ou non).
- **Volume importé**
Le volume importé est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume livré au réseau (VLAR)**
Le volume livré au réseau est la somme du volume d'eau produit et du volume acheté en gros qui est le volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur : achat d'eau en gros, import gratuit (de contrat LDEF ou non).
- **Volume prélevé**
Le volume prélevé correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel.
- **Volume produit**
Le volume produit correspond à l'eau prélevée dans le milieu naturel auquel on soustrait les besoins usine. Ils sont comptabilisés en sortie des stations de production.
- **Volume de service production**
Le volume de service production (ou besoins usine) correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins de la production.
- **Volume de service du réseau**
Le volume de service de réseau correspond à l'estimation des volumes d'eau utilisés pour les besoins propres du service des eaux (nettoyage de réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage de conduite, surpresseurs et pissettes, analyseurs de chlore).
- **Volume mis en distribution (VMED)**
Le volume mis en distribution est la somme du volume produit et du volume acheté en gros (importé) diminué du volume vendu en gros (exporté).

- **Volume exporté en gros (ou vendus à d'autres services d'eau potable)**

Le volume vendu en gros est le volume d'eau potable livré à un service d'eau extérieur.

- **Voirie**

Zone de circulation, chaussée ou trottoir sur laquelle se trouvent des affleurants (bouche à clé, tampon, regard).

LES INDICATEURS DES SERVICES D'EAU POTABLE

Source : Observatoire National des services d'eau et d'assainissement

Les indicateurs du service de l'eau potable sont au nombre de 15, dont 3 indicateurs descriptifs et 12 indicateurs de performance. Ils couvrent tout le périmètre du service, depuis la protection des points de prélèvement jusqu'à la qualité de l'eau distribuée, en passant par la performance du service à l'utilisateur. Ils permettent d'avoir une vision de l'ensemble du service, du captage à la distribution, de sa performance et de sa durabilité à la fois sous l'angle économique, environnemental et social.

1. Indicateurs descriptifs

- **Estimation du nombre d'habitants desservis (code D101.0)**

Le nombre d'habitants desservis correspond à la population disposant d'un accès au réseau d'eau, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année seulement.

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ (code D102.0)**

Le prix au m³ est calculé pour une consommation annuelle de 120 m³ (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de nature et de la qualité de la ressource en eau, des conditions géographiques, de la densité de population, du niveau de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement. Il intègre :

- la rémunération du service : part collectivité et part délégataire
- les redevances/taxes
- le montant facture 120 m³

Formule = (montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités+montant HT de la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire (facultatif)+montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m³ au 1er janvier de l'année N+1)/120

- **Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai (code D151.0)**

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.

2. Indicateurs de performance

- **Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité (code P101.1 et P102.1)**

A. Pour ce qui concerne la microbiologie :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants ou produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses microbiologiques}) \times 100$

B. Pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m³/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.
- pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m³/jour : nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques et, parmi ceux-ci, nombre de prélèvements non conformes.
- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.

Formule = $(1 - \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques non-conformes} / \text{nombre de prélèvements réalisés en vue d'analyses physico-chimiques}) \times 100$

• Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (code P103.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements.
- l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'eau potable.

Les informations visées sont relatives à l'existence et la mise à jour des plans des réseaux (partie A - 15 points), à l'existence et à la mise à jour de l'inventaire des réseaux (partie B - 30 points) et aux autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C - 75 points).

L'indice est obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Partie A : plan des réseaux (15 points)

- 10 points : existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures.
- 5 points : définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux).

Partie B : inventaire des réseaux (30 points)

- 10 points acquis si les deux conditions précédentes (partie A) sont remplies :
 - existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie ainsi que de la précision des informations cartographiques et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution.
 - la procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.
- de 1 à 5 points supplémentaires : les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.
- de 0 à 15 points supplémentaires : l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50 %) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total.

Partie C : autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux.
- 10 points supplémentaires : existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution.
- 10 points supplémentaires : le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item).
- 10 points supplémentaires : un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.
- 10 points supplémentaires : maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement.
- 10 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans).
- 5 points supplémentaires : existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.

- **Rendement du réseau de distribution (code P104.3)**

C'est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers (particuliers, industriels) et le service public (pour la gestion du dispositif d'eau potable) et le volume d'eau potable d'eau introduit dans le réseau de distribution. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Formule = (volume consommé autorisé+volume exporté)/(volume produit+volume importé)

- **Indice linéaire des volumes non comptés (code P105.3)**

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume comptabilisé)/365/longueur de réseau (hors linéaires de branchements)

- **Indice linéaire de pertes en réseau (code P106.3)**

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution. L'indice est exprimé en m³/km/jour.

Formule = (volume mis en distribution-volume consommé autorisé)/365/longueur de réseau de distribution (hors linéaires de branchements)

- **Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (code P107.2)**

Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'eau potable par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.

Formule = linéaire de réseau renouvelé au cours des cinq dernières années (quel que soit le financeur)/linéaire de réseau hors branchementsx20

- **Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (code P108.3)**

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

- 0 % : aucune action
- 20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % : avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % : dossier déposé en préfecture
- 60 % : arrêté préfectoral

- 80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
- 100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Formule = moyenne pondérée de l'indice d'avancement de la protection de chaque ressource par le volume produit par la ressource

- **Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (code P109.0)**

Cet indicateur représente la part des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité, notamment au fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.

Formule = somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)/(volume comptabilisé domestique+volume comptabilisé non domestique (facultatif))

- **Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (code P151.1)**

Cet indicateur sert à mesurer la continuité du service d'eau potable en suivant le nombre de coupures d'eau imprévisibles pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été prévenus au moins 24h à l'avance, rapporté à 1000 habitants.

Formule = nombre d'interruptions de service non programmées/nombre d'abonnésx1000

- **Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (code P152.1)**

Cet indicateur évalue l'efficacité du service d'ouverture des branchements de nouveaux abonnés. Il s'applique aussi bien aux branchements neufs qu'aux branchements existants. Il donne le pourcentage d'ouvertures réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service d'eau potable (l'indicateur descriptif D151.0 rend compte de cet engagement).

- **Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (code P154.0)**

Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'eau de l'année N-1 exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'eau émises par le service mesure l'efficacité des mesures de recouvrement.

- **Taux de réclamations (code P155.1)**

Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'eau, rapporté à 1000 abonnés.

Formule = (nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur+nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité (facultatif))/nombre d'abonnésx1000

7 | Annexes



7.1 Synthèse réglementaire

SOMMAIRE

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

MARCHES PUBLICS

GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

ENVIRONNEMENT

- Eau potable
- Assainissement
- Règles communes à l'eau et l'assainissement

DROIT DE LA CONSOMMATION

REGLES COMMUNES AUX MARCHES PUBLICS ET AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ FACTURATION ELECTRONIQUE

> Décret du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique

Le décret du 2 novembre 2016 relatif au développement de la facturation électronique a été publié au Journal officiel du 4 novembre 2016. Comme le prévoit l'ordonnance du 26 juin 2014, relative au développement de la facturation électronique, à partir du 1^{er} janvier 2017 pour les contrats signés ou en cours d'exécution, la facturation électronique est obligatoire pour les grandes entreprises, titulaires d'un contrat public ou intervenant au contrat en tant que sous-traitants admis au paiement direct. L'obligation de recourir à la facturation électronique sera progressivement étendue à toutes les entreprises, en fonction de leur taille, pour une généralisation du dispositif en 2020 (entreprises de taille intermédiaire : 2018 ; PME : 2019 ; TPE : 2020).

Le décret précise que les factures électroniques devront obligatoirement être déposées, transmises et réceptionnées par le biais de l'application Chorus Pro, exceptées pour les factures classées secret défense au sens de l'article 413-9 du code pénal. Si la facture est transmise en dehors de l'utilisation du portail, l'acheteur public devra informer son cocontractant de l'obligation d'utiliser Chorus Pro.

Le décret indique que la facture électronique doit comporter les mentions suivantes :

« 1° La date d'émission de la facture ;

2° La désignation de l'émetteur et du destinataire de la facture ;

3° Le numéro unique basé sur une séquence chronologique et continue établie par l'émetteur de la facture, la numérotation pouvant être établie dans ces conditions sur une ou plusieurs séries ;

4° En cas de contrat exécuté au moyen de bons de commande, le numéro du bon de commande ou, dans les autres cas, le numéro de l'engagement généré par le système d'information financière et comptable de l'entité publique ;

5° Le code d'identification du service en charge du paiement ;

6° La date de livraison des fournitures ou d'exécution des services ou des travaux ;

7° La quantité et la dénomination précise des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ;

8° Le prix unitaire hors taxes des produits livrés, des prestations et travaux réalisés ou, lorsqu'il y a lieu, leur prix forfaitaire ;

9° Le montant total hors taxes et le montant de la taxe à payer, ainsi que la répartition de ces montants par taux de taxe sur la valeur ajoutée, ou, le cas échéant, le bénéfice d'une exonération ;

10° Le cas échéant, les modalités particulières de règlement ;

11° Le cas échéant, les renseignements relatifs aux déductions ou versements complémentaires »

Le point de départ du délai de paiement correspond à « la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur ». Cette date peut varier selon la transmission au sein du portail Chorus Pro :

« 1° Lorsque les factures sont transmises par échange de données informatisé, à la date à laquelle le système d'information budgétaire et comptable de l'Etat horodate l'arrivée de la facture et, pour les autres pouvoirs adjudicateurs, à la date de notification du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur la solution mutualisée, définie à l'article 2 de la même ordonnance ;

« 2° Lorsque les factures sont transmises par le mode portail ou service, à la date de notification au pouvoir adjudicateur du message électronique l'informant de la mise à disposition de la facture sur cette solution mutualisée. »

❖ **CANDIDATURES MARCHES PUBLICS ET CONCESSIONS – ATTESTATIONS**

> Arrêté du 25 mai 2016 fixant la liste des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales donnant lieu à la délivrance de certificats pour l'attribution de marchés publics et de contrats de concession

Un arrêté du 25 mai 2016 détermine les moyens de preuve pouvant être présentés par un attributaire pressenti d'un marché public ou d'une concession pour attester qu'il a bien souscrit à ses obligations fiscales et sociales. Il complète les dispositions des nouveaux textes « Marchés publics » et « Concessions » relatifs aux interdictions de soumissionner (cf notamment article 45 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et article 39 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession).

Comme le prévoyait le droit antérieur, les candidats peuvent obtenir, auprès de leur administration fiscale, un certificat attestant du paiement de l'impôt sur le revenu, l'impôt sur les sociétés, la TVA (article 1 de l'arrêté). Quant aux obligations sociales, un certificat sera délivré par les organismes compétents au titre des cotisations de sécurité sociale, assurance vieillesse des cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries et des obligations d'emploi des travailleurs handicapés. (article 2).

Cet arrêté du 25 mai 2016 s'applique aux marchés publics et aux contrats de concession pour lesquels une consultation est engagée ou un avis d'appel public à la concurrence ou un avis de concession est envoyé à la publication à compter de sa date d'entrée en vigueur, c'est-à-dire le 2 juin 2016.

❖ **REPRISE PROVISOIRE DES RELATIONS CONTRACTUELLES**

> Conseil d'Etat, 16 novembre 2016, Société Opale Dmcc, n° 401321

Dans le cadre de la résiliation anticipée d'un contrat de la commande publique, la reprise provisoire des relations contractuelles est possible dès lors que le requérant justifie, d'une part, d'une situation d'urgence et, d'autre part, d'atteintes graves et immédiates que la résiliation litigieuse est susceptible de porter à l'intérêt général, aux intérêts du requérant ou des tiers.

Dans sa décision du 16 novembre 2016, le Conseil d'Etat a précisé quels éléments devraient être pris en compte pour caractériser les atteintes graves et immédiates aux intérêts du requérant. A ce titre, il ne doit pas être seulement pris en compte la perte de revenus du requérant résultant de la décision de résiliation. Cette perte de revenus doit être mise en perspective avec « sa situation financière et la menace pesant sur sa pérennité, notamment à son chiffre d'affaires global ».

DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC

❖ **TRANSPOSITION DE LA DIRECTIVE EUROPEENNE « CONCESSIONS »**

> Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n°2016-86 du 1er février 2016 relatifs aux contrats de concession

Publiée le 29 janvier 2016 et suivie de près par son décret d'application, l'ordonnance « Concessions » transpose fidèlement la directive européenne 2014/23/UE du 26 février 2014.

Comme l'ordonnance « Marchés », l'ordonnance « Concessions » poursuit des objectifs de simplification et d'unification, en intégrant dans son champ d'application les concessions de service, exclues du champ d'application des directives de 2004. Il est ainsi mis fin à la dualité existante entre les concessions de travaux, règlementées par l'ordonnance du 15 juillet 2009, et les délégations de service public (DSP), régies par la loi Sapin. Ces dernières deviennent une sous-catégorie des nouveaux contrats de concession, la notion de concession de services étant plus large que la DSP. Toutefois, les

délégations de service public gardent un statut particulier et seront assorties de prescriptions spécifiques.

Si le champ d'application de l'ordonnance « Concessions » est donc élargi, les exclusions sont cependant nombreuses, l'ordonnance reprenant l'ensemble des exceptions prévues par la directive 2014/23/UE relatives aux quasi-régies (« in-house ») et à la coopération entre pouvoirs adjudicateurs. L'eau potable était également exclue du champ d'application de la directive, mais elle est incluse dans le champ d'application de l'ordonnance « Concessions ». En effet, les concessions portant sur le service public de l'eau potable ne peuvent être attribuées qu'après une procédure de publicité et de mise en concurrence.

Cette transposition n'entraîne pas de bouleversement des règles internes : si elle pose des obligations de publicité et de mise en concurrence, elle préserve la liberté des autorités concédantes dans leurs négociations et leur choix final, sous réserve du respect de l'égalité de traitement entre les candidats.

En ce qui concerne les DSP, elle s'inscrit à bien des égards dans la continuité de la loi « Sapin ».

I. Éléments liés à la passation du contrat

• Les éléments de continuité avec la loi « Sapin »

L'ordonnance et le décret « Concessions » reprennent en majeure partie les éléments procéduraux prévus par la loi « Sapin ». Les consultations préalables de la Commission des services publics locaux, et, le cas échéant, du Comité mixte paritaire, sont toujours de mise, de même que la délibération préalable sur le choix du mode de gestion. L'intervention de la Commission Sapin, prévue par l'article L.1411-5 du CGCT, demeure identique, celle-ci étant compétente pour :

- ouvrir les plis ;
- examiner les candidatures ;
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre ;
- établir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ;
- émettre un avis sur les offres analysées ;

Enfin, à l'issue des négociations, l'obligation de saisine de l'assemblée délibérante par l'exécutif est maintenue. Ce dernier lui transmet un rapport exposant les motifs de son choix, et l'assemblée se prononce sur le choix du concessionnaire. La seule différence est que le président de la commission a désormais la faculté d'inviter le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, alors qu'il s'agissait auparavant d'une obligation.

• Les dispositions nouvelles

L'ordonnance et le décret « Concessions » distinguent deux procédures : la procédure « simple » et la procédure « formalisée ».

Leur champ d'application dépend de la valeur globale hors taxe du contrat de concession et du secteur concerné :

- La procédure formalisée s'applique aux contrats d'un montant global HT supérieur ou égal à 5 225 000 euros ;
- La procédure simplifiée s'applique :
 - . aux contrats d'un montant global HT inférieur au seuil européen de 5 225 000 euros ;
 - . quel que soit leur montant, aux concessions passées dans certains secteurs spéciaux dont l'eau potable ;

S'agissant des concessions relatives au service public de l'assainissement, la procédure simplifiée s'appliquera pour les concessions passées par une entité adjudicatrice exerçant une activité de réseau liée au service d'eau potable. Dans les autres cas de figure, la procédure sera à déterminer en fonction de la valeur globale de la convention.

Les deux procédures présentent un socle commun en ce qu'elles reprennent les éléments de procédure issus de la loi Sapin présentés ci-dessus. Toutes deux prévoient en outre que l'avis de concession doit

être publié sur le profil acheteur de l'autorité concédante et selon un modèle type. La procédure formalisée ajoute à cela certaines contraintes, à savoir :

- la mise en place de délais minimaux pour la réception des candidatures et des offres ;
- une publication hiérarchisée des critères d'attribution ;
- l'information motivée des candidats et soumissionnaires non retenus ;
- une publicité européenne obligatoire au début et à l'issue de la procédure.

En ce qui concerne les négociations, elles restent librement organisées par la collectivité. Leurs modalités doivent toutefois être précisées dans le document de consultation.

II. Éléments liés à l'exécution du contrat

• Durée

L'ordonnance « *Concessions* » reprend une formule très proche du droit antérieur, puisqu'elle dispose simplement que « *les contrats de concessions sont limités dans leur durée* » et que celle-ci « *est déterminée par l'autorité concédante en fonction de la nature et du montant des prestations ou des investissements demandés au concessionnaire* ».

Toutefois, le décret « *Concessions* » précise que les contrats d'une durée supérieure à cinq ans doivent être justifiés par la nécessité d'amortir les investissements ou travaux de renouvellement, et ne doivent pas excéder « *le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat* ».

Les textes reprennent, en matière d'eau potable et d'assainissement, le principe suivant lequel l'avis du DDFIP doit être sollicité pour les concessions d'une durée supérieure à 20 ans (article 34 de l'ordonnance).

• Modifications du contrat en cours d'exécution (possibilité de procéder par avenant)

Le décret « *Concessions* » prévoit les cas de figures dans lesquels un contrat pourra être modifié par avenant.

De manière synthétique, il peut être signalé que les modifications non substantielles du contrat sont autorisées, étant précisé que les augmentations, le cas échéant cumulées, inférieures à 10% du montant du contrat et à 5 225 000 euros HT ne sont jamais substantielles.

Des augmentations de 50% *maximum* par avenant sont également autorisées dans des cas exceptionnels (sujétions imprévues et services ou travaux supplémentaires).

Le contrat peut en outre prévoir, dès l'origine et sans limitation de montant, sous la forme de clauses de réexamen claires et précises, des modifications à venir.

Enfin, un changement de contractant est possible en application d'une clause de réexamen ou en cas de restructuration du concessionnaire initial.

• Indemnisation des frais financiers en cas de résiliation

En cas d'annulation, résiliation ou résolution de la convention par le juge, l'ordonnance prévoit que le concessionnaire pourra prétendre à l'indemnisation des dépenses qu'il a engagées conformément au contrat dès lors qu'elles ont été utiles à l'autorité concédante, y compris les frais liés au financement du contrat.

• Occupation du domaine public

On notera pour finir que l'ordonnance lie directement le régime des concessions à celui des autorisations d'occupation du domaine public, la convention de concession valant autorisation

d'occupation. La convention peut également prévoir l'octroi de droits réels sur les ouvrages et équipements réalisés.

❖ LOI POUR UNE REPUBLIQUE NUMERIQUE

> **Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique**

La loi pour une République numérique a été publiée le 8 octobre 2016. Les dispositions les plus importantes concernant les concessions de service public sont les suivantes :

- Obligation pour le concessionnaire de fournir aux collectivités les données et bases de données indispensables à l'exécution du service en vue notamment de leur mise à disposition à titre gratuit à des fins de réutilisation à titre gratuit ou onéreux ;
- Obligation de communiquer au public les codes sources utilisés dans le cadre du service public sous réserve du secret industriel et commercial ;
- Obligations de transparence concernant les traitements algorithmiques mis en œuvre dans le cadre du service public ;
- Obligations très larges de publication des documents en lien avec le service public.

❖ MODELE D'AVIS POUR LA PASSATION DES CONTRATS DE CONCESSION

> **Arrêté du 21 mars 2016 fixant le modèle d'avis pour la passation des contrats de concession**

L'arrêté a été pris sur le fondement de l'article 14 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 relatif aux contrats de concession, dit décret « *Concessions* ». Il détermine le contenu de l'avis de concession devant être publié dans le cadre de la procédure « *simplifiée* ».

Pour rappel, conformément à l'article 10 du décret « *Concessions* », les contrats éligibles à la procédure « *simplifiée* » sont ceux dont la valeur est inférieure ou égale au seuil européen (5 225 000 € HT) ou qui ont pour objet l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable.

L'article 2 de l'arrêté précise notamment qu'il n'est pas obligatoire de renseigner l'ensemble des rubriques du modèle européen pour les contrats relevant de l'article 10 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016, dont le seuil est inférieur ou égal au seuil européen ou qui ont pour objet l'exploitation ou l'alimentation de réseaux fixes destinés à fournir un service au public dans le domaine de la production, du transport ou de la distribution d'eau potable. Seules les rubriques mentionnées à l'article 1 de l'arrêté devront être renseignées :

- Nom et adresses
- Communication
- Intitulé
- Description des prestations
- Critères d'attribution
- Conditions de participation
- Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

Les rubriques qui ne seront pas renseignées dans l'avis de publicité ne seront pas facturées à la personne publique.

L'arrêté est entré en vigueur le 1^{er} avril 2016 et s'applique depuis cette date aux contrats pour lesquels une consultation est engagée ou un avis de concession est envoyé à la publication.

❖ POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DSP PROVISOIRE SANS PUBLICITE NI MISE EN CONCURRENCE EN CAS D'URGENCE

> **Conseil d'Etat, 4 avril 2016, Société Caraïbes Développement, n°396191**

Le Conseil d'Etat a précisé que la conclusion d'un contrat provisoire de délégation de service public est possible, sans procédure de publicité et de mise en concurrence, si trois conditions cumulatives sont réunies :

- **L'urgence**, caractérisée par l'impossibilité imprévisible, soudaine et extérieure à la volonté de la personne publique, de faire poursuivre l'exécution du service public par son cocontractant ou par elle-même.
- **Un motif d'intérêt général** tenant à la continuité du service public ;
- **Une durée du contrat provisoire** ne dépassant pas le délai nécessaire à la mise en œuvre d'une procédure de publicité et de mise en concurrence en bonne et due forme ou pour organiser les conditions de la reprise du service en régie.

❖ POSSIBILITE DE CONCLURE UNE DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC MULTISERVICES

> Conseil d'Etat, 21 septembre 2016, Communauté urbaine du Grand Dijon, n° 399656 et n° 399699

Par un arrêt du 21 septembre 2016, le Conseil d'Etat a apporté une précision importante quant au périmètre d'une délégation de service public en considérant qu'une collectivité pouvait déléguer la gestion de plusieurs services « connexes » au sein d'un seul et unique contrat.

Le Conseil d'Etat juge ainsi que « **qu'aucune disposition législative ni aucun principe général n'impose à la collectivité publique qui entend confier à un opérateur économique la gestion de services dont elle a la responsabilité de conclure autant de conventions qu'il y a de services distincts ; qu'elle ne saurait toutefois, sans méconnaître les impératifs de bonne administration ou les obligations générales de mise en concurrence qui s'imposent à elle, donner à une délégation un périmètre manifestement excessif ni réunir au sein de la même convention des services qui n'auraient manifestement aucun lien entre eux.** »

Les deux limites sont donc les suivantes :

- la délégation ne doit pas avoir un périmètre excessif ;
- la délégation ne doit pas réunir en son sein des services qui n'ont aucun lien entre eux.

❖ QUALIFICATION ET INDEMNISATION DES BIENS RETOUR : LES BIENS DETRUIITS EN COURS DE CONTRAT RESTENT DES BIENS DE RETOUR MEME S'ILS SONT DEVENUS TECHNOLOGIQUEMENT INUTILES

> Conseil d'Etat, 26 février 2016, Syndicat mixte de chauffage urbain la Défense, n°384424

Au cours d'un contrat de concession, certains ouvrages avaient été détruits par une explosion, et seulement partiellement reconstruits. En fin de contrat, la personne publique concédante a saisi le juge pour être indemnisée de la valeur des biens détruits : en tant que biens de retour, ces derniers auraient en effet dû lui revenir gratuitement en fin de contrat.

La problématique était double :

- d'une part, la destruction des biens en cours de contrat, et leur reconstruction seulement partielle, qui privait l'autorité concédante de biens dont elle aurait normalement dû devenir propriétaire ;
- d'autre part, le fait que ces biens étaient devenus inutiles au service public du fait des avancées technologiques posait la question de savoir s'ils devaient malgré tout être indemnisés.

Dans un premier temps, le Conseil d'Etat a rappelé sa jurisprudence [Commune de Douai](#) (CE, 21 décembre 2012, n° 342788), aux termes de laquelle sont qualifiés de biens de retour tous les biens nécessaires au fonctionnement du service public. En conséquence, ces biens doivent en principe faire retour gratuitement à la personne publique en fin de contrat s'ils ont été amortis.

Concernant le caractère inutile des biens, le Conseil d'Etat a jugé que cela n'avait aucune incidence sur leur qualification de biens de retour, puisqu'ils ont été utiles au fonctionnement du service public à un moment donné. Le seul moyen de déroger à la règle du retour gratuit est d'inscrire une clause au contrat prévoyant expressément la reprise par le concessionnaire des biens perdant leur caractère nécessaire au service public.

Concernant l'indemnisation des biens détruits, le Conseil d'Etat a précisé qu'il importait alors de rechercher si le concédant avait entendu, au titre de ses pouvoirs dans l'exécution du contrat, renoncer à la reconstitution de ces biens.

❖ **INDEMNISATION DES FRAIS FINANCIERS EN CAS DE RESILIATION POUR MOTIF D'INTERET GENERAL**

> Conseil d'Etat, 11 mai 2016, Commune de Bordeaux, n° 383768

Dans une affaire relative à l'indemnisation du cocontractant suite à la résiliation pour motif d'intérêt général du contrat de partenariat du stade de Bordeaux, le Conseil d'Etat a expressément reconnu le caractère utile des frais financiers exposés par le titulaire du contrat.

A priori, lesdits frais financiers incluent les intérêts mais aussi les coûts de rupture ou de décalage des instruments de couverture de taux.

Il semble donc que le coût du financement des investissements puisse compter au titre du préjudice subi par le titulaire, de sorte qu'il pourrait prétendre en être indemnisé suite à la résiliation pour motif d'intérêt général.

Le principe ainsi posé rejoint la règle résultant [de l'article 56 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession](#), qui vise le cas d'annulation, de résolution ou de résiliation du contrat par le juge faisant suite au recours d'un tiers. Le principe est également posé pour les marchés de partenariat à l'article 39 de la loi « Sapin II », modifiant l'article 89 de l'ordonnance « *Marchés publics* ». Dans ces deux cas, en cas de résolution ou de résiliation du contrat, suite au recours d'un tiers, le titulaire du marché peut obtenir une indemnisation des dépenses utiles à l'acheteur, y compris les dépenses liées au financement.

MARCHES PUBLICS

❖ **ORDONNANCE N° 2015-899 DU 23 JUILLET 2015 RELATIVE AUX MARCHES PUBLICS**

1°/ Décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés

2°/ Modification de l'ordonnance par la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, dite « Loi Sapin II »

Les décrets d'application de l'[ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics](#) ont été publiés le 25 mars 2016 (1°). Le [décret n° 2016-360 du 25 mars 2016](#) concerne tous les marchés publics soumis à l'ordonnance, tandis que le [décret n° 2016-361](#) du même jour régit les marchés de défense et de sécurité.

Le décret d'application relatif à l'ensemble des marchés publics est entré en vigueur au 1^{er} avril 2016 et s'applique à l'ensemble des marchés publics pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à compter de cette date.

Le législateur est venu par la suite modifier l'ordonnance « Marchés » à l'occasion de la [loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique](#), dite « Loi Sapin II » (2°).

Les dispositions de la loi dite « Sapin II » ne sont applicables qu'aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 10 décembre 2016.

1°/ Dispositions du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés

Les dispositions du décret « Marchés » ne sont applicables qu'aux marchés pour lesquels une consultation a été engagée ou un avis d'appel à la concurrence a été envoyé à la publication à compter du 1^{er} avril 2016.

Préparation du marché public

« **Sourçage** » – Le texte consacre la pratique du « *sourçage* » (article 4 du décret) en prévoyant des échanges et des études préalables avec les opérateurs économiques en amont de la passation d'un marché public. L'acheteur peut effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, solliciter des avis ou informer les opérateurs économiques de son projet et de ses exigences dès lors que cette étape ne fausse pas la concurrence et l'égalité de traitement des candidats.

Marchés publics réservés – S'agissant des marchés publics réservés, le texte fixe la proportion minimale de travailleurs handicapés ou défavorisés employés par les opérateurs économiques pouvant en bénéficier à hauteur de 50% de leurs effectifs (article 13 du décret).

- **Passation**

Délai de réception des offres – Les délais de réception des candidatures et des offres sont réduits :

- pour les appels d'offres ouverts, le délai passe de 52 à 35 jours, et peut être ramené à 30 jours si les offres sont présentées par voie électronique ;
- pour les appels d'offres restreints, les procédures concurrentielles avec négociation, et de dialogue compétitif, ce délai est porté à 30 jours ;
- pour les procédures négociées avec mise en concurrence préalable, il n'est que de 15 jours.

Ces délais constituent des minima que les collectivités doivent adapter en fonction de la complexité du marché et du temps nécessaire aux opérateurs pour préparer leur candidature et leur offre.

Régularisation des offres irrégulières – Les acheteurs se voient reconnaître la faculté de demander une régularisation d'une offre irrégulière et/ou inacceptable. Dans les procédures d'appel d'offres et les procédures adaptées sans négociation, seules les offres irrégulières peuvent bénéficier d'une régularisation à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. Dans les autres procédures, cette régularisation peut concerner aussi bien l'offre irrégulière que celle inacceptable, mais là encore à condition que l'irrégularité ne tienne pas au fait que l'offre soit anormalement basse.

- **Exécution**

Modification du marché en cours d'exécution – Les règles de modifications du marché en cours d'exécution sont très proches de celles applicables aux contrats de concession. On retrouve ainsi les mêmes trois hypothèses principales, à savoir :

- l'autorisation sans limitation de montant des modifications résultant de clauses de réexamen claires, précises et sans équivoque ;
- l'autorisation des modifications inférieures aux seuils européens publiés au JORF et à 10% du montant du marché initial pour les marchés publics de services et de fournitures ou à 15% du montant du marché initial pour les marchés publics de travaux ;
- l'autorisation des modifications non substantielles ;
- l'autorisation, dans une limite de 50% maximum du montant du marché, des modifications pour sujétions imprévues et prestations supplémentaires devenues nécessaires ;

2°/ Modifications apportées par la loi dite « Loi Sapin II » du 9 décembre 2016

- **Passation**

Suppression de l'obligation de recourir à une évaluation préalable – L'ordonnance marchés prévoyait l'obligation de recourir à une évaluation préalable, ayant « *pour objet de comparer les différents modes envisageables de réalisation du projet* » avant le lancement de la procédure, pour les marchés d'un montant supérieur à 100 millions d'euros H.T. La loi Sapin II supprime cette obligation, exceptée pour les marchés de partenariat, qui sont encore soumis à une évaluation préalable.

Allotissement – La loi Sapin II impose au pouvoir adjudicateur de motiver sa décision de ne pas allouer un marché.

Suppression de la possibilité de présenter des offres variables en fonction du nombre de lots susceptibles d'être attribués.

Possibilité d'examiner les offres avant les candidatures en appel d'offres ouvert – Le décret introduit également la possibilité, en appel d'offres ouvert, d'inverser l'examen des candidatures et des offres afin de permettre de ne contrôler que la candidature du soumissionnaire en tête de classement à l'issue de l'examen des offres.

Offres anormalement basses – Le pouvoir adjudicateur est dorénavant soumis à l'obligation de détection en amont, par tout moyen, des offres anormalement basses.

Critères d'attribution – Le décret permet de fixer des critères liés à l'innovation, à l'accessibilité, à la diversité, à la biodiversité, etc. Plus largement, la loi Sapin II prévoit que le pouvoir adjudicateur doit recourir à de multiples critères et non pas à un critère unique lié au prix du marché.

Interdiction de soumissionner des candidats – Dorénavant une déclaration sur l'honneur est une preuve suffisante pour que le candidat atteste qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner mentionnés dans l'article 45 de l'ordonnance relative aux marchés publics.

Marchés de partenariat – Dès lors que l'acheteur confie la conception des ouvrages au titulaire du marché de partenariat, les conditions d'exécution du marché doivent comprendre l'obligation d'identifier une équipe de maîtrise d'œuvre chargée de la conception des ouvrages et du suivi de leur réalisation.

- **Exécution**

Fin anticipée d'un marché de partenariat – En cas de résolution ou de résiliation du marché, suite au recours d'un tiers, le titulaire du marché peut obtenir une indemnisation des dépenses utiles à l'acheteur, y compris les dépenses liées au financement.

❖ **RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS JUSTIFICATIFS POUVANT ETRE DEMANDES AUX CANDIDATS AUX MARCHES PUBLICS**

> Arrêté du 29 mars 2016 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics

L'arrêté du 29 mars 2016 fixe la liste des renseignements et documents pouvant être demandés aux candidats sur le fondement de [l'article 50](#) du décret « *Marchés publics* ».

Il reprend en grande partie l'arrêté du 28 août 2006 qui fixait précédemment cette liste :

- s'agissant de la capacité économique et financière des candidats, l'arrêté de 2016 n'est que la reprise de ce qui était déjà prévu dans l'arrêté du 28 août 2006 : chiffre d'affaire, bilans, ... ;
- s'agissant des capacités techniques et professionnelles des candidats, la liste des documents est enrichie par rapport à la version de 2006 : désormais peut notamment être exigée « *l'indication des mesures de gestion environnementale que le candidat pourra appliquer lors de l'exécution du marché public* ».

Autre nouveauté à signaler : les certificats de qualité doivent être fondés sur des normes européennes et délivrés par des organismes indépendants.

Pour ne pas porter atteinte à la concurrence, les collectivités doivent également accepter les certificats équivalents délivrés par des organismes établis dans d'autres Etats membres, et les « *mesures équivalentes* » lorsqu'un candidat est dans l'impossibilité d'obtenir les certificats dans les délais.

❖ **COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS A LA NOUVELLE REGLEMENTATION « MARCHES PUBLICS »**

> Avis relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse en matière de marchés publics

> Avis relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

Deux avis spécifiques aux marchés publics ont été publiés le 27 mars 2016 pour préciser certains points de la nouvelle réglementation :

- l'un est relatif à la liste des dispositions internationales en matière de droit environnemental, social et du travail permettant de rejeter une offre comme anormalement basse ;
- l'autre est relatif à la nature et au contenu des spécifications techniques dans les marchés publics

❖ **REGULARITE D'UNE OFFRE MECONNAISSANT LE REGLEMENT DE CONSULTATION**

> Cour administrative d'appel de Bordeaux, 7 juillet 2016, n° 14BX02425

La cour administrative d'appel de Bordeaux, dans un arrêt du 7 juillet 2016, a rappelé qu'une offre est irrégulière si le soumissionnaire n'apporte pas tous les documents demandés dans le règlement de consultation, excepté le cas où l'absence des documents requis ne présente pas d'utilité dans l'appréciation de l'offre (CE, 22 décembre 2008, n°314244).

En l'espèce, la cour a estimé que si la visite d'un chantier est rendue obligatoire dans le règlement de consultation, le candidat peut ne pas l'effectuer s'il a déjà une connaissance approfondie du site en raison de l'exécution d'un marché antérieur opéré sur le même site, rendant objectivement sans intérêt une nouvelle visite. La cour considère dans ce cas que l'offre n'est pas irrégulière.

GESTION DES SERVICES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

❖ **LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DANS LE CADRE DE LA CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE**

> Loi n° 2016-1500 du 8 novembre 2016 tendant à permettre le maintien des communes associées, sous forme de communes déléguées, en cas de création d'une commune nouvelle

Les propriétaires des immeubles soumis à l'obligation de raccordement au réseau public de collecte des eaux usées publiques peuvent être soumis à une obligation de participation financière de l'assainissement collectif, au titre des dispositions de l'article L. 1331-1 du code de la santé publique.

Une loi du 8 novembre 2016 est venue préciser qu'en cas de création d'une commune nouvelle, les délibérations concernant les modalités de calcul de cette participation qui étaient en vigueur sur le territoire de chaque ancienne commune sont maintenues au titre de l'année de création de la commune nouvelle.

❖ **OBLIGATION DE FAIRE FIGURER LE PRIX DU LITRE D'EAU SUR LA FACTURE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017**

> Arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

L'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées a été modifié de façon à mieux informer le consommateur sur le coût d'un litre d'eau.

Ainsi, les factures présenteront, d'une part le coût de l'abonnement, d'autre part, le prix du litre d'eau basé sur la seule consommation variable (abonnement exclu).

Cet arrêté modificatif est entré en vigueur le 1er janvier 2017.

❖ **LA COMPETENCE « ASSAINISSEMENT » INCLUT LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

> Note d'information relative aux incidences de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République sur l'exercice des compétences « eau » et « assainissement » par les établissements publics de coopération intercommunale

Une note de la DGCL rappelle que désormais la compétence « *assainissement* » des communautés de communes est globale et non divisible. Auparavant, les communautés de communes pouvait exercer « *tout ou partie* » de la compétence assainissement.

La note précise également que la compétence « *assainissement* » que peuvent exercer les communautés de communes, d'agglomération, urbaines et les métropoles comprend la gestion des eaux pluviales.

Par conséquent, s'agissant de la gestion des eaux pluviales, les collectivités territoriales et leurs groupements compétents en matière d'assainissement « *sont dès à présent tenus d'assurer un service d'évacuation et de traitement des eaux pluviales. Il n'existe qu'une exception, pour les communautés de communes, autorisées jusqu'à la loi NOTRe à n'exercer qu'une partie de la compétence « assainissement* » ».

❖ **LIMITATION DE LA PART D'UN SERVICE DELEGUE QUE PEUT FINANCER UNE PETITE COMMUNE**

> **Conseil d'Etat, 12 février 2016, Associations « Avenir d'Alet » et « Collectif aletois gestion publique de l'eau », n° 375790**

[L'article L. 2224-2 du code général des collectivités territoriales](#) interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre des services publics industriels et commerciaux ; seul l'usager doit contribuer au financement de ce service et assurer l'équilibre économique de cette activité. Cette interdiction n'est cependant pas applicable aux services de distribution d'eau et d'assainissement dans les plus petites collectivités dans lesquelles les coûts fixes sont plus difficiles à supporter pour l'usager.

Toutefois, cette dérogation est limitée. Le dernier alinéa de l'article L. 2224-2 précise en effet que « *lorsque le service a été délégué, la part prise en charge par le budget propre ne peut excéder le montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public et représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier* ».

Dans un arrêt du 12 février 2016, le Conseil d'Etat précise que cette règle limitative s'applique aux communes de moins de 3 000 habitants. Celles-ci ne peuvent donc pas subventionner un service industriel et commercial délégué au-delà du montant des sommes données au délégataire pour sujétions de service public, la subvention ne devant pas représenter une part substantielle de la rémunération de ce dernier.

❖ **LE SOLDE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE D'UN SPIC NE CONSTITUE PAS UN BIEN DEVANT ETRE TRANSFERE PAR UNE COMMUNE A UN EPCI**

> **Conseil d'Etat, 25 mars 2016, Commune de la Motte-Ternant, n°386623**

A l'occasion d'un transfert de sa compétence « *eau* » à un syndicat intercommunal, une commune avait mis à disposition de ce dernier l'ensemble des biens meubles et immeubles nécessaires au service public. Elle souhaitait également transférer à cette occasion le solde (déficitaire) de son budget annexe « *eau* » au syndicat.

Amené à interpréter les dispositions de [l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales](#), qui prévoit que le transfert des compétences entraîne celui des biens, équipements et services publics nécessaires à leur exercice, le Conseil d'Etat a jugé que le solde du compte administratif du budget annexe d'un service public à caractère industriel ou commercial ne constitue pas un bien qui serait nécessaire à l'exercice de ce service public, ni un ensemble de droits et obligations qui lui seraient attachés.

Par conséquent, en l'espèce, le transfert du solde du compte administratif du budget annexe du service « *eau* » de la commune ne pouvait pas être imposé au syndicat.

❖ QUALIFICATION D'UN « EQUIVALENT LOGEMENT » POUR LA FACTURATION DES PARTS FIXES

> **Conseil d'Etat 27 octobre 2016, EURL Société d'exploitation de la maison de retraite d'Agosta Plage (SEMRAP) c/ le Ministère de l'économie et des finances, n° 383501**

Par un arrêt du 27 octobre 2016, le Conseil d'Etat indique que les chambres d'un Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) peuvent constituer un équivalent logement et à ce titre faire l'objet d'une part fixe par chambre.

Cela est possible dès lors que le nombre de chambre a une incidence directe sur l'étendue des besoins de l'établissement en matière d'assainissement et d'eau. Ainsi la prise en compte du nombre de chambre au sein de l'établissement est un critère pertinent permettant de garantir le caractère proportionné du montant de la redevance avec le coût du service rendu.

Il est en outre rappelé que la redevance doit « *garantir le caractère proportionné de celui-ci avec le coût du service rendu* ». Cette solution s'applique au cas d'espèce en matière de redevance d'assainissement et semble transposable aux redevances d'eau.

ENVIRONNEMENT

EAU POTABLE

❖ CONDITIONS D'AGREMENT DES LABORATOIRES

> **Arrêté du 5 juillet 2016 relatif aux conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation de prélèvements**

Un arrêté du 5 juillet 2016 procède à une mise à jour des conditions d'agrément des laboratoires pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux. La nouvelle liste des laboratoires agréés sera publiée sur le site internet du ministère chargé de la santé ; les agréments en cours restent en vigueur ; l'agrément peut être délivré pour un ou plusieurs paramètres. Il est délivré pour 5 ans maximum. L'ANSES ou l'ASN intervient avec avis préalable selon les paramètres. Le laboratoire doit être accrédité COFRAC ou par un organisme équivalent. Les listes de catégories de prélèvements et de paramètres d'analyses des eaux sont modifiées en annexe, ce qui affecte les laboratoires et le coût de ces analyses.

ASSAINISSEMENT

❖ LA MISE EN CONFORMITE DES OPERATIONS D'IRRIGATION A PARTIR D'EAUX USEES REPORTEE A 2019

> **Arrêté du 26 avril 2016 modifiant l'arrêté du 2 août 2010 relatif à l'utilisation d'eaux issues du traitement d'épuration des eaux résiduaires urbaines pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts**

Un arrêté interministériel a reporté à 2019 la mise en conformité des installations existantes avec le cadre réglementaire applicable à la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour l'irrigation de cultures ou d'espaces verts. Cette mise en conformité était initialement prévue pour le 4 juillet 2016.

Pour rappel, le cadre juridique de l'utilisation des eaux usées traitées est fixé par l'arrêté du 2 août 2010 modifié par l'arrêté du 25 juin 2014.

COMMUN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

❖ ARTICULATION ENTRE LES AUTORISATIONS D'URBANISME ET LES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

> Ordonnance n°2016-354 du 25 mars 2016 relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement
> Décret n°2016-355 du 25 mars 2016 relatif à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du Code de l'environnement

L'ordonnance relative à l'articulation des procédures d'autorisation d'urbanisme avec diverses procédures relevant du code de l'environnement et son décret d'application coordonnent les procédures de délivrance des permis de construire, des permis de démolir, des permis d'aménager et des décisions prises sur les déclarations préalables, avec, d'une part, les procédures de déclaration et d'autorisation attachées à la police de l'eau et, d'autre part, les dérogations à l'interdiction d'atteintes aux espèces protégées.

- Toutes les autorisations d'urbanisme (permis de construire, d'aménager etc.) seront subordonnées à l'obtention des autorisations environnementales adéquates (police de l'eau notamment)

L'ordonnance insère deux nouveaux articles dans le code de l'urbanisme afin d'introduire un différé d'exécution des autorisations d'urbanisme à la satisfaction des formalités environnementales en matière de police de l'eau et de préservation des espèces protégées. Le décret prévoit en conséquence que le demandeur indique dans sa demande d'autorisation d'urbanisme si son projet est soumis à ce type de formalités.

- L'articulation de l'autorisation unique AU-IOTA avec les autorisations d'urbanismes est modifiée

L'obligation de dépôt simultané des demandes d'autorisation d'urbanisme et d'Autorisation Unique - Installations, ouvrages, travaux et activités (« AU-IOTA ») est en particulier supprimée. Il est également précisé que le différé de travaux à l'obtention de l'AU-IOTA ne concerne pas les permis de démolir. Dès lors que la démolition n'a pas d'incidences sur les intérêts protégés par l'autorisation unique au titre du code de l'environnement ou du code forestier, les permis de démolir peuvent être mis en œuvre sans attendre.

Enfin, l'ordonnance prévoit d'appliquer aux permis d'aménager la disposition dérogatoire du droit commun selon laquelle les permis peuvent être accordés sans attendre l'autorisation de défricher.

❖ PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LES DECISIONS A CARACTERE ENVIRONNEMENTAL

> Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

Une ordonnance du 3 août 2016 vise à renforcer l'effectivité de la participation du public au processus d'élaboration des décisions pouvant avoir une incidence sur l'environnement et à moderniser les procédures de concertation. Le but est de « *faire en sorte que le processus d'élaboration des projets soit plus transparent et l'effectivité de la participation du public à cette élaboration mieux assurée* ». Elle répond en cela à une insuffisance de transposition de la directive 2014/52/UE relative à l'évaluation environnementale des projets pointée par un avis motivé de la Commission européenne de mars 2015.

Les principaux apports de cette réforme sont les suivants :

- Elle vise à favoriser la consultation du public en amont de la décision. Le maître d'ouvrage devra indiquer les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place afin de prendre en compte les enseignements de la concertation (nouvel article L. 121-16 du code de l'environnement). L'initiative de la concertation revient en premier lieu à la personne responsable du plan ou programme ou au maître d'ouvrage du projet, puis à l'autorité compétente le cas échéant. A défaut, un droit d'initiative citoyenne est ouvert au public afin de demander au préfet d'organiser la concertation préalable (nouvel article L. 121-17 du code de l'environnement) mais uniquement pour les projets publics ou privés mobilisant des financements publics importants et soumis à déclaration d'intention.

- Le dialogue environnemental est démocratisé en renforçant les procédures destinées à assurer l'information et la participation du public. Les droits conférés au public sont :

1° D'accéder aux informations pertinentes permettant sa participation effective ;

2° De demander la mise en œuvre d'une procédure de participation [...];

3° De disposer de délais raisonnables pour formuler des observations et des propositions ;

4° D'être informé de la manière dont il a été tenu compte de ses observations et propositions dans la décision d'autorisation ou d'approbation.

L'accès aux informations pertinentes est un droit de même que le droit de bénéficier de délais raisonnables. Ces délais sont généralement compris entre 15 jours et 3 mois, sachant que le public doit être informé au moins 15 jours à l'avance d'une procédure de participation. Pour les projets, la participation du public permet également le cas échéant de discuter de solutions alternatives.

- La dématérialisation de l'enquête publique est généralisée : le nouvel art L. 123-10 du code de l'environnement pose le principe d'une information du public par voie dématérialisée mais l'affichage, et, selon l'importance du projet, la publication locale de l'avis d'enquête publique, restent obligatoires. Le dossier d'enquête publique est mis en ligne mais demeure disponible sur support papier pendant toute la durée de l'enquête. Un accès gratuit au dossier est également garanti par l'accès à un ou plusieurs postes informatiques dans un lieu ouvert au public (nouvel article L. 123-12 du code de l'environnement). L'avis d'enquête publique informe le public sur l'ensemble des données concernant l'enquête, et notamment les adresses internet et les lieux où le dossier peut être consulté en ligne et sur support papier, ainsi que l'adresse du site internet du registre dématérialisé le cas échéant.

Pour tout autre document ou avis en matière environnementale joint au dossier d'enquête (par exemple une étude d'impact), l'avis indique l'adresse du site internet ainsi que les lieux où ces documents peuvent être consultés. Le public peut faire parvenir ses observations et propositions par courrier électronique au commissaire-enquêteur de façon systématique, et celles-ci sont accessibles sur un site internet désigné par voie réglementaire (article L. 123-13 I du code de l'environnement).

❖ **CARTOGRAPHIE DES COURS D'EAU REpondant A LA DEFINITION JURISPRUDENTIELLE DE CETTE NOTION**

> Instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à la cartographie et à l'identification des cours d'eau et à leur entretien

Pour mieux connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau supposant le respect de démarches administratives contrairement à un fossé, les services de l'Etat établissent une cartographie ou précisent la méthodologie à suivre.

Trois critères jurisprudentiels de définition sont à respecter : présence permanente d'un lit naturel, débit suffisant au cours de l'année et alimentation par une source.

Il est fait obligation aux services de l'Etat de décliner un guide à l'attention des propriétaires riverains sur leurs obligations et les bonnes pratiques de préservation du milieu aquatique, sur la base du guide national.

❖ **REFORME DE L'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE**

> Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement

> Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes

Une ordonnance et un décret publiés en août 2016 réforment l'évaluation environnementale en visant à achever la transposition de la directive 2011/92/UE sur l'évaluation des incidences de certains projets publics et privés sur l'environnement, telle que modifiée par la directive 2014/52/UE du 16 avril 2014.

Les grands principes de cette réforme :

1. Une approche par projet et non par procédure. La notion de projet est définie sans appel à la notion de « *programme de travaux* »
2. Les projets sont redistribués entre ceux soumis à évaluation environnementale de manière systématique et ceux soumis à évaluation environnementale au cas par cas, et ce, dans le sens d'une augmentation du nombre de projets relevant de la deuxième catégorie ;
4. Les projets innovants seront systématiquement soumis à une procédure d'examen cas par cas ;
5. Le contenu des mesures compensatoires que doit décrire l'étude d'impact est précisé ;
6. L'étude d'impact devra présenter un « scénario de référence » et un aperçu de l'évolution probable de l'environnement en l'absence de mise en œuvre du projet
7. L'étude d'impact devra décrire la vulnérabilité du projet au changement climatique ;
8. Le document d'évaluation environnementale doit être soumis avant autorisation du projet, pour avis, à la consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements en sus de l'autorité environnementale ;
9. Des procédures communes ou coordonnées d'évaluation environnementales sont organisées, entre projets ou entre projets et documents de planification.

❖ ADOPTION DE LA LOI BIODIVERSITE

> **Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, et de la nature et des paysages**

La loi dite « biodiversité », adoptée le 8 août 2016, comporte trois nouveautés : la reconnaissance du préjudice écologique, le principe de non-régression du droit de l'environnement et celui de la compensation des atteintes à l'environnement. La création de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) est également à retenir.

❖ LES NOUVEAUX SCHEMAS REGIONAUX D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES

> **Décret 2016-1071 du 3 août 2016 relatif au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires**

Un décret du 3 août 2016 précise les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, dans la lignée de la loi du 7 août 2015, dite loi « *NOTRe* », et des compétences de la région.

Ce schéma vise les infrastructures de transport, les objectifs en matière de climat, d'air et d'énergie, la biodiversité.

Il comporte également les objectifs en matière de gestion et de prévention des déchets : le document fera apparaître les installations à fermer ou à adapter, les Installations de stockage de déchets non dangereux (« ISDND ») envisagées et dont la nécessité doit être justifiée, les conditions dans lesquelles il est possible de déroger à la hiérarchisation des modes de traitement, ainsi qu'une limite aux capacités annuelles d'élimination des déchets non dangereux, non inertes pour les installations nouvelles ou en extension.

❖ PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES

> **Arrêté du 28 juin 2016 modifiant l'arrêté du 25 janvier 2010 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R212.10, R212.11 et R212.18 du code de l'environnement**

De nouvelles substances avaient été ajoutées à la liste de polluants à prendre en compte pour établir l'état chimique des masses d'eau de surface en application de la directive cadre européenne sur l'eau. Pour ces substances les normes de qualité environnementales (NQE) doivent être prises en compte à partir du 22 décembre 2018 mais elles ne devront désormais être respectées qu'à compter du 22 décembre 2027.

❖ INSTALLATIONS CLASSEES

> **Instruction du 24 novembre 2016, NOR : DEVP1632866N, relative au plan pluriannuel de contrôle (PPC) de l'inspection des installations classées**

Une instruction en date du 24 novembre 2016 modifie le régime de du plan pluriannuel de contrôle en indiquant que désormais, l'inspection des installations classées pourra effectuer des visites relatives à la santé et la sécurité au travail en carrières ou par les équipements sous pression ou les produits chimiques.

L'inspection pourra également prendre en compte l'organisation de l'installation et les résultats des précédentes inspections.

Enfin, il sera possible au niveau régional de réduire la fréquence des contrôles des installations classées.

DROIT DE LA CONSOMMATION

❖ RELATIONS COMMERCIALES ET PRATIQUES RESTRICTIVES DE CONCURRENCE

> **Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique**

La loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, loi dite « Sapin II », comporte également une série de mesures modifiant le droit de la concurrence et le droit des sociétés.

Parmi l'ensemble de ces mesures il y a notamment lieu de relever que le non-respect des délais maximum de paiement des fournisseurs peut être sanctionné par une amende administrative d'un montant relevé à 2 millions d'euros. Il est désormais obligatoire pour le juge de publier la décision de sanction.

Il est dorénavant possible de conclure des conventions pour 2 ou 3 ans entre distributeur et fournisseur. Auparavant les distributeurs et les fournisseurs devaient conclure une convention chaque année. Toute société anonyme cotée sur un marché réglementé ou de taille significative (bilan ou chiffre d'affaires net supérieur à 100M€ et nombre de salarié supérieur à 500 comme SUEZ Eau France notamment) est tenue de faire figurer dans son rapport de gestion certaines informations sociales et environnementales.

De nouvelles pratiques restrictives de concurrences sont identifiées:

- la participation non justifiée par un intérêt commun et sans contrepartie proportionnée à une opération de promotion commerciale (était uniquement visée auparavant une opération d'animation commerciale) et la rémunération de services rendus par une centrale internationale regroupant des distributeurs, constitue un avantage quelconque ne correspondant à aucun service commercial effectivement rendu ou manifestement disproportionné au regard de la valeur du service rendu ;
- il est interdit pour un partenaire commercial d'imposer une clause de révision de prix ou de renégociation de prix qui ferait référence à un (ou plusieurs) indice(s) public(s) qui serai(en)t sans rapport direct avec les produits (ou les prestations de services) concernés par le contrat. Ainsi, les parties seront tenues à l'avenir de choisir avec attention l'indice basant la révision du prix, pour qu'il soit cohérent avec les produits ou services fournis ;
- il est interdit pour une partie d'imposer des pénalités de retard de livraison à son partenaire, lorsque ce retard de livraison est dû à un cas de force majeure.

Les sanctions liées aux pratiques restrictives de concurrence ont été renforcées. L'amende civile est relevée à 5 millions d'euros et devra être obligatoirement publiée.

7.2 Assurances



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés **MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD**

certifions que **SUEZ GROUPE**
Tour CB21
16, place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE CEDEX

a souscrit une police **DOMMAGES & FRAIS SUPPLEMENTAIRES D'EXPLOITATION n° 113.511.283** à effet du **1er janvier 2017**, par l'intermédiaire de :

Marsh SAS
Tour Ariane – La Défense 9
92088 Paris la Défense Cedex

pour le compte de

SUEZ EAU France
et ses filiales dont notamment

Doléa-Eau (SEMOP)

Les sociétés assurées sont garanties pour les dommages résultant d'un évènement non exclu, et notamment des évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions, Dommages aux appareils électriques ou électroniques, Chutes d'appareils de navigation aérienne, Tempêtes, Grêle, Poids de la neige sur les toitures, Fumées, Chocs de véhicules terrestres, Grèves et émeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Actes de terrorisme, Dégâts des eaux, Catastrophes naturelles (en France métropolitaine et dans les Départements d'Outre-mer), Effondrement, etc...

atteignant l'ensemble des biens appartenant aux assurés, qu'ils occupent ou qu'ils détiennent à quelque titre que ce soit.

Ces biens sont garantis aux adresses des sites et partout où besoin est et/ou sera, en France métropolitaine, Martinique, Guyane, Nouvelle Calédonie et Polynésie française.

Il est précisé que la garantie s'exerce au bénéfice de SUEZ EAU FRANCE et de qui il appartiendra selon les termes et conditions du contrat de délégation de service public dans la limite des termes et conditions de la présente police.



ENTREPRISE

MONTANT DES GARANTIES

Limitation Contractuelle d'Indemnité par sinistre150 000 000 €

Avec les sous-limites suivantes :

Bris de machine50 000 000 €
 Inondations ne relevant pas du régime obligatoire des Catastrophes Naturelles (sous-limite épuisable par an).....100 000 000 €
 Recours des voisins et des tiers30 000 000 €
 Frais et pertes.....40 000 000 €
 Frais supplémentaires d'exploitation.....30 000 000 €

FRANCHISES PAR SINISTRE**Franchise générale (dommages directs, perte d'exploitation et frais supplémentaires combinés)**

- Franchise « Eau » de 130.000 Euros par sinistre pour tout événement excepté pour les événements naturels.
- Franchise « Traitement thermique des boues/biogaz » de 250.000 Euros par sinistre pour tout événement excepté pour les événements naturels.

Franchises spécifiques

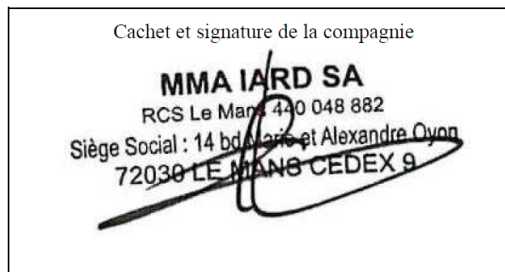
- Evénements Naturels affectant les sites industriels :
 - o Pour les sites dont les capitaux déclarés sont inférieurs à 1 500 000 € :
35 000 € par site
 - o Pour les sites dont les capitaux déclarés sont compris entre 1 500 000 € et 10 000 000 € :
100 000 € par site
 - o Pour les sites dont les capitaux déclarés sont supérieurs à 10 000 000 € :
150 000 € par site
 - o **Avec un maximum de 500 000 € par événement**
- Matériel de traitement de l'informatique :
franchise combinée de 2.500 € par sinistre
- Bureaux : 1.500 €

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites de garanties, clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est établie pour valoir ce que de droit **pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017**, sous réserve que la police susmentionnée ne soit ni suspendue ni résiliée pour quelque cause que ce soit.

Fait à Paris, le 6 janvier 2017

MMA IARD Assurances Mutuelles, Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126
 MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882
 Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 – Entreprises régies par le code des assurances





ATTESTATION D'ASSURANCE

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes – de droit français régie par le Code des Assurances inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 775 652 126 et **MMA IARD** Société Anonyme au capital de 537 052 368 euros – de droit français régie par le Code des Assurances inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 440 048 882, dont les sièges sociaux sont situés :
14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS Cedex 9 attestent que la société :

SUEZ EAU FRANCE
Tour CB21 – 16, place de l'Iris
92040 PARIS LA DEFENSE Cedex

Agissant tant pour son compte que pour celui de :

Doléa-Eau
5, rue Emmanuel Jodelet
39100 DÔLE

a souscrit le contrat Responsabilité Civile n° RCSEF127128, couvrant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incombent en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers, du fait de ses activités professionnelles.

Les garanties du contrat ci-dessus s'exercent à concurrence des montants suivants, et sous réserve des franchises absolues par sinistre suivantes.

Garanties :

Responsabilité Civile Exploitation :

Tous dommages confondus5.000.000 euros par sinistre
(Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non)

Responsabilité Civile Après Livraison / Travaux / Professionnelle :

Tous dommages confondus5.000.000 euros par sinistre
(Corporels, matériels et immatériels consécutifs ou non) et par année d'assurance

Responsabilité Environnementale et frais associés:

Tous dommages confondus5.000.000 euros par sinistre
(Corporels, Matériels et immatériels Consécutifs ou non) et par année d'assurance

Dont les sous-limites suivantes (liste non exhaustive) :

- Responsabilité Civile atteintes à l'environnement et Responsabilité
Civile Professionnelle environnementale y compris frais d'urgence5.000.000 euros par sinistre
et par année d'assurance



- Frais de prévention et de réparation des dommages environnementaux...2.500.000 euros par sinistre
(Directive Européenne 2004/35/CE) et par année d'assurance

- Frais de dépollution des sols et des eaux et Frais de dépollution
des biens mobiliers et immobiliers 2.500.000 euros par sinistre et par année d'assurance

Franchises :

-Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Travaux / Professionnelle :

- Dommages corporelsnéant
- Autres dommages 15.000 euros par sinistre

Responsabilités Environnementale et frais associés :

- Dommages corporelsnéant
- Autres dommages 100.000 euros par sinistre

Il est précisé que les montants de garantie :

- forment la limite des engagements de l'Assureur :
 - pour l'ensemble des réclamations imputables au même fait générateur
 - quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'Assuré.
- constituent, lorsque la précision en est faite, l'engagement maximum de l'Assureur pour toutes les réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

La présente attestation est valable pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle ne peut engager MMA IARD Assurances Mutuelles/MMA IARD en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auxquelles elle se réfère et notamment en cas de résiliation ou suspension.

Fait à Clichy, le 13 décembre 2016

MMA IARD SA
RCS Le Mans 440 048 882
Siège social : 14 boulevard Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS CEDEX 9

7.3 Les Principales Interventions sur le Réseau et les Installations

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
.	RUE DU VIEUX CHATEAU		DOLE	accessoire réseau créer	02/03/2016	2
*	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	accessoire réseau créer	27/01/2016	1
.	–		DOLE	accessoire réseau enquêter	13/09/2016	1
.	RUE PACHA		DOLE	accessoire réseau enquêter	22/12/2016	1
32	RUE DE LA PAULE		DOLE	accessoire réseau renouveler	15/03/2016	1
39	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	accessoire réseau renouveler	04/04/2016	1
105	RUE BLAISE PASCAL		DOLE	accessoire réseau renouveler	27/06/2016	1
20	RUE MAURICE PAGNON		DOLE	accessoire réseau renouveler	13/10/2016	1
.	RUE DU BIZARD		DOLE	accessoire réseau renouveler	22/11/2016	1
.	AVENUE ANDRE BOULLOCHE		DOLE	accessoire réseau réparer	10/05/2016	1
15	RUE LEON AMETER		DOLE	accessoire réseau réparer	05/09/2016	1
22	RUE ANDRE LEBON		DOLE	accessoire réseau réparer	05/10/2016	1
.	AVENUE DE LANDON	réservoir	DOLE	accessoire réseau réparer	29/11/2016	1
37	RUE DES SORBIERS		DOLE	accessoire réseau réparer	15/12/2016	1
119	RUE ALSACE LORRAINE		DOLE	accessoire réseau réparer	20/12/2016	1
44	RUE ANDRE LEBON		DOLE	accessoire réseau réparer	21/12/2016	1
12	RUE DU DAUPHINE		DOLE	appareil fontainerie enquêter	28/03/2016	1
15	RUE JULES MACHARD		DOLE	appareil fontainerie renouveler	12/01/2016	1
*	CHEMIN DE LA COMBE TRUCHENNE		DOLE	appareil fontainerie renouveler	18/04/2016	1
12	RUE DU DAUPHINE		DOLE	appareil fontainerie réparer	29/03/2016	1
15	RUE JULES MACHARD		DOLE	appareil fontainerie vérifier	13/01/2016	1
*	AVENUE LEON JOUHAUX	BRICOMARCHE	DOLE	appareil fontainerie vérifier	13/01/2016	3
.	RUE DU MUGUET		DOLE	appareil fontainerie vérifier	04/10/2016	2

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
*	RUE DU DESERT		DOLE	branchement eau créer avec compteur	17/02/2016	1
.	RUE FELIX BROUET	PARCELLE 384	DOLE	branchement eau créer avec compteur	13/01/2016	1
43 A	RUE JEAN JOSEPH PALLU		DOLE	branchement eau créer avec compteur	06/01/2016	1
68 b	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	branchement eau créer avec compteur	10/02/2016	1
*	Z.I. LES EPENOTTES		DOLE	branchement eau créer avec compteur	11/02/2016	1
54	RUE DU CRECHOT		DOLE	branchement eau créer avec compteur	29/03/2016	1
*	RUE RAYMOND BRAILLARD		DOLE	branchement eau créer avec compteur	01/03/2016	1
56	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	branchement eau créer avec compteur	03/03/2016	1
6	RUE DES COURBES		DOLE	branchement eau créer avec compteur	21/04/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	branchement eau créer avec compteur	19/05/2016	1
26	RUE CASIMIR DE PERSAN		DOLE	branchement eau créer avec compteur	07/09/2016	1
26	CASIMIR DE PERSAN		DOLE	branchement eau créer avec compteur	07/09/2016	1
.	RUE DES NOUVELLES		DOLE	branchement eau créer avec compteur	09/06/2016	1
72	RUE DES COMMARDS		DOLE	branchement eau créer avec compteur	15/06/2016	1
98	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	branchement eau créer avec compteur	29/09/2016	1
54	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	branchement eau créer avec compteur	12/07/2016	1
128	RUE DU BOICHOT		DOLE	branchement eau créer avec compteur	05/08/2016	1
.	RUE THEVENOT		DOLE	branchement eau créer avec compteur	21/09/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
.	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE		DOLE	branchement eau créer avec compteur	31/08/2016	1
22	AVENUE DE LA PAIX	BRANCHEMENT INCENDIE	DOLE	branchement eau créer avec compteur	27/10/2016	1
42	RUE DU BIZARD	LOTISSEMENT 205	DOLE	branchement eau créer avec compteur	23/11/2016	1
3	RUE DE LA PROIE	NOURRICE COMPTEUR ARROSAGE	DOLE	branchement eau créer avec compteur	04/11/2016	1
64	AVENUE DE LANDON		DOLE	branchement eau créer avec compteur	09/11/2016	1
.	RUE ALEXANDRE YERSIN	BRANCHEMENT DOMESTIQUE	DOLE	branchement eau créer avec compteur	26/10/2016	1
20	RUE MARGUERITE BOURCET		DOLE	branchement eau créer sans compteur	20/04/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	branchement eau créer sans compteur	25/04/2016	1
4	RUE BARON BOUVIER		DOLE	branchement eau créer sans compteur	13/12/2016	1
97	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau créer sans compteur	04/07/2016	1
21	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	branchement eau créer sans compteur	25/08/2016	1
5	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	branchement eau créer sans compteur	03/08/2016	1
33	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	branchement eau créer sans compteur	31/08/2016	1
12	AVENUE DE NORTHWICH		DOLE	branchement eau créer sans compteur	07/09/2016	1
.	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	branchement eau créer sans compteur	09/09/2016	1
.	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	branchement eau créer sans compteur	22/09/2016	1
130	RUE CHANTAL JOURDY	LES SORBIERS BRICHT DE CHANTIER - FUTUR PAVILLON N 1	DOLE	branchement eau créer sans compteur	04/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
.	AVENUE DE LAHR	ALIMENTATION DES PENICHES A QUAI	DOLE	branchement eau créer sans compteur	15/11/2016	1
18	RUE MARIUS PIEYRE		DOLE	branchement eau enquêter équipements	06/01/2016	1
*	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	12/01/2016	3
*	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	22/01/2016	20
*	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	29/01/2016	25
*	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	02/03/2016	10
*	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	15/02/2016	2
*	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	11/03/2016	25
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	14/03/2016	3
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	24/03/2016	48
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	30/03/2016	40
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	12/04/2016	40
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	18/04/2016	1
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	27/04/2016	12
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	06/06/2016	2
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	26/05/2016	5
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	16/06/2016	16
.	–		DOLE	branchement eau enquêter équipements	22/06/2016	14

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
.	–		DOLE	branchement eau enquête équipements	29/06/2016	7
.	–		DOLE	branchement eau enquête équipements	26/09/2016	1
.	–		DOLE	branchement eau enquête équipements	07/10/2016	1
.	–		DOLE	branchement eau enquête équipements	09/12/2016	1
.	–		DOLE	branchement eau enquête équipements	14/12/2016	1
29/32	RUE DU MARECHAL LECLERC		DOLE	branchement eau enquête équipements	06/04/2016	1
76	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau enquête équipements	20/04/2016	1
29	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	branchement eau enquête équipements	03/06/2016	1
*	GRANDE RUE	+ RUES ANTOINE BRUN D ENFER - PLACE DU 8/05	DOLE	branchement eau enquête équipements	20/05/2016	15
*	–		DOLE	branchement eau enquête équipements	30/05/2016	11
*	GRANDE RUE		DOLE	branchement eau enquête équipements	07/06/2016	4
416	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau enquête équipements	15/06/2016	1
.	RUE DE BESANCON		DOLE	branchement eau enquête équipements	09/06/2016	6
1	RUE DES COMMARDS		DOLE	branchement eau enquête équipements	04/07/2016	1
15	RUE DU MONT ROLAND		DOLE	branchement eau enquête équipements	30/06/2016	1
101	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	branchement eau enquête équipements	29/07/2016	1
212	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau enquête équipements	11/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
5	RUE FREDERIC CHOPIN	LOTISSEMENT MONIOTTE	DOLE	branchement eau enquêter équipements	12/07/2016	1
6	RUE DU BOICHOT		DOLE	branchement eau enquêter équipements	12/08/2016	1
48	RUE DU MONT ROLAND		DOLE	branchement eau enquêter équipements	19/08/2016	1
47	RUE DU MONT ROLAND		DOLE	branchement eau enquêter équipements	25/08/2016	1
.	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE		DOLE	branchement eau enquêter équipements	31/08/2016	1
5	RUE RAGUET LEPINE		DOLE	branchement eau enquêter équipements	12/10/2016	1
58	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau enquêter équipements	26/09/2016	1
4	RUE COSTES ET BELLONTE	CENTRE COMMERCIAL GEANT DOLE	DOLE	branchement eau enquêter équipements	14/10/2016	1
24	RUE DU MUGUET		DOLE	branchement eau enquêter équipements	07/12/2016	1
32 B	RUE DE LA BOMBARDIERE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	15/02/2016	1
13	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	15/02/2016	1
24	RUE MARGUERITE BOURCET		DOLE	branchement eau enquêter fuite	05/01/2016	1
5	ALLEE DES CAILLES PERDRIX		DOLE	branchement eau enquêter fuite	02/02/2016	1
15	RUE BEAUREGARD		DOLE	branchement eau enquêter fuite	05/02/2016	1
5	ALLEE DES CAILLES PERDRIX		DOLE	branchement eau enquêter fuite	15/02/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	branchement eau enquêter fuite	09/03/2016	1
41	RUE GENERAL MALET		DOLE	branchement eau enquêter fuite	09/03/2016	1
13	IMPASSE LES MELEZES		DOLE	branchement eau enquêter fuite	15/03/2016	1
110	AVENUE JACQUES DUHAMEL		DOLE	branchement eau enquêter fuite	18/03/2016	1
32	RUE BEAUREGARD		DOLE	branchement eau enquêter fuite	18/03/2016	1
14	RUE LAMARTINE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	22/03/2016	1
14	RUE LAMARTINE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	29/03/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
318	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau enquêter fuite	30/03/2016	1
44	AVENUE JACQUES DUHAMEL		DOLE	branchement eau enquêter fuite	14/04/2016	1
5	ALLEE DES CAILLES PERDRIX		DOLE	branchement eau enquêter fuite	19/04/2016	1
2	ROUTE DE CHAMPVANS		DOLE	branchement eau enquêter fuite	03/05/2016	1
7	RUE DU GENERAL BARATIER		DOLE	branchement eau enquêter fuite	01/06/2016	1
20	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	branchement eau enquêter fuite	24/05/2016	1
5	RUE DES CERISIERS		DOLE	branchement eau enquêter fuite	07/07/2016	1
6	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	02/08/2016	1
2	RUE MAURICE PAGNON		DOLE	branchement eau enquêter fuite	22/07/2016	1
67	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	branchement eau enquêter fuite	09/08/2016	1
30	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	branchement eau enquêter fuite	23/08/2016	1
69	RUE DES NOUVELLES		DOLE	branchement eau enquêter fuite	24/08/2016	1
6	IMPASSE LES MELEZES		DOLE	branchement eau enquêter fuite	02/09/2016	1
9	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau enquêter fuite	02/09/2016	1
9	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau enquêter fuite	09/09/2016	1
34	RUE DES PATERS		DOLE	branchement eau enquêter fuite	15/09/2016	1
11	RUE DE LA BOMBARDIERE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	21/09/2016	1
22	RUE BEAUREGARD		DOLE	branchement eau enquêter fuite	01/10/2016	1
38	ROUTE NATIONALE	BATIMENT ASSOCIATIF	DOLE	branchement eau enquêter fuite	11/10/2016	1
28	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	branchement eau enquêter fuite	26/10/2016	1
17	RUE DE LA PROIE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	31/10/2016	1
17	RUE DE LA PROIE		DOLE	branchement eau enquêter fuite	31/10/2016	1
37	RUE DES SORBIERS		DOLE	branchement eau enquêter fuite	12/12/2016	1
101	RUE RENE DESCARTES	COMMUN N 1	DOLE	branchement eau enquêter fuite	30/11/2016	1
9	RUE RENORBERT NELATON	HLM BOICHOT	DOLE	branchement eau enquêter fuite	16/12/2016	1
10	AVENUE DE LANDON		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	04/01/2016	1
16	RUE JULES MACHARD		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	07/01/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
17	RUE CASIMIR DE PERSAN		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	24/03/2016	2
102	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	23/03/2016	1
55	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	13/06/2016	1
37B	RUE BENJAMIN CONSTANT		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	12/07/2016	1
2	RUE LOUIS GOLLUT		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	01/09/2016	1
251	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	20/09/2016	1
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	05/10/2016	1
3	RUE DES MESSAGERIES		DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	06/12/2016	1
99	RUE RENE DESCARTES	LOGT 1021 1ER	DOLE	branchement eau fermer à la demande du client	30/11/2016	1
7	RUE JACQUARD	ET ASSOCIES	DOLE	branchement eau fermer demande interne	27/01/2016	1
206	RUE GUYNEMER	. LOGT. 1490 . RC .	DOLE	branchement eau fermer demande interne	16/02/2016	1
173	AVENUE JACQUES DUHAMEL	BATIMENT E RESIDENCE FROISSARD APPARTEMENT 6	DOLE	branchement eau fermer demande interne	29/01/2016	1
18	RUE DU GOUVERNEMENT		DOLE	branchement eau fermer demande interne	07/03/2016	1
26	RUE DES ARENES		DOLE	branchement eau fermer demande interne	19/04/2016	1
16	RUE ANTOINE DESBIEF		DOLE	branchement eau fermer demande interne	06/04/2016	1
2	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	branchement eau fermer demande interne	19/04/2016	1
290	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau fermer demande interne	24/05/2016	1
8	ZONE INDUSTRIELLE LES EPENOTTES		DOLE	branchement eau fermer demande interne	26/05/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
11	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	branchement eau fermer demande interne	26/05/2016	1
8	ZONE INDUSTRIELLE LES EPENOTTES		DOLE	branchement eau fermer demande interne	03/06/2016	1
2	RUE HECTOR BERLIOZ	LOTISSEMENT MONIOTTE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	08/06/2016	1
.	RUE GAUDARD PACHA		DOLE	branchement eau fermer demande interne	15/06/2016	1
4	RUE GRANVELLE	2EME ETAGE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	11/07/2016	1
6	RUE DU CAPITAINE BACHELU		DOLE	branchement eau fermer demande interne	27/06/2016	1
7	RUE DU SERGENT ARNEY		DOLE	branchement eau fermer demande interne	27/06/2016	1
47	RUE D ARGENT		DOLE	branchement eau fermer demande interne	19/07/2016	1
53	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	. LOGT. 7 . 1ER	DOLE	branchement eau fermer demande interne	04/07/2016	1
16	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	branchement eau fermer demande interne	08/07/2016	1
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	. LOGT. 39 . 3 EME . RESIDENCE DE MARE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	05/07/2016	1
24	AVENUE DU MARECHAL FOCH	. LOGT. 524 .	DOLE	branchement eau fermer demande interne	08/07/2016	1
21	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	LOGT 3 1ER	DOLE	branchement eau fermer demande interne	04/07/2016	1
13	RUE DU SERGENT ARNEY		DOLE	branchement eau fermer demande interne	19/10/2016	1
29	GRANDE RUE	APPARTEMENT 001 REZ DE CHAUSSEE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	20/07/2016	1
33	RUE DU MONT ROLAND	. 1 ER ETAGE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	06/07/2016	1
28	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	. LOGT. 3 . 1 ER .	DOLE	branchement eau fermer demande interne	07/07/2016	1
3	PLACE JULES GREVY	3 EME	DOLE	branchement eau fermer demande interne	08/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
38	RUE CLAUDE LOMBARD	LOGT. 63 . RC . CITE KENNEDY	DOLE	branchement eau fermer demande interne	01/09/2016	1
21	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	branchement eau fermer demande interne	17/10/2016	1
185	RUE PICASSO	. LOGT. 1385 . 2 EME .	DOLE	branchement eau fermer demande interne	06/07/2016	1
32	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	branchement eau fermer demande interne	19/07/2016	1
17	RUE LUCIE AUBRAC	BATIMENT B LOGT 009 ROCHEBELL E	DOLE	branchement eau fermer demande interne	29/06/2016	1
21	GRANDE RUE		DOLE	branchement eau fermer demande interne	20/07/2016	1
15	RUE DE L ORVEAU	1ER ETAGE GAUCHE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	27/07/2016	1
3	RUE DES MESSAGERIES		DOLE	branchement eau fermer demande interne	17/11/2016	1
109	RUE RENE DESCARTES	MLE RICHARD MELANIE	DOLE	branchement eau fermer demande interne	23/11/2016	1
106	RUE RENE DESCARTES	-D.G.-	DOLE	branchement eau fermer demande interne	23/11/2016	1
5	RUE DU SERGENT ARNEY	COPROPRI TE 5 ET 7	DOLE	branchement eau fermer demande interne	01/12/2016	1
247	AVENUE DU MARECHAL JUIN	. LOGT. 37 . 3 EME .	DOLE	branchement eau fermer demande interne	12/12/2016	1
99	RUE RENE DESCARTES	LOGT 1021 1ER	DOLE	branchement eau fermer demande interne	07/12/2016	1
24	ROUTE NATIONALE		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	05/01/2016	1
335 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	10/03/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	23/02/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	18/02/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
33	GRANDE RUE		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	06/06/2016	1
9	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	07/07/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	14/06/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	20/05/2016	1
4	RUE BARON BOUVIER		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	15/12/2016	1
20	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	25/05/2016	1
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	COMPTEUR N 2NOURRICE 3 CTRS	DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	14/11/2016	1
42	RUE GAUDARD PACHA	53EA0026	DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	17/11/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	Branchement eau modifier sans regard sans compteur	27/10/2016	1
17	RUE DU COLLEGE DE L ARC	. LOGT. 1 . RC .	DOLE	branchement eau ouvrir	05/01/2016	1
31	RUE ROGER SIBLOT		DOLE	branchement eau ouvrir	17/02/2016	1
4	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	branchement eau ouvrir	17/02/2016	1
17	RUE CASIMIR DE PERSAN		DOLE	branchement eau ouvrir	24/03/2016	1
106	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	branchement eau ouvrir	29/03/2016	1
.	-	12 B RUE FRANCOIS XAVIER BICHAT	DOLE	branchement eau ouvrir	13/04/2016	1
16	RUE ANTOINE DESBIEF		DOLE	branchement eau ouvrir	13/04/2016	1
2	BOULEVARD DES FRERES LUMIERE		DOLE	branchement eau ouvrir	18/04/2016	1
9	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	branchement eau ouvrir	19/05/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
51	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	LOGT 6 - 2EME ETAGE	DOLE	branchement eau ouvrir	01/06/2016	1
15	RUE MARQUISET	. LOGT. 5 . 2 EME . HLM CORNICHE	DOLE	branchement eau ouvrir	01/06/2016	1
7	RUE JOSEPH MARIE JACQUARD	ET ASSOCIES	DOLE	branchement eau ouvrir	14/06/2016	1
19	RUE FAUSTIN BESSON		DOLE	branchement eau ouvrir	21/06/2016	1
4	RUE PASTEUR		DOLE	branchement eau ouvrir	13/07/2016	1
114	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	3 EME.BEL AIR	DOLE	branchement eau ouvrir	07/07/2016	1
66	RUE DE BESANCON		DOLE	branchement eau ouvrir	13/07/2016	1
4	RUE GRANVELLE	2EME ETAGE	DOLE	branchement eau ouvrir	12/07/2016	1
3	PLACE JULES GREVY	3 EME	DOLE	branchement eau ouvrir	01/08/2016	1
3	PL NATIONALE CHARLES DE GAULLE		DOLE	branchement eau ouvrir	24/08/2016	1
45	RUE DES ARENES	LOGT N° 18	DOLE	branchement eau ouvrir	11/08/2016	1
38	RUE DES ARENES		DOLE	branchement eau ouvrir	24/08/2016	1
16	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	branchement eau ouvrir	17/08/2016	1
29	GRANDE RUE	APPARTEMENT 001 REZ DE CHAUSSEE	DOLE	branchement eau ouvrir	19/08/2016	1
1	RUE DU BASTION BERGERE	LOGT 4-2 3EME	DOLE	branchement eau ouvrir	22/08/2016	1
47	RUE DE BESANCON	. 1 ER .	DOLE	branchement eau ouvrir	22/08/2016	1
15	RUE DE L ORVEAU	1ER ETAGE GAUCHE	DOLE	branchement eau ouvrir	31/08/2016	1
45	RUE DES ARENES	LOGT N° 9 2EME ETAGE	DOLE	branchement eau ouvrir	30/08/2016	1
7	RUE DU SERGENT ARNEY		DOLE	branchement eau ouvrir	31/08/2016	1
10	RUE DES ARENES		DOLE	branchement eau ouvrir	07/09/2016	1
21	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	branchement eau ouvrir	14/09/2016	1
4	RUE D ENFER	1 ETAGE	DOLE	branchement eau ouvrir	27/09/2016	1
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND		DOLE	branchement eau ouvrir	05/10/2016	1
13	RUE DU SERGENT ARNEY		DOLE	branchement eau ouvrir	20/10/2016	1
26	RUE DES TEMPLIERS		DOLE	branchement eau ouvrir	25/10/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
24	AVENUE DU MARECHAL FOCH	. LOGT. 524 .	DOLE	branchement eau ouvrir	02/11/2016	1
185	RUE PICASSO	. LOGT. 1385 . . 2 EME .	DOLE	branchement eau ouvrir	18/11/2016	1
73	RUE PASTEUR	MR OU MME DAGLAR BAKIR	DOLE	branchement eau ouvrir	22/11/2016	1
106 A	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 489 . . 4 EME .	DOLE	branchement eau ouvrir	29/11/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 583 . . 5 EME .	DOLE	branchement eau ouvrir	29/11/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 561 . . 2 EME .	DOLE	branchement eau ouvrir	06/12/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 561 . . 2 EME .	DOLE	branchement eau ouvrir	29/11/2016	1
100	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 1036 . . 3 EME .	DOLE	branchement eau ouvrir	01/12/2016	1
99	RUE RENE DESCARTES	LOGT 1021 1ER	DOLE	branchement eau ouvrir	07/12/2016	1
70	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	BAR LE TERMINUS	DOLE	branchement eau ouvrir	30/12/2016	1
87	RUE DES PATERS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	21/01/2016	1
335 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	10/03/2016	1
6	RUE BAUZONNET		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	11/01/2016	1
8	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	21/01/2016	1
13	RUE DU CHAMP DEZ		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	20/01/2016	1
16	RUE DU CHAMP DEZ		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	21/01/2016	1
38	CHEMIN DU DESSUS DE PLUMONT		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	23/02/2016	1
34	CHEMIN DU DESSUS DE PLUMONT		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	24/02/2016	1
10	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	07/03/2016	1
16	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	07/03/2016	1
56	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	07/03/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
146	RUE DU BOICHOT		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	18/02/2016	1
86	RUE DU BOICHOT		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	09/03/2016	1
60	CHEMIN DE LA PRISE D EAU		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	03/03/2016	1
203	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	31/03/2016	1
34	RUE DU 21 JANVIER		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	15/03/2016	1
9	RUE DU 21 JANVIER		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	15/03/2016	1
24	CHEMIN DU LIERRE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	29/04/2016	1
32	CHEMIN DU LIERRE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	03/05/2016	1
23	RUE DE L ECOLE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	29/04/2016	1
42	CHEMIN DU DEFOIS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	07/04/2016	1
88	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	29/04/2016	1
*	RUE DU VIEUX CHATEAU		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	21/04/2016	1
1	RUE DU TUMULUS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	19/05/2016	1
34	RUE DU TUMULUS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	11/05/2016	1
42	RUE DE L ECOLE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	24/05/2016	1
22	CHEMIN DU LIERRE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	29/04/2016	1
2	ROUTE DE CHAMPVANS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	04/05/2016	1
63	RUE DE CRISSEY		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	08/06/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
10	RUE DU TUMULUS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	25/05/2016	1
21	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	31/05/2016	1
63	RUE DES FOURCHES		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	22/06/2016	1
6	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	30/06/2016	1
17	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	27/06/2016	1
.	PLACE PRECIPIANO	SALLE DE SPORT (411)	DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	28/06/2016	1
38	RUE JEAN JOSEPH PALLU	JARDIN	DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	20/07/2016	1
63	RUE DE CRISSEY		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	08/06/2016	1
1	RUE DES VERGERS		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	14/10/2016	1
4	RUE CLAUDE LOMBARD		DOLE	branchement eau renouveler avec compteur	28/11/2016	1
10	RUE BAUZONNET		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	11/01/2016	1
12	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	15/01/2016	1
18	CHEMIN DU CHAMP DEZ		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	18/01/2016	1
5	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	20/01/2016	1
8	RUE ELSA TRIOLET		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	26/01/2016	1
10	RUE ELSA TRIOLET		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	27/01/2016	1
3	RUE CHARLES SAURIA		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	16/02/2016	1
44	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	26/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
5	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	23/02/2016	1
4	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	01/02/2016	1
27	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	03/02/2016	1
11	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	28/01/2016	1
21	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	04/02/2016	1
15	RUE DU CHAMP DEZ		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	11/02/2016	1
207	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	06/04/2016	1
20	CHEMIN DU LIERRE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	29/04/2016	1
83	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	28/04/2016	1
62	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	21/09/2016	1
16	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	07/06/2016	1
18	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	07/06/2016	1
20	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	08/06/2016	1
22	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	07/06/2016	1
11	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	02/06/2016	1
13	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	02/06/2016	1
15	RUE ANDRE LEBON		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	03/06/2016	1
76	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	21/04/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
29	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	02/08/2016	1
139	RUE DU BOICHOT		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	25/05/2016	1
20	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	31/05/2016	1
107 B	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 471 . 3 EME .	DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	04/10/2016	1
107 A	RUE RENE DESCARTES		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	03/10/2016	1
20	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	22/06/2016	1
9	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	07/07/2016	1
35	RUE BERNARD TEPINIER		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	19/07/2016	1
4	RUE MARIN LA MESLEE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	02/08/2016	1
30	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	29/08/2016	1
69	RUE DES NOUVELLES		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	31/08/2016	1
91	RUE DES BRUYERES		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	30/08/2016	1
6	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	06/10/2016	1
10	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	16/09/2016	1
34	RUE DES PATERS		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	26/09/2016	1
11	RUE DE LA BOMBARDIERE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	22/09/2016	1
6	RUE DU BOICHOT		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	10/11/2016	1
17	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	27/09/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
5	RUE DES JARDINS		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	14/10/2016	1
7	RUE DES JARDINS		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	13/10/2016	1
22	RUE BEAUREGARD		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	04/10/2016	1
10	AVENUE DE LA COTE D OR		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	15/11/2016	1
11	AVENUE DE LA COTE D OR		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	18/11/2016	1
85	RUE DES COMMARDS		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	08/11/2016	1
38	ROUTE NATIONALE	BATIMENT ASSOCIATIF	DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	12/10/2016	1
8	RUE DES JARDINS		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	17/10/2016	1
9	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	29/11/2016	1
5	RUE RAGUET LEPINE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	27/10/2016	1
5	RUE RAGUET LEPINE		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	27/10/2016	1
59	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	03/11/2016	1
82	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	25/11/2016	1
60	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	23/11/2016	1
60	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	23/11/2016	1
6	RUE DES ARENES		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	30/11/2016	1
32	AVENUE GEORGES POMPIDOU	1 ER .	DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	14/12/2016	1
9	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	29/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
101	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	06/12/2016	1
99	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	branchement eau renouveler sans compteur	07/12/2016	1
32 B	RUE DE LA BOMBARDIERE		DOLE	branchement eau réparer	22/02/2016	1
38	CHEMIN DU DESSUS DE PLUMONT		DOLE	branchement eau réparer	11/05/2016	1
92	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau réparer	16/03/2016	1
4	RUE HERBERT MARCUSE		DOLE	branchement eau réparer	28/01/2016	1
14	RUE DU DOCTEUR NORMAND		DOLE	branchement eau réparer	08/02/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	branchement eau réparer	04/03/2016	1
176	AVENUE JACQUES DUHAMEL		DOLE	branchement eau réparer	24/03/2016	1
32	RUE BEAUREGARD		DOLE	branchement eau réparer	21/03/2016	1
14	RUE DU DOCTEUR NORMAND		DOLE	branchement eau réparer	11/04/2016	1
14	RUE CROIX D ARANS		DOLE	branchement eau réparer	11/04/2016	1
95	RUE DU BIZARD		DOLE	branchement eau réparer	29/04/2016	1
7	RUE DU GENERAL BARATIER		DOLE	branchement eau réparer	26/07/2016	1
16	CHEMIN DU PARADIS		DOLE	branchement eau réparer	12/07/2016	1
12	RUE ROMAIN ROLLAND		DOLE	branchement eau réparer	16/06/2016	1
5	RUE DES CERISIERS		DOLE	branchement eau réparer	08/07/2016	1
35	RUE BERNARD TEPINIER		DOLE	branchement eau réparer	18/07/2016	1
19	RUE JEAN HEBERLING		DOLE	branchement eau réparer	25/07/2016	1
67	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	branchement eau réparer	10/08/2016	1
16	PLACE DU COULON		DOLE	branchement eau réparer	14/09/2016	1
34	RUE DES PATERS		DOLE	branchement eau réparer	16/09/2016	1
5	RUE RAGUET LEPINE		DOLE	branchement eau réparer	10/10/2016	1
88	RUE CHARLES BLIND		DOLE	branchement eau réparer	05/10/2016	1
29	RUE DES PATERS		DOLE	branchement eau réparer	30/09/2016	1
38	ROUTE NATIONALE	BATIMENT ASSOCIATIF	DOLE	branchement eau réparer	11/10/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
3	RUE DE LA PROIE	NOURRICE COMPTEUR ARROSAGE	DOLE	branchement eau réparer	04/11/2016	1
17	RUE DE LA PROIE		DOLE	branchement eau réparer	04/11/2016	1
16	RUE DES GRANDES CARRIERES		DOLE	branchement eau réparer	21/11/2016	1
3	RUE MARQUISET		DOLE	branchement eau réparer	10/12/2016	1
34	RUE GAUDARD PACHA		DOLE	branchement eau réparer	22/12/2016	1
12	AVENUE DE NORTHWICH		DOLE	branchement eau supprimer	08/09/2016	1
4	RUE BARON BOUVIER		DOLE	branchement eau supprimer	13/12/2016	1
2	RUE LEON GUIGNARD		DOLE	compteur avec émetteur radio enquêteur	11/01/2016	1
56	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	22/12/2016	1
27	PLACE POINTELIN	2 EME ETAGE	DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	15/12/2016	1
9	RUE MARCEL AYME		DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	19/12/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	LOGT N ^o 569 3 EME ETAGE	DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	04/10/2016	1
10	RUE LAMARTINE		DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	15/12/2016	1
24	RUE DES FOURCHES		DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	29/11/2016	1
29	CHEMIN DES GRANDES GAUGUELUES		DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	25/11/2016	1
239	AVENUE DU MARECHAL JUIN	. LOGT. 23 . 3 EME .	DOLE	compteur avec émetteur téléR enquêteur	14/11/2016	1
26	AVENUE DU MARECHAL FOCH	coccimarket	DOLE	compteur déposer	21/01/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 552 . RC .	DOLE	compteur déposer	16/02/2016	1
11	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur déposer	03/03/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN	. 1 ER .	DOLE	compteur déposer	18/03/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	compteur déposer	18/03/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur déposer	07/04/2016	1
29	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	compteur déposer	03/06/2016	1
1	RUE MARCEL AYME		DOLE	compteur déposer	30/05/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
126	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur déposer	08/06/2016	1
2	RUE JEAN BOYVIN	AUTOMINI 39	DOLE	compteur déposer	15/06/2016	1
13	RUE DES TEMPLIERS		DOLE	compteur déposer	20/06/2016	1
109	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 452 . 3 EME .	DOLE	compteur déposer	29/06/2016	1
107	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 476 . 1 ER .	DOLE	compteur déposer	30/06/2016	1
15	RUE DE L ORVEAU	2E ETAGE GAUCHE	DOLE	compteur déposer	07/07/2016	1
25	RUE BENJAMIN CONSTANT	. 17. RC.HLM LA PAUL LOGT.	DOLE	compteur déposer	28/06/2016	1
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	. LOGT. 7 . 1 ER . RESIDENCE DE MARENC	DOLE	compteur déposer	05/07/2016	1
20	RUE ANDRE LEBON	LOGT. 40. 1ER. CITE SNCF	DOLE	compteur déposer	30/06/2016	1
21	RUE GRANVELLE		DOLE	compteur déposer	06/07/2016	1
.	RUE ARTHUR RIMBAUD		DOLE	compteur déposer	18/07/2016	1
.	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE	AIRE LAVAGE- POMPIERS	DOLE	compteur déposer	18/07/2016	1
.	RUE LEON GUIGNARD	823 FONTAINE	DOLE	compteur déposer	21/07/2016	1
20	CHEMIN DES RIVIERES		DOLE	compteur déposer	31/08/2016	1
1	RUE DE LA SOUS PREFECTURE		DOLE	compteur déposer	15/09/2016	1
3	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	POUR DEMOLITION COMPTEUR DE CHANTIER	DOLE	compteur déposer	23/09/2016	1
10	COURS GEORGES CLEMENCEAU	BUREAU PSYCHOLOG UE - 254 -	DOLE	compteur déposer	17/11/2016	1
10	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	compteur déposer	17/11/2016	1
10	COURS GEORGES CLEMENCEAU	212 ECOLE JEANNE D ARC	DOLE	compteur déposer	17/11/2016	1
10	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	compteur déposer	17/11/2016	1
10	COURS GEORGES CLEMENCEAU	ECOLE JEANNE D ARC (212)	DOLE	compteur déposer	17/11/2016	1
.	PLACE PRECIPIANO		DOLE	compteur déposer	01/12/2016	1
7	RUE ALEXANDRE VIALATTE	ZAC DES EPENOTTES	DOLE	compteur déposer	07/12/2016	1
1	RUE CLAUDE ANTOINE BOUGAULD	USINE 1 - RIA	DOLE	compteur enquêter anomalie	27/01/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
22	RUE MARIUS PIEYRE	53 AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	compteur enquêter anomalie	11/01/2016	1
29	RUE DES BRUYERES		DOLE	compteur enquêter anomalie	11/01/2016	1
16 A	RUE DU DAUPHINE	LOGT 38 - 3 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter anomalie	06/01/2016	1
239	AVENUE DU MARECHAL JUIN	. LOGT. 21 .	DOLE	compteur enquêter anomalie	11/01/2016	1
13	RUE DU DAUPHINE	. LOGT. 233 . 3 EME .	DOLE	compteur enquêter anomalie	22/03/2016	1
8	RUE MARGUERITE HENRY ROSIER		DOLE	compteur enquêter anomalie	08/04/2016	1
109	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 437 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter anomalie	11/07/2016	1
25	RUE DES BUGNARDES		DOLE	compteur enquêter anomalie	26/07/2016	1
2	RUE DES PATERS	LOGT. 40. 10 EME. LES LILAS	DOLE	compteur enquêter anomalie	27/09/2016	1
38	RUE CLAUDE LOMBARD	. LOGT. 78 . 2 EME . CITE KENNEDY	DOLE	compteur enquêter anomalie	16/09/2016	1
9	RUE DES SORBIERS		DOLE	compteur enquêter anomalie	26/09/2016	1
.	RUE DU BIZARD	EN DIRECTION DU CENTRE EQUESTREA LA SORTIE DE DOLE DERRIERE LA MAISON FORESTIER E SAULINE	DOLE	compteur enquêter anomalie	28/09/2016	1
1	RUE DE FRANCHE COMTE	. LOGT. 24 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter anomalie	26/09/2016	1
5	RUE BEAUREGARD		DOLE	compteur enquêter anomalie	12/12/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC		DOLE	compteur enquêter anomalie	11/10/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 557 .	DOLE	compteur enquêter anomalie	11/10/2016	1
.	RUE PICASSO		DOLE	compteur enquêter anomalie	19/10/2016	1
.	AVENUE DE LAHR		DOLE	compteur enquêter anomalie	14/10/2016	1
223	AVENUE DU MARECHAL JUIN	. LOGT. 119 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter anomalie	21/10/2016	1
3	RUE MARCEL AYME		DOLE	compteur enquêter anomalie	07/11/2016	1
9	RUE DU DOCTEUR NORMAND	M FERNOUX ROBERT	DOLE	compteur enquêter anomalie	21/12/2016	1
.	AVENUE DE VERDUN	BORNE DE PUISAGE	DOLE	compteur enquêter client	04/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
*	–		DOLE	compteur enquêter client	27/01/2016	1
*	–		DOLE	compteur enquêter client	05/02/2016	1
48	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	20/01/2016	1
7	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	compteur enquêter client	27/01/2016	1
21	RUE MARQUISET	LOGT 1	DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
4	RUE MARQUISET	. LOGT. 7 . 3 EME . HLM CORNICHE	DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
21	RUE MARQUISET	LOGT. 12 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
6	RUE CASIMIR DE PERSAN	. RESIDENCE LES PATERS 4 EME.	DOLE	compteur enquêter client	07/01/2016	1
11	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur enquêter client	07/01/2016	1
51	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	LOGT 6 - 2EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	07/01/2016	1
54	RUE DE BESANCON	2 EME	DOLE	compteur enquêter client	27/01/2016	1
1	RUE MARQUISET	. LOGT. 9 . 4 EME . HLM CORNICHE	DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
19	RUE MARQUISET	. LOGT. 7 .	DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
54	RUE ANDRE LEBON	ECOLE 1ER HLM ROCHEBELLE	DOLE	compteur enquêter client	12/01/2016	1
8	RUE DU GENERAL LACHICHE	RESIDENCE PLUMONT	DOLE	compteur enquêter client	18/01/2016	1
.	RUE PIERRE VERNIER		DOLE	compteur enquêter client	27/01/2016	1
18 B	RUE PASTEUR		DOLE	compteur enquêter client	21/04/2016	1
63	RUE PASTEUR		DOLE	compteur enquêter client	05/01/2016	1
14	RUE PASTEUR		DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
175	AVENUE JACQUES DUHAMEL	BATIMENT G RESIDENCE FROISSARD	DOLE	compteur enquêter client	04/01/2016	1
18	ROUTE NATIONALE		DOLE	compteur enquêter client	08/01/2016	1
1	RUE GENERAL MALET	ET MR TAGLIAFERR O FLORIAN	DOLE	compteur enquêter client	04/01/2016	1
98	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 1018 . 4 EME .	DOLE	compteur enquêter client	05/01/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
19	RUE MARQUISET		DOLE	compteur enquêter client	06/01/2016	1
12	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	LOGT 2 RC	DOLE	compteur enquêter client	04/01/2016	1
6	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur enquêter client	11/01/2016	1
15	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	14/01/2016	1
12	AVENUE ROCKEFELLER		DOLE	compteur enquêter client	20/01/2016	1
15	RUE HENRI DUNANT		DOLE	compteur enquêter client	16/02/2016	1
13	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	29/01/2016	1
11	GRANDE RUE	MLE DUSSEUX MORGANE	DOLE	compteur enquêter client	08/02/2016	1
72	RUE CLAUDE LOMBARD		DOLE	compteur enquêter client	09/02/2016	1
12 coste et bel	coste et bellonte		DOLE	compteur enquêter client	15/02/2016	1
164	RUE CHANTAL JOURDY	LOGT 1235 2 EME ET	DOLE	compteur enquêter client	02/03/2016	1
14	RUE DU 21 JANVIER		DOLE	compteur enquêter client	01/03/2016	1
12	coste et bellonte		DOLE	compteur enquêter client	03/03/2016	1
5	RUE GRANVELLE		DOLE	compteur enquêter client	15/03/2016	1
223	AVENUE DU MARECHAL JUIN	LOGT N ^o 117 1 ER ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	21/03/2016	1
63	AVENUE DE VERDUN	. LOGT. 1112 . 2 EME .	DOLE	compteur enquêter client	21/03/2016	1
12	coste et bellonte		DOLE	compteur enquêter client	30/03/2016	1
12	coste et bellonte		DOLE	compteur enquêter client	06/04/2016	1
94	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	R.C.	DOLE	compteur enquêter client	23/05/2016	1
148	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	compteur enquêter client	23/05/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur enquêter client	23/05/2016	1
.	CHEMIN DE HALAGE		DOLE	compteur enquêter client	13/05/2016	1
30	GRANDE RUE		DOLE	compteur enquêter client	03/06/2016	1
82	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	03/06/2016	1
42	RUE DES ARENES	. 11 RUE JEAN DE VIENNE .	DOLE	compteur enquêter client	03/06/2016	1
9	RUE JACQUES DE MOLAY		DOLE	compteur enquêter client	03/06/2016	1
259	AVENUE DU MARECHAL JUIN	. LOGT. 3 . RC .	DOLE	compteur enquêter client	07/06/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
24	RUE DES TEMPLIERS		DOLE	compteur enquêter client	07/06/2016	1
105	RUE BLAISE PASCAL	LOGT 510 4E ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	08/06/2016	2
166	RUE CHANTAL JOURDY	823 BOUCHE ARROSAGE	DOLE	compteur enquêter client	28/06/2016	1
63	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur enquêter client	08/06/2016	1
9	RUE DES FOURCHES	. LOGT. 115 . 3 EME .	DOLE	compteur enquêter client	14/06/2016	1
83	RUE DU BOICHOT		DOLE	compteur enquêter client	10/06/2016	1
19	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	compteur enquêter client	10/06/2016	1
14	RUE DES COURBES		DOLE	compteur enquêter client	10/06/2016	1
4	RUE DE L ORVEAU	2EME	DOLE	compteur enquêter client	19/07/2016	1
9	RUE DES FOURCHES	. LOGT. 115 . 3 EME .	DOLE	compteur enquêter client	22/06/2016	1
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	LOGT 1356 - 9 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	20/06/2016	1
185	RUE PICASSO	. LOGT. 1382 . RC .	DOLE	compteur enquêter client	21/06/2016	1
16	RUE DE BESANCON	. 3 EME .	DOLE	compteur enquêter client	27/06/2016	1
10	RUE DE CHAUX		DOLE	compteur enquêter client	21/06/2016	1
16	RUE DU DAUPHINE	. LOGT. 29 .	DOLE	compteur enquêter client	21/06/2016	1
20	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	ET M LEGOUENZ PHILIPPE	DOLE	compteur enquêter client	05/07/2016	1
9	RUE DE LA BIERE		DOLE	compteur enquêter client	22/06/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur enquêter client	22/06/2016	1
32	RUE DE BESANCON	13 RUE ARNEY .	DOLE	compteur enquêter client	29/06/2016	1
40	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	compteur enquêter client	27/06/2016	1
14	RUE JULES MACHARD	. LOGT. 50 . 4 EME . HLM LOPOFA	DOLE	compteur enquêter client	29/06/2016	1
7	RUE DU 21 JANVIER	1ER ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	29/06/2016	1
63	AVENUE DE VERDUN	. LOGT. 1112 . 2 EME .	DOLE	compteur enquêter client	04/07/2016	1
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 691 . 11 EME .	DOLE	compteur enquêter client	04/07/2016	1
16	RUE DU GENERAL LACHICHE		DOLE	compteur enquêter client	30/06/2016	1
22	RUE DE LA DAME VERTE		DOLE	compteur enquêter client	08/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
92	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur enquêter client	29/06/2016	1
28	RUE CLAUDE LOMBARD	RDCH GAUCHE - LOGMT 51 CITE BRUYERE	DOLE	compteur enquêter client	08/07/2016	1
169	RUE PICASSO	. LOGT. 1292 . 3 EME .	DOLE	compteur enquêter client	04/07/2016	1
35	RUE DES PATERS	. LOGT. 151 .	DOLE	compteur enquêter client	28/06/2016	1
31	RUE DU MONT ROLAND	. 3 EME .	DOLE	compteur enquêter client	05/07/2016	1
25	RUE DES PATERS		DOLE	compteur enquêter client	28/06/2016	1
2	RUE LOUIS GOLLUT	. LOGT. 1 . HLM CARBILLET	DOLE	compteur enquêter client	08/07/2016	1
61	RUE DES NOUVELLES		DOLE	compteur enquêter client	20/07/2016	1
8	RUE MARCEL AYME	3EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	19/10/2016	1
105	RUE BLAISE PASCAL	LOGT 510 4E ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	08/07/2016	1
20	PL NATIONALE CHARLES DE GAULLE		DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
99	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur enquêter client	06/10/2016	1
24	RUE DE L ECOLE		DOLE	compteur enquêter client	11/07/2016	1
20	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur enquêter client	19/07/2016	1
198	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	20/07/2016	1
198	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	20/07/2016	1
131	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	26/07/2016	1
131	AVENUE DU MARECHAL JUIN	. 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	26/07/2016	1
25 B	RUE DES BUGNARDES		DOLE	compteur enquêter client	26/07/2016	1
24	RUE JEAN JOSEPH PALLU		DOLE	compteur enquêter client	26/08/2016	1
120	RUE DE LA RESISTANCE		DOLE	compteur enquêter client	25/08/2016	1
1	RUE DE FRANCHE COMTE	. LOGT. 24 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	17/08/2016	1
195	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	25/08/2016	1
34	RUE CLAUDE LOMBARD	. LOGT. 107 . RC . CITE KENNEDY	DOLE	compteur enquêter client	25/08/2016	1
40	RUE GAUDARD PACHA		DOLE	compteur enquêter client	26/08/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
5	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
24	ROUTE NATIONALE		DOLE	compteur enquêter client	30/09/2016	1
37	RUE DU GAL CHARLES DIEGO BROSSET		DOLE	compteur enquêter client	05/12/2016	1
2	RUE DE L'ORVEAU		DOLE	compteur enquêter client	03/10/2016	1
335	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	06/10/2016	1
25	AVENUE DE NORTHWICH		DOLE	compteur enquêter client	28/09/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur enquêter client	25/11/2016	1
24	RUE CLAUDE LOMBARD	. 1 ER . CITE BRUYERE	DOLE	compteur enquêter client	22/11/2016	1
34	RUE CLAUDE LOMBARD	. LOGT. 110 . RC . CITE KENNEDY	DOLE	compteur enquêter client	22/11/2016	1
24	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE	LOGT N 5 HLM	DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
24	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE	LOGT N 12	DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
15	RUE MARQUISET	HLM CORNICHE	DOLE	compteur enquêter client	22/11/2016	1
7	RUE DU SERGENT ARNEY		DOLE	compteur enquêter client	14/12/2016	1
7	RUE DES MESSAGERIES		DOLE	compteur enquêter client	26/09/2016	1
6	RUE DE SEANS	APPART 107B	DOLE	compteur enquêter client	13/12/2016	1
45	RUE DES ARENES	LOGT N 10 - 3EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	17/10/2016	1
29	PLACE POINTELIN	APPARTEMENT F1 1ER ETAGE GAUCHE	DOLE	compteur enquêter client	28/10/2016	1
11	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur enquêter client	29/09/2016	18
1	QUAI PASTEUR	REP PAR M DOUSSOT	DOLE	compteur enquêter client	03/10/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN	1 ER ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	03/10/2016	1
3	ROUTE DE CHAMPVANS		DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
1	RUE DE FRANCHE COMTE	. LOGT. 43 . 4 EME .	DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
3	ROUTE DE CHAMPVANS		DOLE	compteur enquêter client	04/10/2016	1
17	RUE ANDRE LEBON	LOGT. 21. 1ER. CITE SNCF	DOLE	compteur enquêter client	05/10/2016	12

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
107	RUE RENE DESCARTES	LOGT N° 473 RDC	DOLE	compteur enquêter client	05/10/2016	1
107	RUE RENE DESCARTES	LOGT N° 474 RDC	DOLE	compteur enquêter client	06/10/2016	1
107 A	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 475 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	06/10/2016	1
107	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 475 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	06/10/2016	1
131	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	11/10/2016	1
129	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	11/10/2016	1
131	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	11/10/2016	1
131	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	11/10/2016	1
7	RUE DU GOUVERNEMENT		DOLE	compteur enquêter client	19/10/2016	1
258	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	12/12/2016	1
13	RUE HENRI ET MARIE JEANRENAUD	ZONE INDUSTRIEL LE LES EPENOTTES	DOLE	compteur enquêter client	25/11/2016	1
22	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	18/10/2016	1
51	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur enquêter client	21/10/2016	1
48	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	18/10/2016	1
.	De besancon numéro 38		DOLE	compteur enquêter client	03/11/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	compteur enquêter client	28/10/2016	1
8	RUE MARCEL Ayme	3EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	19/10/2016	1
123	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	16/11/2016	1
107	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 468 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	21/10/2016	1
29	RUE ARTHUR RIMBAUD	APAPRTEME NT 15	DOLE	compteur enquêter client	21/10/2016	1
16	FEUVRIER		DOLE	compteur enquêter client	24/10/2016	1
316	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur enquêter client	24/10/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur enquêter client	25/10/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur enquêter client	25/10/2016	1
25	RUE FAUSTIN BESSON	. LOGT. 13 . RC .	DOLE	compteur enquêter client	14/12/2016	1
9	GRANDE RUE		DOLE	compteur enquêter client	25/10/2016	1
29	RUE ARTHUR RIMBAUD	APAPRTEME NT 15	DOLE	compteur enquêter client	25/10/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
33	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur enquêter client	26/10/2016	1
36	GRANDE RUE		DOLE	compteur enquêter client	26/10/2016	1
36	GRANDE RUE	MR JACQUET THIERRY	DOLE	compteur enquêter client	26/10/2016	1
44	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	26/10/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	SRUCOMPT EUR GENERAL	DOLE	compteur enquêter client	02/11/2016	1
22 A	RUE BENJAMIN CONSTANT		DOLE	compteur enquêter client	21/11/2016	1
51	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	LOGT 6 - 2EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	13/12/2016	1
26	RUE DU MARECHAL LECLERC	COCCIMARK ET	DOLE	compteur enquêter client	04/11/2016	1
26	RUE DU MARECHAL LECLERC	COCCIMARK ET	DOLE	compteur enquêter client	04/11/2016	1
30	AVENUE DE NORTHWICH	M. GONCALVES JOSE	DOLE	compteur enquêter client	14/11/2016	1
7	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	compteur enquêter client	14/12/2016	1
8	RUE RAGUET LEPINE	-D.G-	DOLE	compteur enquêter client	14/12/2016	1
83	RUE DES NOUVELLES		DOLE	compteur enquêter client	23/11/2016	1
11	AVENUE DE LA PAIX		DOLE	compteur enquêter client	17/11/2016	1
4	RUE ANTOINE BRUN		DOLE	compteur enquêter client	23/11/2016	1
20	RUE RENORBERT NELATON	. LOGT. 1 . RC . HLM BOICHOT	DOLE	compteur enquêter client	20/12/2016	1
36	GRANDE RUE		DOLE	compteur enquêter client	22/11/2016	1
44	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	22/11/2016	1
72	IMPASSE DU CLOS LOMBARD		DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1
36	RUE BENJAMIN CONSTANT	ENTREE 36. 58. RC. LOGT.HLM LA PAUL	DOLE	compteur enquêter client	19/12/2016	1
1	RUE RAGUET LEPINE		DOLE	compteur enquêter client	14/12/2016	1
164	RUE CHANTAL JOURDY		DOLE	compteur enquêter client	21/12/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur enquêter client	23/11/2016	1
11	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
30	RUE CLAUDE LOMBARD	CITE BRUYERE	DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1
110	RUE RENE DESCARTES	3EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1
110	RUE RENE DESCARTES	3EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1
110	RUE RENE DESCARTES	LOGT. 423 . 4 EME .	DOLE	compteur enquêter client	24/11/2016	1
15	RUE ANDRE LEBON	. CITE SNCF LOGT. 18. 2 E.	DOLE	compteur enquêter client	19/12/2016	1
16	RUE ANDRE LEBON	LOGT. 28. 1ER. CITE SNCF	DOLE	compteur enquêter client	19/12/2016	1
.	ALLEE ARLETTY		DOLE	compteur enquêter client	25/11/2016	1
52	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	07/12/2016	1
15	RUE DES PATERS	. LOGT. 254 .	DOLE	compteur enquêter client	12/12/2016	1
54	IMPASSE DU CLOS LOMBARD		DOLE	compteur enquêter client	28/11/2016	1
183	RUE PICASSO	. LOGT. 1447 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	20/12/2016	1
17 A	RUE CAMILLE CLAUDEL		DOLE	compteur enquêter client	01/12/2016	1
61	AVENUE DE VERDUN	. LOGT. 1074 .	DOLE	compteur enquêter client	29/11/2016	1
61	AVENUE DE VERDUN	. LOGT. 1077 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	29/11/2016	1
0	RUE DE FRANCHE COMTE	. LOGT. 110 . 4 EME .	DOLE	compteur enquêter client	29/11/2016	1
43	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	compteur enquêter client	29/11/2016	1
10	RUE DU PARLEMENT	CLERC PEREZ MARINA	DOLE	compteur enquêter client	21/12/2016	1
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	LOGT 1348 - 7 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	30/11/2016	1
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	LOGT 1369 - 11 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	30/11/2016	1
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	LOGT 1346 - 7 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	30/11/2016	1
106	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 493 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	06/12/2016	1
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	. LOGT. 683 . 9 EME .	DOLE	compteur enquêter client	20/12/2016	1
14	RUE DU DAUPHINE	. LOGT. 193 . 4 EME .	DOLE	compteur enquêter client	01/12/2016	1
62	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur enquêter client	01/12/2016	1
30	RUE BEAUREGARD	LOGIS DOLOI	DOLE	compteur enquêter client	21/12/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
38	RUE BENJAMIN CONSTANT	LOGT 67 HLM LA PAUL	DOLE	compteur enquêter client	01/12/2016	1
.	ALLEE ARLETTY		DOLE	compteur enquêter client	01/12/2016	1
7	RUE ALEXANDRE VIALATTE	ZAC DES EPENOTTES	DOLE	compteur enquêter client	05/12/2016	1
34	RUE ANDRE LEBON	HLM ROCHEBELL E LOGT.8 3 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	19/12/2016	1
44	RUE CLAUDE LOMBARD	. LOGT. 3 . 1 ER . CITE KENNEDY	DOLE	compteur enquêter client	05/12/2016	1
5	RUE LOUIS GOLLUT		DOLE	compteur enquêter client	06/12/2016	1
7	RUE LOUIS GOLLUT	N 5	DOLE	compteur enquêter client	06/12/2016	1
43	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter client	13/12/2016	1
9	PLACE JEAN DE VIENNE	. N/CAVE . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	07/12/2016	1
29	RUE RENVERS DE PLUMONT	LOGT. 17 . 4 EME .	DOLE	compteur enquêter client	07/12/2016	1
54	RUE DU MONT ROLAND	. LOGT. 110 . 1 ER .	DOLE	compteur enquêter client	07/12/2016	1
18	RUE DE CHAUX		DOLE	compteur enquêter client	12/12/2016	1
45	RUE DES ARENES	MME BOUHOUD	DOLE	compteur enquêter client	15/12/2016	1
104	RUE BLAISE PASCAL		DOLE	compteur enquêter client	15/12/2016	1
5	RUE DU SERGENT ARNEY	COPROPRI TE 5 ET 7	DOLE	compteur enquêter client	14/12/2016	1
3	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	LOGT 8 3 EME ETAGE	DOLE	compteur enquêter client	15/12/2016	1
53	RUE DES PATERS		DOLE	compteur enquêter client	15/12/2016	1
13	ALLEE ARLETTY		DOLE	compteur enquêter client	21/12/2016	1
12	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur enquêter client	21/12/2016	1
*	RUE GAUDARD PACHA	FACE AU 12	DOLE	compteur enquêter fuite	19/02/2016	1
50	RUE DES COMMARDS		DOLE	compteur enquêter fuite	14/03/2016	1
9	RUE DU DOCTEUR NORMAND	BAT A RESIDENCE DU PARC DE SCEYAPPAR TEMENT N 17	DOLE	compteur enquêter fuite	18/05/2016	1
22	RUE MARIUS PIEYRE	53 AVENUE GEORGES POMPIDOU	DOLE	compteur enquêter fuite	26/02/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
176	AVENUE JACQUES DUHAMEL	RESIDENCE BELLEVUE	DOLE	compteur enquêter fuite	21/03/2016	1
63	AVENUE DE VERDUN	. LOGT. 1111 . 2 EME .	DOLE	compteur enquêter fuite	08/06/2016	1
10 A	RUE DE BOURGOGNE	42432 - CLE12	DOLE	compteur enquêter fuite	10/06/2016	1
10	AVENUE DE LA COTE D OR		DOLE	compteur enquêter fuite	04/07/2016	1
86	RUE DES ARENES		DOLE	compteur enquêter fuite	06/07/2016	1
8	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur enquêter fuite	18/07/2016	1
42	RUE GAUDARD PACHA		DOLE	compteur enquêter fuite	26/08/2016	1
138	AVENUE JACQUES DUHAMEL	SARL BIENVENUE	DOLE	compteur enquêter fuite	11/10/2016	1
51	RUE DES NOUVELLES		DOLE	compteur enquêter fuite	19/10/2016	1
90	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	. 5 EME .	DOLE	compteur enquêter fuite	22/12/2016	1
178	RUE DU BOICHOT	COMPTEUR 2	DOLE	compteur poser	04/02/2016	1
335 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN	COMPTEUR N 3	DOLE	compteur poser	10/03/2016	1
335 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN	COMPTEUR N 4	DOLE	compteur poser	10/03/2016	1
335 B	AVENUE DU MARECHAL JUIN	COMPTEUR N 5	DOLE	compteur poser	10/03/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	23/02/2016	1
212 A	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 1	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 B	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 2	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 C	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 03	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 D	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 04	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 E	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 05	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 F	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 06	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 G	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 07	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
212 H	RUE DE BOURGOGNE	LOGEMENT N 08	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
212	RUE DE BOURGOGNE	SOUS STATION	DOLE	compteur poser	07/03/2016	1
213 A	RUE DE BOURGOGNE	BATIMENT E2LOGEMENT N 09	DOLE	compteur poser	11/03/2016	1
213 B	RUE DE BOURGOGNE	BATIMENT E2LOGEMENT N 10	DOLE	compteur poser	11/03/2016	1
214 A	RUE DE SAVOIE	BATIMENT A2LOGEMENT N 11	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
214 C	RUE DE SAVOIE	BATIMENT A2LOGEMENT N 13	DOLE	compteur poser	15/02/2016	1
214	RUE DE SAVOIE	BATIMENT A2SOUS STATION	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
214 D	RUE DE SAVOIE	BATIMENT A2LOGEMENT N 14	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
215 A	RUE DE SAVOIE	BATIMENT C2LOGEMENT N 15	DOLE	compteur poser	15/02/2016	1
215 B	RUE DE SAVOIE	BATIMENT C2LOGEMENT N 16	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
215 C	RUE DE SAVOIE	BATIMENT C2LOGEMENT N 17	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
216 A	RUE DE SAVOIE	BATIMENT B2LOGEMENT N 18	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
216 B	RUE DE SAVOIE	BATIMENT B2LOGEMENT N 19	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
216 C	RUE DE SAVOIE	BATIMENT B2LOGEMENT N 20	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
216 D	RUE DE SAVOIE	BATIMENT B2LOGEMENT N 21	DOLE	compteur poser	08/02/2016	1
110 A	RUE RENE DESCARTES	LOGT 431 3EME	DOLE	compteur poser	06/01/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur poser	18/02/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur poser	18/02/2016	1
4	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur poser	14/01/2016	1
22	RUE DES ARENES	COMPTEUR N 2	DOLE	compteur poser	14/01/2016	1
22	RUE DES ARENES	COMPTEUR N 3	DOLE	compteur poser	14/01/2016	1
22	RUE DES ARENES	COMPTEUR N 4	DOLE	compteur poser	14/01/2016	1
22	RUE DES ARENES	COMPTEUR N 5	DOLE	compteur poser	14/01/2016	1
5	ALLEE ARLETTY		DOLE	compteur poser	14/01/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
5	AVENUE ARLETTY	5-7	DOLE	compteur poser	02/02/2016	1
2	RUE PABLO NERUDA		DOLE	compteur poser	14/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 001	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 002	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 101	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 102	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 201	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 202	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 21	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 22	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT N 23	DOLE	compteur poser	21/01/2016	1
12	AVENUE ROCKEFELLER	APPARTEMENT N 6 3 EME ETAGE	DOLE	compteur poser	20/01/2016	1
12	AVENUE ROCKEFELLER		DOLE	compteur poser	20/01/2016	1
33	GRANDE RUE	COMPTEUR 2	DOLE	compteur poser	06/06/2016	1
86	RUE DU BOICHOT		DOLE	compteur poser	09/03/2016	1
36	RUE DE LA FONTAINE		DOLE	compteur poser	27/01/2016	1
37	RUE CHARLES BLIND	RUE GENERAL DIEGO BROSSET	DOLE	compteur poser	19/05/2016	1
36	RUE DES COMMARDS		DOLE	compteur poser	05/02/2016	1
7	RUE PIERRE VERNIER		DOLE	compteur poser	10/02/2016	1
33	RUE DU MARECHAL LECLERC	LOGT 1360 - 9EME ETAGE	DOLE	compteur poser	29/02/2016	1
57	RUE RAYMOND BRAILLARD		DOLE	compteur poser	10/02/2016	1
34	RUE ROGER SIBLOT		DOLE	compteur poser	10/02/2016	1
20	RUE MARGUERITE BOURCET		DOLE	compteur poser	21/04/2016	1
214B	-	RUE DE SAVOIE LOGEMENT 12	DOLE	compteur poser	15/02/2016	1
32	RUE DU MARECHAL LECLERC	APPARTEMENT 680-9EME ETAGE	DOLE	compteur poser	29/02/2016	1
129	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur poser	29/02/2016	1
12	RUE DE LA BOMBARDIERE		DOLE	compteur poser	11/03/2016	1
25	-	MARGUERITE SYAMOUR	DOLE	compteur poser	11/03/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
15	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur poser	15/03/2016	1
62	AVENUE DE VERDUN	logement 1096 rdc	DOLE	compteur poser	14/03/2016	1
1	RUE ATTIRET	3 EMME LOTISSEME NT 6	DOLE	compteur poser	18/03/2016	1
2	RUE DU CAPITAINE MAGNIEN		DOLE	compteur poser	17/03/2016	1
13	–	ALLEE ARLETTY	DOLE	compteur poser	01/04/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC		DOLE	compteur poser	24/03/2016	1
3	RUE GENERAL MALET		DOLE	compteur poser	13/04/2016	1
15	–	RUE SIMONE SIGNORET	DOLE	compteur poser	27/04/2016	1
29	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	compteur poser	15/04/2016	1
0	–	37b RUE PIERRE VERNIER	DOLE	compteur poser	29/04/2016	1
14	RUE ARTHUR RIMBAUD		DOLE	compteur poser	09/05/2016	1
25	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur poser	03/05/2016	1
*	–		DOLE	compteur poser	03/05/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur poser	18/05/2016	1
.	–	LOTISSEME NT de maison LE COTEAU DU DEFOIS RUE MARGUERIT E SYAMOUR	DOLE	compteur poser	18/05/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur poser	18/05/2016	1
97	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur poser	04/07/2016	1
51	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	compteur poser	01/06/2016	1
96	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	. 4 EME .	DOLE	compteur poser	20/06/2016	1
10	ALLEE ARLETTY		DOLE	compteur poser	16/06/2016	1
63	RUE DES ARENES		DOLE	compteur poser	15/06/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur poser	14/06/2016	1
.	PLACE FREDERIC BARBEROUSSE		DOLE	compteur poser	30/06/2016	1
4	RUE DU PARLEMENT	APPARTEME NT 1	DOLE	compteur poser	04/02/2016	1
369	MARECHAL JUIN	39104 DOLE	DOLE	compteur poser	01/08/2016	1
97	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur poser	04/07/2016	1
.	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	compteur poser	09/09/2016	1
29	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	compteur poser	30/08/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
10	RUE SIMONE SIGNORET	LOTISSEMENT ROUGEMONT	DOLE	compteur poser	26/08/2016	1
2	RUE DE L'ORVEAU	APPARTEMENT 5 ETAGE 3	DOLE	compteur poser	14/09/2016	1
12	AVENUE DE NORTHWICH	COMPTEUR DE CHANTIER	DOLE	compteur poser	12/09/2016	1
2	RUE DE L'ORVEAU	APPARTEMENT 3	DOLE	compteur poser	03/10/2016	1
107	RUE RENE DESCARTES	. LOGT. 476 . 1 ER .	DOLE	compteur poser	21/09/2016	1
3	RUE DE LA SOUS PREFECTURE	POUR DEMOLITION COMPTEUR DE CHANTIER	DOLE	compteur poser	16/09/2016	1
36	RUE DE LA FONTAINE		DOLE	compteur poser	27/01/2016	1
.	ZONE INDUSTRIELLE LES EPENOTTES		DOLE	compteur poser	11/02/2016	1
44	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur poser	18/05/2016	1
44	RUE DE BESANCON	APPARTEMENT C219	DOLE	compteur poser	18/05/2016	1
36	RUE DE LA FONTAINE		DOLE	compteur poser	27/01/2016	1
33	RUE DU MARECHAL LECLERC		DOLE	compteur poser	29/02/2016	1
34	RUE ROGER SIBLOT		DOLE	compteur poser	10/02/2016	1
129	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur poser	29/02/2016	1
15	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur poser	29/02/2016	1
62	AVENUE DE VERDUN	LOGT 1096 REZ DE CHAUSSEE	DOLE	compteur poser	14/03/2016	1
2	RUE DU CAPITAINE MAGNIEN		DOLE	compteur poser	17/03/2016	1
27	RUE DU MARECHAL LECLERC		DOLE	compteur poser	24/03/2016	1
3	RUE GENERAL MALET		DOLE	compteur poser	13/04/2016	1
15	RUE SIMONE SIGNORET		DOLE	compteur poser	27/04/2016	1
37 B	RUE PIERRE VERNIER		DOLE	compteur poser	29/04/2016	1
14	RUE ARTHUR RIMBAUD	PARCELLE NUMERO 5	DOLE	compteur poser	09/05/2016	1
3	RUE MARGUERITE SYAMOUR		DOLE	compteur poser	18/05/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur poser	18/02/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur poser	18/02/2016	1
18	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur poser	03/10/2016	1
36	RUE DES COMMARDS		DOLE	compteur poser	05/02/2016	1
28	GRANDE RUE		DOLE	compteur poser	03/10/2016	1
.	Z.I. LES EPENOTTES		DOLE	compteur poser	29/09/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
.	RUE MARGUERITE SYAMOUR		DOLE	compteur poser	14/10/2016	1
.	RUE ALEXANDRE YERSIN	BRANCHEMENT INCENDIE	DOLE	compteur poser	26/10/2016	1
.	PLACE PRECIPIANO		DOLE	compteur poser	31/08/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LOGEMENT VACANT - SRUAPPARTEMENT 1 1ER ETAGE	DOLE	compteur poser	02/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 2 1ER ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPARTEMENT 3 1ER ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 4 1ER ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 5 1ER ETAGE	DOLE	compteur poser	02/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 6 2EME ETAGE	DOLE	compteur poser	04/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 7 2EME ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPPARTEMENT 9 2EME ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPPARTEMENT 10 2EME ETAGE	DOLE	compteur poser	04/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 11 3 EME ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 13 3 EME ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - LOGEMENT VACANT SRUAPPARTEMENT 14 3 EME ETAGE	DOLE	compteur poser	04/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPPARTEMENT 16 4 EME ETAGE	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUCOMMUNS	DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
.	GRANDE RUE		DOLE	compteur poser	03/11/2016	1
17	RUE CAMILLE CLAUDEL	A	DOLE	compteur poser	21/12/2016	1
21	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	26/08/2016	1
21	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	26/08/2016	1
5	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	03/08/2016	1
.	AVENUE DE LAHR		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	28/07/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN	1 ER ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	07/07/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN	3EME ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	07/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
20	RUE ANDRE LEBON	LOGT. 40. 1ER. CITE SNCF	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	22/07/2016	1
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	. LOGT. 7 . 1 ER . RESIDENCE DE MARENC	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	29/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 1 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 2 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 3 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 7 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 8 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 10 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 6 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 13 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 12 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	12/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 14 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	13/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 18 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	13/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 17 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	13/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 16 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	13/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 15 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	13/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 11 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	18/07/2016	1
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 4 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	18/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
.	LOTISSEMENT DU VAL FLEURI	CTR 5 SUR 18 LOT DU VAL FLEURI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	18/07/2016	1
24	ROUTE NATIONALE	APPARTEMENT 13	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	27/07/2016	1
.	LOTISSEMENT LA SAULINE		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	09/08/2016	1
.	RUE THEVENOT		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	21/09/2016	1
4	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	10/08/2016	1
.	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	09/09/2016	1
28	RUE DE BESANCON	REZ DE CHAUSSEE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	02/09/2016	1
28	AVENUE ARISTIDE BRIAND	. LOGT. 39 . 3 EME . RESIDENCE DE MARE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	01/09/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU	APPARTEMENT 2 2EME ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	07/09/2016	1
34 C	RUE DE LA FONTAINE		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	14/09/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	08/09/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	14/10/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	14/10/2016	1
33	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	31/08/2016	1
179	RUE DU BOICHOT		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	19/10/2016	1
13	RUE DES ARENES		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	22/09/2016	1
24	ROUTE NATIONALE		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	30/09/2016	1
64	AVENUE DE LANDON	2E COMPTEUR	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	09/11/2016	1
26	RUE JEAN LEJEUNE		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	17/10/2016	1
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	COMPTEUR N 2NOURRICE 3 CTRS	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	14/11/2016	1
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	COMPTEUR N 3NOURRICE 3 COMPTEURS	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	14/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	APPARTEMENT 8	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	24/10/2016	1
17 A	RUE CAMILLE CLAUDEL	MAISON DE GAUCHE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	03/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
17 A	RUE CAMILLE CLAUDEL		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	03/11/2016	1
2	RUE DE L ORVEAU		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	25/10/2016	1
180	AVENUE JACQUES DUHAMEL		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	28/10/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPPART EMENT 12 3 EME ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPPART EMENT 15 3 EME ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	03/11/2016	1
1	RUE JULES MACHARD	LE MONT ROLAND - SRUAPPART EMENT 17 4 EME ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	04/11/2016	1
7	RUE DU VAL D AMOUR	1ER ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	15/11/2016	1
7	RUE DU VAL D AMOUR	REZ DE CHAUSSEE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	14/12/2016	1
7	RUE DU VAL D AMOUR	GARAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	08/12/2016	1
.	AVENUE DE LAHR	ALIMENTATI ON DES PENICHES A QUAI	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	15/11/2016	1
10	AVENUE DE LANDON		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	03/10/2016	1
2	ALLEE JEAN MONNET		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	21/11/2016	1
29	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	01/12/2016	1
.	AVENUE DE LAHR	PENICHE BAR	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	01/12/2016	1
8	RUE SIMONE SIGNORET		DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	09/12/2016	1
11	MARCEL AYME	NOUVEAU COMPTEUR	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	19/12/2016	1
18	RUE DES GARDES	RESIDENCE LES PATERS 4 EME ETAGE	DOLE	compteur poser avec émetteur téléR	30/12/2016	1
3	RUE SOMBARDIER		DOLE	compteur remplacer avec émetteur radio	11/01/2016	1
158	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	01/07/2016	1
8	RUE PABLO NERUDA		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	04/07/2016	1
5	RUE BEAUREGARD	1ER ETAGE	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	05/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
25	RUE BENJAMIN CONSTANT	. 17. RC.HLM LA PAUL LOGT.	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	06/07/2016	1
10	RUE RENE PERNIN		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/09/2016	1
1	RUE LOUIS PERGAUD		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	28/07/2016	1
25	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	23/08/2016	1
82	RUE YOURI GAGARINE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	20/07/2016	1
11	RUE DES VIEILLES BOUCHERIES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	25/08/2016	1
19	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	SALLE REUNION WILSON (212) ECOLE ET SYNDICATS	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/07/2016	1
81	RUE PASTEUR	LOGT 2 RC	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	27/07/2016	1
15	RUE DE L ORVEAU	1ER ETAGE GAUCHE	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	27/07/2016	1
25	RUE DES BUGNARDES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	26/07/2016	1
160	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	01/07/2016	1
17	RUE DES BUGNARDES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	22/08/2016	1
76	RUE LEON GUIGNARD		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	25/07/2016	1
116	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	BEL AIR REZ DE CHAUSSEE	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	11/07/2016	1
252	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	22/08/2016	1
44	CHEMIN DU DEFOIS		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	24/08/2016	1
2	CHEMIN DU DEFOIS		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	24/08/2016	1
71	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	24/08/2016	1
18	RUE FERDINAND DE RYE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	31/08/2016	1
20	RUE DE LA RESISTANCE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	23/08/2016	1
58	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	31/08/2016	1
4	RUE RENVERS DE PLUMONT		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	18/08/2016	1
34	RUE JUSTIN PANNAUX		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	07/09/2016	1
84	RUE DES ARENES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	26/08/2016	1
91	RUE DES BRUYERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	30/08/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
316	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	07/09/2016	1
18	RUE DES GARDES	. RESIDENCE LES PATERS 1ER.	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	02/09/2016	1
57	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/09/2016	1
33	RUE D ARGENT		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	09/09/2016	1
64	CHEMIN DES RIVIERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	27/10/2016	1
6	RUE DES ARDENNES	. LOGT. 1 . RC .	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	27/09/2016	1
63	RUE DES PATERS	BAT A LOGT 15 CAGE 2	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	04/10/2016	1
12	RUE DES MARENCHES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	12/10/2016	1
31	RUE DES BRUYERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	05/10/2016	1
7	RUE DES JARDINS		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/09/2016	1
156	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	28/09/2016	1
90	RUE PAUL ELUARD		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	23/09/2016	1
62	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	29/09/2016	1
94	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON	. LOGT. 8 . 4 EME .	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	29/09/2016	1
4	RUE DE FRANCHE COMTE	. LOGT. 1 . RC .	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	17/10/2016	1
29	RUE DES BRUYERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	05/10/2016	1
6	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	06/10/2016	1
43	RUE DES BRUYERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	06/10/2016	1
39	CHEMIN DU LIERRE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	06/10/2016	1
48	RUE DES ARENES	1 ETAGE GAUCHE	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	24/10/2016	1
5	RUE DES JARDINS		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	14/10/2016	1
8	RUE LEON GUIGNARD		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	07/11/2016	1
13	RUE DU DAUPHINE	APT 248 5E ETAGE	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	07/11/2016	1
10 B	RUE PASTEUR		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	20/10/2016	1
123	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	17/11/2016	1
64	CHEMIN DES RIVIERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	27/10/2016	1
6	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	16/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
22	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	14/11/2016	1
9	RUE DE CRISSEY		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	19/12/2016	1
6	RUE DES ARENES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/11/2016	1
10	RUE DU PARLEMENT	2 EME	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/12/2016	1
10	RUE DU PARLEMENT	CLERC PEREZ MARINA	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/12/2016	1
10	RUE DU PARLEMENT		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/12/2016	1
17	RUE PERRAUDIN		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	30/11/2016	1
9	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	29/11/2016	1
62	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	30/11/2016	1
101	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	06/12/2016	1
4	RUE DES GRANDES CARRIERES		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	05/12/2016	1
16	RUE DU DAUPHINE	. LOGT. 27 . 3 EME .	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	06/12/2016	1
96	BOULEVARD DU PRESIDENT WILSON		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	09/12/2016	1
1	RUE PRINCE DE CONDE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	12/12/2016	1
4	RUE BARON BOUVIER		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	13/12/2016	1
7	RUE DU BOICHOT	LOGT N°1 RDC	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	14/12/2016	1
160	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	13/12/2016	1
29	RUE DES SORBIERS		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	14/12/2016	1
10	RUE DU PARLEMENT	. 1 ER .	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	21/12/2016	1
20	RUE ANDRE LEBON	LOGT. 40. 1ER. CITE SNCF	DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	13/12/2016	1
1	RUE PRINCE DE CONDE		DOLE	compteur remplacer avec émetteur téléR	12/12/2016	1
129	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	16/03/2016	1
3	RUE DU CAPITAINE LACUZON		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	18/01/2016	1
11	GRANDE RUE	. 2 RUE DU PARLEMENT .	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	07/01/2016	1
39	RUE MACEDONIO MELLONI	MR JEROME DESSEUR	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	08/01/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
9 A	RUE EMMANUEL JODELET		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	12/01/2016	1
3	RUE GENERAL MALET	. 2 EME .	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	04/01/2016	1
0	RUE DE BOURGOGNE		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	08/02/2016	1
*	RUE GAUDARD PACHA		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	01/03/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	07/04/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	07/04/2016	1
29	RUE RENVERS DE PLUMONT	. LOGT. 5 . 1 ER .	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	19/04/2016	1
17	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	20/04/2016	1
36	RUE DU TUMULUS	MR SAINTEBARBE EMMANUEL	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	18/05/2016	1
8	RUE DE BESANCON		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	04/08/2016	1
217	AVENUE DU MARECHAL FOCH	COMPTEUR DE CHANTIER	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	19/08/2016	1
21	RUE PRINCE DE CONDE		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	31/08/2016	1
1	RUE PAUL ELUARD		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	02/09/2016	1
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	RES. LE PETIT FORT - BAT A	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	22/09/2016	1
93	RUE CHARLES BLIND		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	21/09/2016	1
.	RUE ALEXANDRE YERSIN	CPTR INCENDIE	DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	17/10/2016	1
10	RUE CLAUDE ANTOINE BOUGAULD		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	22/12/2016	1
17	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	compteur remplacer pour anomalie technique	20/04/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
35	RUE DES SORBIERS		DOLE	compteur remplacer pour étalonnage	26/02/2016	1
35	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	LOT MONIOTTE	DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	29/02/2016	1
22	RUE DES ARENES		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	14/01/2016	1
26	RUE DU MARECHAL LECLERC	COCCIMARK ET	DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	21/01/2016	1
335	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	11/03/2016	1
176	AVENUE JACQUES DUHAMEL		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	24/03/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN	M.CLERC JEROME	DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	18/03/2016	1
5	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	18/03/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	08/04/2016	1
2	RUE DU COLLEGE DE L ARC	logement 201	DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	08/04/2016	1
35	RUE HECTOR BERLIOZ	. 2 EME . LOTISSEMENT MONIOTTE	DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	11/05/2016	1
38	CHEMIN DU LIERRE		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	13/05/2016	1
35	RUE DES EQUEVILLONS		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	30/05/2016	1
60	IMPASSE DU CLOS LOMBARD		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	20/06/2016	1
38	RUE PRINCE DE CONDE		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	28/06/2016	1
6	RUE BERNARD TEPINIER		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	29/06/2016	1
3	RUE DU CAPITAINE MAGNIEN		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	05/07/2016	1
8	RUE DES TEMPLIERS		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	07/07/2016	1
16	RUE ROGER SIBLOT		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	01/08/2016	1
4	RUE MARIN LA MESLEE		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	02/08/2016	1
.	PLACE BARBEROUSSE (413)	PISCINE	DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	17/08/2016	1
10	RUE DU TUMULUS		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	25/05/2016	1
42	RUE DE L ECOLE		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	24/05/2016	1
60	IMPASSE DU CLOS LOMBARD		DOLE	compteur remplacer pour vétusté (PRC)	20/06/2016	1
15	RUE SOMBARDIER		DOLE	devis métré réaliser	04/01/2016	1
33	AVENUE GEORGES POMPIDOU	. 3 EME .	DOLE	devis métré réaliser	08/01/2016	1
19	RUE DU PARLEMENT		DOLE	devis métré réaliser	11/01/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
15	RUE GAUDARD PACHA	DAUBIGNEY DAMIEN	DOLE	devis métré réaliser	05/02/2016	1
13	RUE DU SERGENT ARNEY	CPTEUR 11 RUE ARNEY	DOLE	devis métré réaliser	22/01/2016	1
6	RUE DE BESANCON		DOLE	devis métré réaliser	25/01/2016	1
9	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	devis métré réaliser	25/01/2016	1
1	PLACE DU COULON		DOLE	devis métré réaliser	25/01/2016	1
54	RUE DU CRECHOT		DOLE	devis métré réaliser	29/01/2016	1
37	RUE CHARLES BLIND	RUE GENERAL DIEGO BROSSET	DOLE	devis métré réaliser	01/02/2016	1
38	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	devis métré réaliser	12/02/2016	1
20	RUE MARGUERITE BOURCET		DOLE	devis métré réaliser	29/02/2016	1
64	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	devis métré réaliser	15/02/2016	1
128	RUE DU BOICHOT		DOLE	devis métré réaliser	19/02/2016	1
4	RUE BARON BOUVIER		DOLE	devis métré réaliser	14/03/2016	1
7	AVENUE DE NORTHWICH		DOLE	devis métré réaliser	04/03/2016	1
*	RUE JEAN LEJEUNE		DOLE	devis métré réaliser	07/03/2016	1
13	RUE DU SERGENT ARNEY	CPTEUR 11 RUE ARNEY	DOLE	devis métré réaliser	15/04/2016	1
98	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	devis métré réaliser	18/04/2016	1
3	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	devis métré réaliser	22/04/2016	1
8	RUE DES NOUVELLES		DOLE	devis métré réaliser	22/04/2016	1
27	RUE SIMON BERNARD		DOLE	devis métré réaliser	20/05/2016	1
65	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	devis métré réaliser	09/05/2016	1
5	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	devis métré réaliser	09/05/2016	1
13	RUE DE L EGLISE		DOLE	devis métré réaliser	23/05/2016	1
33	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	devis métré réaliser	30/05/2016	1
54	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	devis métré réaliser	27/05/2016	1
15	RUE SOMBARDIER		DOLE	devis métré réaliser	27/05/2016	1
65	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	devis métré réaliser	30/06/2016	1
4	RUE CLAUDE LOMBARD		DOLE	devis métré réaliser	27/06/2016	1
3	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	devis métré réaliser	10/06/2016	1
76	RUE DES ARENES		DOLE	devis métré réaliser	17/06/2016	1
.	RUE THEVENOT		DOLE	devis métré réaliser	01/07/2016	1
22	AVENUE DE LA PAIX		DOLE	devis métré réaliser	08/07/2016	1
12	RUE DE L HOTEL DIEU		DOLE	devis métré réaliser	11/07/2016	1
15	RUE MAURICE PAGNON		DOLE	devis métré réaliser	22/07/2016	1
12	RUE BAUZONNET		DOLE	devis métré réaliser	04/07/2016	1
.	RUE MARIUS PIEYRE		DOLE	devis métré réaliser	22/07/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
6	RUE GRILLETON	3 EME ETAGE	DOLE	devis métré réaliser	08/08/2016	1
13	RUE DES ARENES	APPARTEMENT N 2 2EME ETAGE	DOLE	devis métré réaliser	11/07/2016	1
13	RUE DES ARENES	APPARTEMENT N 2 2EME ETAGE	DOLE	devis métré réaliser	29/08/2016	1
26	RUE DU MARECHAL LECLERC	COCCIMARK ET	DOLE	devis métré réaliser	08/08/2016	1
64	AVENUE DE LANDON		DOLE	devis métré réaliser	12/08/2016	1
42	RUE DU BIZARD	LOTISSEMENT 205	DOLE	devis métré réaliser	22/08/2016	1
66	RUE DE BESANCON		DOLE	devis métré réaliser	30/09/2016	1
34 C	RUE DE LA FONTAINE		DOLE	devis métré réaliser	12/09/2016	1
.	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	devis métré réaliser	16/09/2016	1
18	PLACE NATIONALE C DE GAULLE		DOLE	devis métré réaliser	16/09/2016	1
9	RUE DU THEATRE		DOLE	devis métré réaliser	07/10/2016	1
9	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	devis métré réaliser	23/09/2016	1
.	RUE LEON BEL	LES EPENOTTES	DOLE	devis métré réaliser	17/10/2016	1
23	RUE DE LA BIERE		DOLE	devis métré réaliser	07/10/2016	1
14	RUE DES ARENES		DOLE	devis métré réaliser	14/10/2016	1
30	RUE DU SERGENT ARNEY		DOLE	devis métré réaliser	21/10/2016	1
4	RUE LEON GUIGNARD		DOLE	devis métré réaliser	28/10/2016	1
11	RUE MARCEL AYME		DOLE	devis métré réaliser	28/10/2016	1
.	AVENUE DU MARECHAL DE LATTRE DE		DOLE	devis métré réaliser	18/11/2016	1
.	RUE DES PECHEURS		DOLE	devis métré réaliser	16/11/2016	1
20	RUE GAUDARD PACHA		DOLE	devis métré réaliser	21/11/2016	1
41	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	devis métré réaliser	09/12/2016	1
160	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	devis métré réaliser	05/12/2016	1
16	RUE DU DOCTEUR ROCH	SCI IMMOBILIAR D	DOLE	devis métré réaliser	12/12/2016	1
.	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	devis métré réaliser	12/12/2016	1
670	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	devis métré réaliser	30/12/2016	1
9	RUE DE L ORVEAU		DOLE	devis métré réaliser	30/12/2016	1
55	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	20/07/2016	1
45	RUE DE LA RESISTANCE		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	13/07/2016	1
369	MARECHAL JUIN	39104 DOLE	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	22/08/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
16	RUE ROGER SIBLOT		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	23/08/2016	1
13	RUE DU GENERAL BARATIER		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	29/08/2016	1
20	RUE LOUIS DE LA VERNE		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	29/08/2016	1
3	RUE MOZART	LOTISSEME NT MONIOTTE	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	07/09/2016	1
1	RUE PAUL ELUARD		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	22/12/2016	1
15	RUE DU MONT ROLAND		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	24/10/2016	1
45	RUE DE CHAUX		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	25/10/2016	1
23	RUE DES SORBIERS		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	23/11/2016	1
25	RUE BENJAMIN CONSTANT	. 17. RC.HLM LA PAUL LOGT.	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	12/10/2016	1
90	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	RES. LE PETIT FORT - BAT A	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	23/09/2016	1
18	RUE DES GRANDES CARRIERES		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	22/11/2016	1
3	RUELLE SAINT MAURIS		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	12/10/2016	1
10	AVENUE DE LANDON		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	03/10/2016	1
93	RUE CHARLES BLIND		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	26/09/2016	1
50	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	06/10/2016	1
6	RUE MOZART	LOTISSEME NT MONIOTTE	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	07/11/2016	1
8	RUE DES MARENCHES		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	12/10/2016	1
1	RUE DES VERGERS		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	03/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
2	RUE DES PATERS	LOGT. 40. 10 EME. LES LILAS	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	28/10/2016	1
10	RUE MARGUERITE HENRY ROSIER		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	18/10/2016	1
10	RUE PASTEUR	1 RUE GRANVELLE	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	20/10/2016	1
35	RUE HECTOR BERLIOZ	. 2 EME . LOTISSEMENT MONIOTTE	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	21/10/2016	1
3	RUE DE LA PROIE		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	04/11/2016	1
2	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	16/11/2016	1
22	AVENUE DE LA PAIX	BRANCHEMENT INCENDIE	DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	17/11/2016	1
8	CHEMIN DES RIVIERES		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	24/11/2016	1
10	RUE CLAUDE ANTOINE BOUGAULD		DOLE	émetteur téléR poser (sans compteur)	22/12/2016	1
35	AVENUE DE LATTRE DE TASSIGNY	LOT MONIOTTE	DOLE	émetteur téléR renouveler (sans compteur)	26/09/2016	1
52	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	émetteur téléR renouveler (sans compteur)	06/10/2016	1
.	Résistance		DOLE	Enquête	26/09/2016	1
11	RUE JEAN FLAMAND		DOLE	Enquêtes sur voirie	10/03/2016	1
1	RUE FREDERIC CHOPIN		DOLE	Enquêtes sur voirie	07/04/2016	1
15	RUE LUCIE AUBRAC	BATIMENT B LOGT 008 ROCHEBELLE	DOLE	Enquêtes sur voirie	12/08/2016	1
189	AVENUE DE LANDON		DOLE	Enquêtes sur voirie	15/09/2016	1
21	COURS GEORGES CLEMENCEAU		DOLE	Intervention sur bouche à clef	10/08/2016	1
14	RUE HECTOR BERLIOZ		DOLE	Intervention sur bouche à clef	10/03/2016	1
10	RUE DU BIZARD		DOLE	Intervention sur bouche à clef	22/02/2016	1
9	RUE BEAUREGARD		DOLE	Intervention sur bouche à clef	27/05/2016	1
6	RUE DE LA FENOTTE		DOLE	Intervention sur bouche à clef	08/06/2016	1
98	RUE LEON GUIGNARD		DOLE	Intervention sur bouche à clef	09/06/2016	1

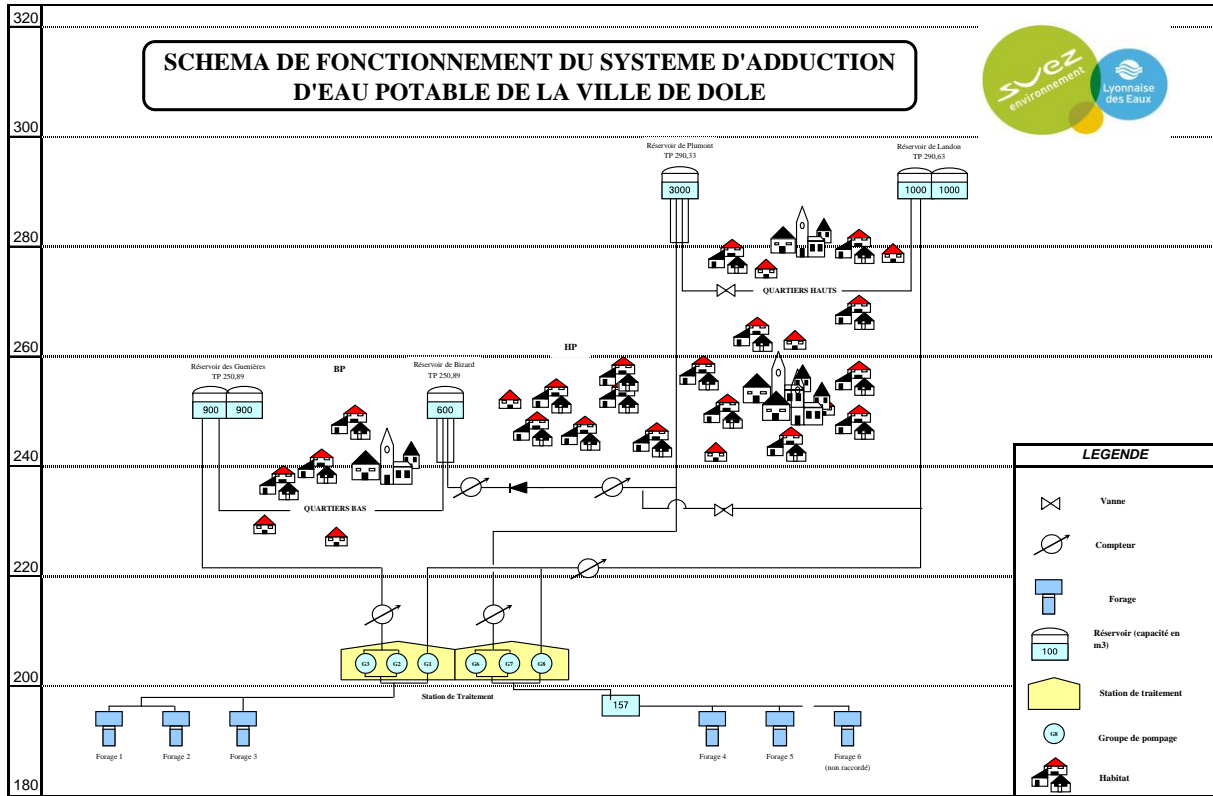
Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
*	RUE JULIEN FEUVRIER		DOLE	Intervention sur bouche à clef	07/07/2016	1
44	RUE JEAN JOSEPH PALLU		DOLE	Intervention sur bouche à clef	12/10/2016	1
5	RUE MAURICE PAGNON		DOLE	ouvrage assainissement enquêter	13/07/2016	1
3	RUE CHARLES SAURIA		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	16/02/2016	1
146	RUE DU BOICHOT		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	18/02/2016	1
.	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	31/03/2016	1
.	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	11/04/2016	1
*	RUE DU VIEUX CHATEAU		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	02/03/2016	1
39	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	04/04/2016	1
4	RUE BARON BOUVIER		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	12/12/2016	1
*	RUE DU BIZARD		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	14/06/2016	1
.	RUE DE LA SOUS PREFECTURE		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	28/07/2016	1
.	RUE JEAN BOYVIN		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	08/08/2016	1
.	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	09/08/2016	1
.	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	25/08/2016	1
.	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	01/09/2016	1
.	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	12/09/2016	1
91	RUE DES BRUYERES		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	29/08/2016	1
.	GRANDE RUE	ANGLE BARON BOUVIER	DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	13/09/2016	1
.	RUE BARON BOUVIER	+ Grande Rue rue des Vieilles Boucheries.	DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	19/09/2016	1
*	GRANDE RUE		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	17/10/2016	1
*	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	12/10/2016	1
.	AVENUE GEORGES POMPIDOU		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	28/11/2016	1
.	RUE ANDRE LEBON		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	19/12/2016	1
77	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	réseau eau arrêt d'eau réaliser	20/12/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
26	RUE DU MARECHAL LECLERC		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	21/01/2016	1
36	RUE DU TUMULUS		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	18/05/2016	1
36	RUE DU TUMULUS	MR SAINTEBARBE EMMANUEL	DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	30/05/2016	1
217 F	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LOGEMENT N 6	DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	26/08/2016	1
4	RUE GRILLETON		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	15/09/2016	1
12	RUE RAYMOND BRAILLARD		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	27/09/2016	1
52	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	13/10/2016	1
7	RUE DU MUGUET		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	14/10/2016	1
1	RUE DE BESANCON		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	17/10/2016	1
1	RUE DU GENERAL LASNE	HLM BOICHOT	DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	28/10/2016	1
99	RUE RENE DESCARTES	LOGT 1021 1ER	DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	01/12/2016	1
158A à F	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	l impasse privée 158 A à F avenue Eisenhower	DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	13/12/2016	1
160	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	13/12/2016	1
4	RUE PERRAUDIN		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	19/12/2016	1
33	RUE DES SORBIERS		DOLE	réseau eau enquêter (débit, pression)	16/12/2016	1
44	RUE LAMARTINE		DOLE	réseau eau enquêter fuite	03/01/2016	1
2	ALLEE DES CAILLES PERDRIX		DOLE	réseau eau enquêter fuite	24/01/2016	1
*	RUE RENE DESCARTES		DOLE	réseau eau enquêter fuite	26/01/2016	1
0	RUE DU GENERAL LACHICHE		DOLE	réseau eau enquêter fuite	07/04/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
0	AVENUE JACQUES DUHAMEL		DOLE	réseau eau enquêter fuite	04/04/2016	1
14	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	réseau eau enquêter fuite	20/05/2016	1
.	RUE MARIN LAMELEE		DOLE	réseau eau enquêter fuite	29/07/2016	1
58	RUE CHARLES BLIND		DOLE	réseau eau enquêter fuite	25/09/2016	1
218 A	AVENUE DU MARECHAL FOCH	LOGEMENT N 9	DOLE	réseau eau enquêter fuite	14/12/2016	1
28	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER		DOLE	réseau eau enquêter pour qualité eau	24/08/2016	1
4	RUE LAMARTINE		DOLE	réseau eau enquêter pour qualité eau	26/11/2016	1
44	RUE LAMARTINE		DOLE	réseau eau réparer	04/01/2016	1
2	ALLEE DES CAILLES PERDRIX		DOLE	réseau eau réparer	26/01/2016	1
*	RUE RENE DESCARTES		DOLE	réseau eau réparer	27/01/2016	1
52A	AVENUE DU GENERAL EISENHOWER	FACE AU PMU	DOLE	réseau eau réparer	14/02/2016	1
*	AVENUE DU MARECHAL JUIN		DOLE	réseau eau réparer	25/02/2016	1
*	CHEMIN DU CANAL		DOLE	réseau eau réparer	03/03/2016	1
3	ALLEE DES CAILLES PERDRIX		DOLE	réseau eau réparer	05/03/2016	1
40	AVENUE DE NORTHWICH		DOLE	réseau eau réparer	08/08/2016	1
14	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	réseau eau réparer	20/05/2016	1
28	RUE ANDRE LEBON		DOLE	réseau eau réparer	23/05/2016	1
.	PLACE BARBEROUSSE		DOLE	réseau eau réparer	07/06/2016	1
16	RUE ANDRE LEBON		DOLE	réseau eau réparer	09/06/2016	1
55	RUE DES FOURCHES		DOLE	réseau eau réparer	10/06/2016	1
7	RUE FAUSTIN BESSON		DOLE	réseau eau réparer	29/06/2016	1
29	AVENUE DE LA PAIX		DOLE	réseau eau réparer	18/07/2016	1
.	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	réseau eau réparer	22/11/2016	1
.	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	réseau eau réparer	14/09/2016	5
123	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	réseau eau réparer	13/09/2016	1
58	RUE CHARLES BLIND		DOLE	réseau eau réparer	25/09/2016	1
60	CHEMIN DU CAN DU RHONE AU RHIN		DOLE	réseau eau réparer	28/09/2016	1
29	RUE DES PATERS		DOLE	réseau eau réparer	30/09/2016	1
85	AVENUE DE LANDON		DOLE	réseau eau réparer	07/10/2016	1
62	AVENUE DE LANDON		DOLE	réseau eau réparer	21/10/2016	1
125	AVENUE DE LANDON		DOLE	réseau eau réparer	19/10/2016	1
90	AVENUE DE LANDON		DOLE	réseau eau réparer	14/11/2016	1
12	RUE MARGUERITE BOURCET		DOLE	réseau eau réparer	09/11/2016	1

Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Commune	Type intervention	Date	Nombre appareils
33	RUE DES BRUYERES		DOLE	réseau eau réparer	30/11/2016	1
103	RUE RENE DESCARTES		DOLE	réseau eau réparer	01/12/2016	1
8	RUE FRANCOIS DEMESNAY		DOLE	réseau eau réparer	21/12/2016	1
7	RUE CROIX D ARANS		DOLE	réseau eau réparer	06/12/2016	1
5	RUE LAMARTINE		DOLE	réseau eau réparer	15/12/2016	1
77	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	réseau eau réparer	20/12/2016	1
112	RUE LEON GUIGNARD		DOLE	réseau eau réparer	22/12/2016	1
4	RUE DU PARLEMENT		DOLE	réseau eau réparer (suite recherche de fuite)	14/03/2016	1
152	RUE DU VAL D AMOUR		DOLE	réseau eau réparer (suite recherche de fuite)	23/09/2016	1

7.4 Synoptique



7.5 Coefficient d'actualisation

DOLEA - Eau			
Banco : 19745		CONTRAT du 01/01/2016 au 31/12/2028	
Art 41.2 : Actualisation une fois par an au 1er janvier N. La valeur des indices est celle connue au 1er oct de l'année N-1			
Formule : $P1 = P0 \times [0,15 + 0,4 \times (ICHTE_HORS_CICE - COUT\ HORAIRE\ EAU\ ASST\ DECHETS\ Hors\ Effet\ CICE) + 0,04 \times 001653964 + 0,21 \times PSDNR2 + 0,2 \times TP10a_2010]$			
Indice(s) :			
<ul style="list-style-type: none"> • ICHTE_HORS_CICE - ICHTE_HORS_CICE - COUT HORAIRE EAU ASST DECHETS Hors Effet CICE - COUT HORAIRE EAU ASST DECHETS Hors Effet CICE • 001653964 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - CPF 35.11 - Electricité tarif vert A5 option base - Base 2010 - (FM0D351107) • 001771242 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - CPF 35.11 et 35.14 - Électricité vendue aux entreprises ayant souscrit un contrat pour capacité > 36kVA - Réf. 100 en 2010 - (FM0D3511403) • PSDNR2 - Frais et services divers - modèle de référence n°2 - Indice de remplacement des PSDB, PSDC et PSDT, calculé une seule fois à la 1ère publication des indices le constituant, et non réactualisé aux publications suivantes • TP10a_2010 - 001710998 - Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - Base 2010 			
Libellé calcul : indices valeurs INSEE			
Date initiale : 01/10/2015			
Date de révision : 01/10/2016			
Détail du calcul			
Détail calcul coefficient :	Explications :	Calculs Intermédiaires : arrondi mathématique au cent-millième (5ème décimale)	
0,150000	Part fixe	0,150000	
+ 0,400000 x (112,1 / 111,4)	Indice n° 1 : ICHTE_HORS_CICE - COUT HORAIRE EAU ASST DECHETS Hors Effet CICE - ICHTE_HORS_CICE - COUT HORAIRE Source : calcul Valeur réactualisée : 112,1 (=valeur de l'indice privé ICHTE_HORS_CICE de la période 01/03/2015 et publiée le 08/07/2015) Valeur initiale : 111,4 (=valeur de l'indice privé ICHTE_HORS_CICE de la période 01/03/2015 et publiée le 08/07/2015)	0,400000 x (1,0062836624776) -> 0,400000 x (1,00628) = 0,402512 -> 0,40251	
+ 0,040000 x (120,91336 / 138,2)	Indice n° 2 : 001653964 - FM0D351107 - Indice de prix de production de l'industrie française pour le marché français - Prix de marché - CPF 35.11 - Electricité tarif vert A5 option base - Base 2010 - (FM0D351107) Source : INSEE - Institut National de la Statistique Valeur réactualisée : 120,91336 temporaire applicable au 01/08/2016 (- calcul 120,91336 par raccordement avec l'indice 001771242 après le 31/12/2015 : coef. 1,1762 x valeur publiée 102,6 publiée le 30/09/2016 source INSEE BDM) Valeur initiale : 138,2 temporaire applicable au 01/08/2015 publiée le 30/09/2015 source INSEE	0,040000 x (0,87491577424023) -> 0,040000 x (0,87492) = 0,0349968 -> 0,035	
+ 0,210000 x (121,8 / 123,6)	Indice n° 3 : PSDNR2 - FSD2 - Frais et services divers - modèle de référence n°2 - Indice de remplacement des PSDB, PSDC et PSDT, calculé une seule fois à la 1ère publication des indices le constituant, et non réactualisé aux publications suivantes Source : CALCUL - Indice calculé à partir d'autres indices Valeur réactualisée : 121,8 applicable au 01/08/2016 publiée le 30/09/2016 source MTPWEB Valeur initiale : 123,6 applicable au 01/08/2015 publiée le 30/09/2015 source MTPWEB	0,210000 x (0,98543680320388) -> 0,210000 x (0,98544) = 0,2069424 -> 0,20694	
+ 0,200000 x (105,3 / 105,6)	Indice n° 4 : TP10a_2010 - 001710998 - Index Travaux Publics - TP10a - Canalisations, assainissement et adduction d'eau avec fourniture de tuyaux - Base 2010 Source : INSEE - Institut National de la Statistique Valeur réactualisée : 105,3 applicable au 01/06/2016 publiée le 20/09/2016 source INSEE BDM Valeur initiale : 105,6 applicable au 01/06/2015 publiée le 16/09/2015 source INSEE BDM	0,200000 x (0,9971509090909) -> 0,200000 x (0,99716) = 0,199432 -> 0,19943	
Résultat du calcul :			
Coefficient d'actualisation :	0,9999	arrondi à 4 décimales	
Prix Initiaux :			
- Part fixe diamètre 15 :	14,30 €	Prix réactualisés :	
- Part fixe diamètre 20 - 30 :	28,43 €	14,21 €	arrondi à 2 décimales
- Part fixe diamètre 40 et + :	142,13 €	28,43 €	arrondi à 2 décimales
- Part fixe par UC :	0,00 €	142,13 €	arrondi à 2 décimales
- Consommation de 0 à 100m3 :	0,8935 €	7,95 €	arrondi à 2 décimales
- Corso au-delà de 100m3 :	1,1616 €	0,8880 €	arrondi à 4 décimales
		1,1545 €	arrondi à 4 décimales
mise à jour le : 03/05/2017		par : M. AUBERTIN	



Prêts pour la révolution de la ressource